



---

REPUBLIC OF SLOVENIA  
MINISTRY OF EDUCATION, SCIENCE AND SPORT

---

# **RAPPORT NATIONAL**

**SLOVENIE**

**Ministère de l'Education, des Sciences et du Sport, Slovénie**

**Profil de la politique linguistique éducative**

**décembre 2003**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE - Description factuelle</b> .....	7
1. Les spécificités nationales.....	7
1.1. La population majoritaire, les minorités autochtones et les autres communautés .....	7
1.2. Langues et cultures .....	8
1.3. Spécificités communautaires dans l'Éducation.....	8
2. Situation et types de langues en Slovénie .....	9
2.1. Définitions terminologiques .....	9
2.2. Les premières langues.....	10
2.2.1. Le Slovène .....	10
2.2.1.1. Cadre légal.....	10
2.2.1.2. Cadre historique .....	11
2.2.1.3. Politique linguistique éducative slovène s'agissant du slovène comme première langue .....	11
2.2.1.4. L'enseignement du slovène et l'enseignement en slovène à l'extérieur de la République.....	13
2.2.1.5. Relation entre la langue littéraire et les formes parlées du slovène.....	13
2.2.1.6. La langue slovène et l'enseignement supérieur .....	15
2.2.1.7. La langue slovène et la formation des professeurs.....	16
2.2.1.8. Les sources d'information s'agissant du slovène littéraire et de l'aide linguistique autonome .....	16
2.2.2. L'Italien .....	17
2.2.3. Hongrois.....	18
2.2.4. Langue des signes .....	19
2.2.4.1. Base juridique.....	19
2.2.4.2. Norme linguistique .....	20
2.2.4.3. L'éducation des enfants et des adolescents.....	20
2.2.4.4. La formation des interprètes du langage des signes.....	21
2.2.5. Langue ROM .....	21
2.2.5.1. Fondements juridiques .....	21
2.2.5.2. Description de la situation.....	22
2.2.5.3. La stratégie de l'Éducation des Roms en République slovène ...	23
2.3. Langues secondes .....	24
2.3.1. Politique linguistique nationale s'agissant du slovène en tant que langue seconde.....	24
2.3.2. L'Italien comme langue seconde.....	27
2.3.3. Le hongrois comme langue de la vie quotidienne/comme langue seconde.....	27

3.	La structure du système éducatif en Slovénie (2001/02)	28
3.1.	Introduction	28
3.2.	Les catégories du système éducatif en Slovénie sont:	28
3.2.1.	L'Education à la maternelle	28
3.2.2.	L'Education obligatoire	28
3.2.3.	Enseignement secondaire supérieur général	30
3.2.4.	L'enseignement et la formation professionnelle	30
3.2.5.	L'éducation supérieure	31
3.2.6.	L'éducation des enfants handicapés	32

**DEUXIEME PARTIE - Le plurilinguisme et la diversification de l'éducation linguistique** ..... 33

1.	Les spécificités communautaires de l'éducation en Slovénie	33
1.1.	Fondement juridique de l'éducation dans les écoles des régions nationalement mélangées	35
1.2.	Modèles éducatifs dans les régions nationalement mélangées	35
1.2.1.	La philosophie des modèles éducatifs dans les régions nationalement mélangées	36
1.2.2.	Les adaptations des programmes scolaires dans les régions nationalement mélangées	37
1.2.3.	Options	39
1.3.	Les méthodes caractéristiques de l'enseignement bilingue à Prekmurje	40
1.3.1.	Les jardins d'enfants	40
1.3.2.	L'école élémentaire	41
1.3.3.	Éducation secondaire générale et professionnelle	44
1.3.4.	Enseignement supérieur	44
1.3.5.	Les manuels dans l'école bilingue	45
1.3.6.	Problèmes et points de vue	45
2.	Les langues étrangères dans le système d'éducation de Slovénie	46
2.1.	Données générales	46
2.1.1.	Quelques données statistiques de 2001/2002:	46
2.1.2.	Les compétences et les responsabilités pour le développement et la mise en oeuvre du système éducatif en Slovénie	47
2.1.3.	Les buts, les fins et les objectifs de l'éducation	47
3.	Vers le plurilinguisme en Slovénie	48
3.1.	Contexte historique de l'enseignement et de l'acquisition des langues étrangères en Slovénie	48
3.1.1.	Les principales réformes après 1945	49
3.1.2.	Les changements d'approche méthodologique proposés par les programmes	51
3.1.2.1.	Changements dans le choix d'une langue étrangère:	51
3.1.2.2.	Changements des méthodes d'enseignement:	51
3.1.2.3.	Changements d'emploi des manuels	51

3.2.	Ouvrir les portes au Conseil de l'Europe .....	52
3.3.	Autres jalons .....	52
3.4.	Projets-pilotes .....	52
4.	Les langues dans l'éducation pré-universitaire.....	53
4.1.	Introduction.....	53
4.2.	Éventail et choix de langues, âge de commencement, durée des études, nombre d'heures par semaine.....	54
4.2.1.	Éducation de base .....	54
4.2.2.	Éducation secondaire (supérieure).....	54
4.2.3.	Cursus et programmes.....	55
4.2.4.	Examens et qualifications .....	56
4.2.4.1.	Éducation fondamentale .....	56
4.2.4.2.	Éducation secondaire (supérieure) .....	56
4.2.5.	Principaux matériels de cours pour l'enseignement et l'acquisition des langues étrangères .....	57
4.3.	Formation du professeur .....	57
4.3.1.	Formation initiale.....	57
4.3.2.	La formation des enseignants du primaire: enseignement de l'anglais, de l'allemand et de l'italien dans le deuxième cycle de trois ans de l'école primaire.....	60
4.3.3.	Formation continue du professeur .....	61
4.4.	La Faculté des Arts pour la traduction et l'interprétation .....	61
5.	Acquisition des langues dans les universités .....	62
6.	Formation linguistique des adultes en Slovénie.....	65
6.1.	Publicly Recognised Language Programs .....	65
6.2.	Programs, which are not publicly recognised:.....	68
6.3.	Programs for Increasing the Level of Literacy and Development of Reading Culture .....	70
6.4.	Third Age University.....	71
7.	Dimension européenne de l'enseignement et de l'acquisition des langues en Slovénie 72	
7.1.	Politique linguistique du Conseil de l'Europe: coopération dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.....	72
7.1.1.	Année européenne des langues 2001 .....	72
7.1.2.	Coopération avec la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe s'agissant du Portfolio européen des langues.....	73
7.1.3.	Les assistants d'enseignement en langues étrangères .....	74
7.1.4.	Recommandations concernant la dimension européenne de l'enseignement et d'acquisition des langues.....	74
7.2.	Aperçu de la situation s'agissant de l'impact des activités du programme du CELV.....	75
7.3.	Autres initiatives d'ordre linguistique que le Conseil de l'Europe devrait considérer.....	76

<b>TROISIEME PARTIE – Questions à traiter</b> .....	77
1. Domaines d'activités recommandées dans les documents sur la politique linguistique slovène au sujet de la dimension européenne de l'éducation linguistique.....	77
2. Questions récurrentes.....	77
Annexe 1: Foreign language learning in Slovenia: Statistical Data .....	78
Annexe 2: The structure of the educational system in Slovenia.....	85

\* \* \* \* \*

### **Auteurs**

Lucija Čok  
Mateja Gergar  
Zdravka Godunc  
Meta Grosman  
Albina Nečak-Lük  
Herta Orešič  
Katja Pavlič Škerjanc  
Branka Petek  
Marko Stabej

### **Coordinateurs**

Zdravka Godunc  
Herta Orešič

## Introduction

Etant donné notre mobilité quasi illimitée et l'étroite connexion mutuelle de la planète, les contacts avec les langues étrangères sont une réalité quotidienne, qui commence, via les écrans de télévision, presque en même temps que l'acquisition de la langue maternelle pour un nombre croissant d'enfants. Il en résulte que tout autour du monde, les gens veulent apprendre des langues étrangères et s'efforcent d'acquérir ces connaissances de diverses manières; on comprend mieux que la connaissance d'une langue étrangère est non seulement utile et nécessaire, mais aussi que c'est l'une des conditions fondamentales de la coopération dans le processus de construction européenne et de relation internationale et mondiale. Ces processus et toutes les formes de coopération internationale et de contact personnel ne peuvent avoir lieu sans la communication interlinguistique, assise sur la maîtrise des langues étrangères.

La large reconnaissance de l'importance d'une langue étrangère permettant la communication internationale et les contacts directs avec les membres d'autres communautés linguistiques, les possibilités tout aussi importantes d'acquisition du savoir via l'écrit, nous dispensent de réfléchir aux fonctions utiles des langues étrangères. L'utilité et la nécessité des langues étrangères ont pénétré si profondément la conscience des gens que beaucoup parfois entreprennent de les acquérir avec un enthousiasme irréfléchi. Or la position importante des langues étrangères nous oblige, nous qui nous préoccupons de leur enseignement et des possibilités d'une acquisition plus réussie des langues étrangères, à réfléchir sans cesse sur la qualité de cet enseignement, à l'amélioration des formes existantes, aux spécialités des différentes langues étrangères quand on les associe au slovène, à l'adéquation des manuels étrangers à nos élèves ainsi qu'à tous les autres aspects pratiques de l'acquisition des langues étrangères par les élèves slovènes, lorsqu'ils sont confrontés aux cultures étrangères. L'essor d'une aptitude effective à la communication en langues étrangères n'est permise que par une instruction de qualité, qui s'efforce de dépasser les modèles étroits du voyage purement commercial en visant constamment des buts supérieurs, dont le développement cognitif global des élèves, leur croissance personnelle et l'extension de leur expérience au-delà des frontières étroites d'une communauté linguistique. Tous ces buts sont précisément annoncés dans nos nouveaux plans d'enseignement des langues étrangères et dans les recommandations de mise en oeuvre.

Un enseignement de qualité des langues étrangères, visant le développement cognitif intégré des élèves, exige qu'on se soucie profondément de la relation entre la langue maternelle et la langue étrangère. On ne parle pas ici de la relation de subordination, de l'applicabilité plus ou moins grande, et/ou de la possibilité du succès, mais de deux fonctions totalement différentes qui sont cependant étroitement liées. Si la langue maternelle est la langue de la relation cognitive originale vers la réalité ou le monde, la langue de la socialisation première, des sentiments, des rêves et de la rêverie intenses, la langue de la culture originelle, notamment celle de la tradition littéraire, la langue étrangère a pour but de les élargir en créant un cercle défini. C'est ainsi que les langues étrangères ouvrent des fenêtres et des portes sur d'autres cultures et sur le monde de la communauté internationale en permettant des contacts personnels de première main avec les locuteurs de langues différentes, les habitants d'autres cultures et qu'elles contribuent donc à la diffusion de l'expérience interculturelle. Pourtant, les langues étrangères ne peuvent et ne souhaitent pas remplacer ou supprimer l'originalité cognitive ou émotionnelle de la langue maternelle. Au contraire, la connaissance d'une langue étrangère et la perception de systèmes linguistiques différents peuvent renforcer la conscience de l'originalité de la langue maternelle comme étant notre langue de naissance; par laquelle nous avons d'abord vu et appris à nommer le monde qui nous entoure en établissant les liens qui nous étaient le plus proches. C'est pourquoi les experts estiment que l'acquisition d'une

langue étrangère est souvent parasitaire par rapport à la langue maternelle car les élèves peuvent transférer les fondamentaux cognitifs des compétences de communication d'une langue à l'autre. Cela n'est évidemment possible que si les élèves comprennent et acquièrent les aptitudes linguistiques réelles sans se soucier seulement du système linguistique. Si l'instruction de la langue maternelle se limite aux descriptions du système linguistique, il en résulte un transfert inversé des compétences de communication acquises via l'acquisition d'une langue étrangère vers la compréhension de la langue maternelle. L'enseignement contemporain de toutes les langues étrangères est à l'évidence une communication visant une acquisition systématique des quatre compétences linguistiques.

En outre, la connaissance de cultures différentes s'acquiert souvent en parallèle avec la culture originale. Cela n'est possible et logique que si elle s'édifie sur une connaissance antérieure et complète de sa culture. L'instruction de qualité d'une langue étrangère doit donc toujours considérer l'extension interculturelle de la connexion toujours présente entre deux langues et leurs cultures d'appartenance. En introduisant le phénomène de la culture étrangère, elle revient sans cesse sur le phénomène parallèle/similaire de la culture intérieure et permet de prendre conscience, lors du contact avec une culture étrangère, des particularités de la culture de l'élève et de son identité propre. Se soucier en permanence de l'extension interculturelle de l'enseignement ne permet pas seulement le développement cognitif et la croissance personnelle de l'élève, mais empêche aussi un métissage culturel intempestif, qui commence avant l'âge scolaire pour un grand nombre d'élèves aux parents dépourvus d'esprit critique devant les écrans de télévision. L'élève qui découvre une culture étrangère liée à sa propre culture et qui lit des textes littéraires étrangers en connexion intertextuelle claire avec ceux de sa langue maternelle n'aura aucun problème à distinguer culture propre et culture étrangère. Il pourra découvrir librement la culture étrangère dans son entière diversité et sans assimilation involontaire à celle-ci. Tout en tenant compte de la culture de l'élève en présentant la culture étrangère, cet enseignement de la langue étrangère orienté vers l'interculturel permet aussi de centraliser l'instruction de l'élève.

L'orientation interculturelle est aussi nécessaire pour le développement des compétences de communication linguistique réelles en langue étrangère, dans la mesure où la simple connaissance d'un système linguistique étranger, de son lexique et de sa grammaire ne suffit pas à une communication réussie; les élèves doivent aussi connaître les règles extralinguistiques et culturelles qui déterminent l'acceptabilité et l'adéquation des messages et permettent leur efficacité. La reconnaissance de ces conditions pour une assise linguistique stable et la permanence des relations inter-personnelles dans différentes situations sociales contribuent aussi au développement au sens large de la conscience linguistique de l'élève. Seule cette connaissance permettra à l'élève de devenir une personne capable d'écouter et de réagir correctement aux circonstances dans une langue étrangère et une situation interculturelle donnée; la personne qui comprend correctement la relation des langues étrangères et de sa langue maternelle, sera ouverte aux défis des autres cultures et compréhensive vis-à-vis des locuteurs étrangers. Mais de nombreuses nations, l'Europe ne sera capable de préserver la richesse de sa diversité linguistique et culturelle en refaisant une communauté des membres de ces nations, que s'ils apprennent à respecter les autres langues et cultures et pas seulement la leur.

Prof. Meta Grosman, PhD



## **PREMIÈRE PARTIE - Description factuelle**

### **1. Les spécificités nationales**

L'analyse de la politique linguistique de la République de Slovénie ne peut s'imaginer sans une brève description des spécificités nationales qui ont beaucoup changé dans le passé et ont rendu très sensible pour cette raison la question de la langue slovène et des autres langues, même avant l'accession à l'indépendance en 1991. D'un côté, nous traitons de la soi-disant diversité linguistique au sein du pays, du rôle et de la situation des langues utilisées par les membres des communautés linguistiques, des règlements législatifs qui donnent et garantissent les droits aux locuteurs des différentes langues tandis que de l'autre côté nous sommes confrontés à une politique linguistique cohérente à l'égard de l'extérieur - la volonté et l'effort de ce milieu pour créer un cadre institutionnel pour l'acquisition des langues qui permette la compétence multilingue à différents niveaux et pour différents besoins éducatifs tout au long de la vie.

#### **1.1. La population majoritaire, les minorités autochtones et les autres communautés**

Selon le recensement de 2002, la partie slovène de la population se monte à 1.631.363 personnes. 6243 habitants ont déclaré une citoyenneté hongroise – ils sont donc citoyens hongrois, et 2258 se sont déclarés membres de la minorité nationale italienne. Les autres communautés, qui n'ont pas ce statut (seuls les groupes comptant plus de 1000 citoyens slovènes déclarés sont pris en compte) sont: 38 964 Serbes, 35 642 Croates, 21 542 Bosniaques, 6 186 Albanais, 3 972 Macédoniens, 3 246 Bohémiens etc.

La base juridique permettant à l'État de gérer la situation des groupes "ethniques", religieux et linguistiques s'établit sur:

- les documents fondamentaux de l'indépendance (Charte constitutionnelle fondamentale sur l'indépendance et l'autonomie de la République de Slovénie du 25 juin 1991),
- qui reprennent en partie les responsabilités du titre déjà établi dans le cadre de la Fédération des Républiques socialistes de Yougoslavie (FRSY),
- les dispositions sur la Constitution de la République de Slovénie,
- les dispositions des documents internationaux ratifiés et les recommandations des organisations et institutions internationales,
- une législation intérieure de zones séparées.

Ainsi, selon le Bureau statistique des nationalités du gouvernement de la République, le domaine de la gestion des droits spéciaux des communautés nationales italiennes et hongroises en Slovénie comporte plus de 30 lois et règlements pratiques. Durant l'année 1995, le gouvernement a adopté le Programme des mesures d'aide aux Roumains, débouchant supposément sur une mise en oeuvre plus cohérente de la norme constitutionnelle telle que la définit l'article 65 de la Constitution slovène. Depuis 1999, le projet: Les Roumains dans le processus d'intégration européenne: Les modèles de l'éducation roumaine - Vers l'amélioration de leur situation et les possibilités d'emploi - est mis en oeuvre dans le cadre des activités du Pacte de stabilité d'Europe du Sud-Est. En outre, avec la loi d'autonomie locale, les Roumains ont la possibilité d'obtenir un représentant au conseil municipal des zones où ils sont autochtones. Au surplus, le domaine des communautés ethniques, au sens du respect des droits de l'homme, de l'égalité, de la coexistence et du pluralisme linguistique et culturel, est sous la juridiction de plusieurs organismes gouvernementaux (Bureau de l'Immigration et des Réfugiés, Bureau des Nationalités, Bureau de la langue slovène) et parlementaires (Commission des communautés nationales ayant des représentants des

minorités nationales italienne et hongroise, Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sciences et des Sports avec le Groupe de travail pour la planification et la politique linguistiques). Le pouvoir exécutif est principalement du ressort du ministère de la Culture, du ministère du Travail, de la Famille et des Affaires Sociales et en particulier du ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports de la République slovène avec ses organismes exécutifs et consultatifs.

## **1.2. Langues et cultures**

Dans l'ébauche de Programme national pour la Culture pour 2004 – 2007, encore en discussion publique, on a mis en relief le souci de conservation et de développement de la langue slovène au sein de l'Union européenne, "ce qui suppose le souci synchronique de son expansion culturelle, politique et économique." La mise en oeuvre de cette mission "repose sur la pratique d'une politique linguistique active qui reliera toutes les sources et tous les acteurs de ce domaine." Nous nous penchons ci-dessous sur l'encouragement des diversités culturelles, du pluralisme de la création et des biens culturels dans le cadre de l'État et du point de vue d'une zone culturelle slovène commune en dehors des frontières de la République slovène. Viennent ensuite les catégories du champ de l'intérêt public, qui représentent la plate-forme idéale pour la plus large mise en oeuvre des missions définies.

En tant que linguistes, nous comprenons cette inquiétude pour la langue et le souhait d'améliorer les conditions des activités d'intérêt public dans le domaine culturel; ils constituent surtout une raison d'augmenter la prise de conscience culturelle et interculturelle. On trouvera ci-dessous une définition des missions d'intérêt public dans le domaine des communautés nationales, de la communauté bohémienne, d'autres minorités et pour les immigrés. On recense notamment "les activités éditoriales, celles des institutions culturelles fondées par les organisations centrales des communautés nationales, l'activité des bibliothèques, la défense des langues maternelles des communautés, les activités de tous les domaines culturels, les contacts culturels avec la métropole, la coopération internationale des minorités dans le domaine de la culture, la coopération mutuelle des différentes minorités dans les domaines culturels, éducatifs et dans les projets de soutien."

Les domaines d'activités définis ci-dessus, dont la mission consiste aussi à "faire mieux connaître à la population slovène les particularités culturelles des communautés minoritaires et à promouvoir les bonnes pratiques s'agissant des minorités," sont délimités avec l'aide du ministère de la Culture ou l'Association des organismes culturels qui assurent aussi le financement des associations et des groupes - dont ceux qui sont créés par les minorités de Slovénie (ainsi l'Association culturelle bosniaque de Slovénie, l'Association des Sociétés croates, l'Association de la communauté serbe, le Club arabe de Slovénie).

## **1.3. Spécificités communautaires dans l'Éducation**

Les enfants d'origines ethniques, culturelles et linguistiques très différentes sont intégrés de la sorte dans le système éducatif de Slovénie. Selon les données du recensement de 2002 mentionné plus haut<sup>1</sup>, 26 communautés ethniques ont été enregistrées dans la République. Sur les 1 964 036 résidents du pays, 83,06 % des personnes interrogées ont déclaré être citoyens slovènes, 16,94 % étaient d'une nationalité différente, un plus petit nombre étaient des Italiens (0,11%), des Hongrois (0,32%) et des Bohémiens (0,17%), les communautés suivantes constituent un pourcentage légèrement plus important: les Serbes 1,98%, les Croates 1,81%, les Bosniaques 1,10% (La Constitution de Bosnie et Herzégovine a défini la citoyenneté bosniaque en 1994). Il va de soi que le nombre des membres des autres

communautés nationales est nettement plus important dans les régions où ils vivent proches les uns des autres (ainsi, les Hongrois forment presque la moitié de la population dans la région très mélangée de Prekmurje, tandis que le nombre de locuteurs du serbe ou du croate atteint jusqu'à 25% dans certaines communautés. En outre, on a identifié 5 catégories au statut ethnique incertain (citoyenneté régionale, non-identifié, Yougoslaves etc.), dont les représentants sont disséminés en Slovénie sans atteindre une concentration forte dans la même zone. (Il est intéressant de constater l'importance des catégories "inconnu" et "ne souhaite pas répondre" qui totalisent la moitié des personnes ne se déclarant pas slovènes). Les membres de ces communautés ont également, conformément à l'article 61 de la Constitution slovène, le droit de cultiver et d'exprimer leur culture et de parler et d'écrire leur langue. La Slovénie apporte une aide financière à ces activités.

Si nous ne tenons pas compte des efforts sporadiques de promotion du slovène comme langue d'enseignement des élèves de langue maternelle différente dans les écoles slovènes (les Bohémiens, les immigrés, les membres épars d'autres communautés) deux modèles assurent les besoins éducatifs dans les zones mélangées du pays: nous les décrirons ultérieurement.

## **2. Situation et types de langues en Slovénie**

### **2.1. Définitions terminologiques**

Il y a tout à la fois des ressemblances et des différences dans l'acquisition de sa langue maternelle et d'une première et deuxième langues étrangères. La *langue maternelle* est celle que nous apprenons la première, que nous connaissons le mieux, utilisons le plus, avec laquelle nous nous identifions et sommes identifiés (Skutnabb-Kangas, 1981). Une deuxième langue est celle qui s'impose dans un environnement plus large ou plus étroit comme la langue de la communication et dont l'utilité est directe. Une *langue étrangère* est une langue empruntée, c'est-à-dire celle où l'expérience linguistique est transférée, c'est la langue de la traduction du canevas mental de notre message. Il est parfois difficile de marquer la frontière entre première et deuxième langues (par exemple dans les familles de nationalités multiples) et d'ailleurs la position de deuxième langue et de langue étrangère n'est pas toujours définissable (la langue anglaise a différents statuts dans le monde).

Stern (1983) assigne deux critères à la langue maternelle, à savoir la chronologie de l'acquisition de la langue et le niveau de la connaissance de cette langue. Ainsi, la langue maternelle est une langue acquise dans la petite enfance (*première langue*) dans le cadre familial (*langue maternelle*) dans son environnement originel et culturel (*langue originelle*). La langue maternelle se distingue aussi par la connaissance "intuitive", "parfaite" ou "impeccable" qu'on en a. Si nous définissons la *deuxième langue* en fonction des critères ci-dessus, cette langue est celle qu'on acquiert après la langue maternelle.

La deuxième langue diffère aussi de la langue étrangère par sa position sociale. La langue étrangère n'est en général pas utilisée dans la vie quotidienne dans le pays où elle est enseignée. Les locuteurs l'utilisent surtout à l'extérieur du pays où ils l'ont apprise. Bien sûr, cela n'est pas vrai des langues étrangères devenues des langues habituelles de communication (*lingua franca*) dans une certaine société ou région géographique. Une langue étrangère fait partie du programme éducatif et du programme au niveau où elle est enseignée. Elle s'inscrit dans les buts à long terme de l'enseignement général et son rôle est déterminé par les orientations du système éducatif. Dans la plupart des cas, les élèves n'ont guère de contact avec cette langue en dehors de la classe. La formation aux situations de communication et la

nécessité d'utilisation de la langue étrangère doivent être créées (simulées) au sein de la classe.

La *deuxième langue* est une langue qu'on emploie aussi dans les situations de communication de la vie quotidienne dans l'environnement d'acquisition. Son usage ne se limite pas à la salle de classe. Les professeurs négligent souvent ce fait. En outre, il arrive aussi que les professeurs, sans se soucier de l'existence de deux langues à l'école, la deuxième et l'étrangère, négligent d'établir des passerelles entre leurs contenus. Ils n'ont pas d'expertise directe et mutuelle car les objectifs éducatifs, établis sur des niveaux de maîtrise différents, divergent (Wilkins 1990). Il est clair que l'élève et les maîtres ont une tâche plus aisée si la langue cible joue le rôle d'une deuxième langue car dans ce cas, ils disposent d'un "laboratoire linguistique direct" (Brown 1994).

## **2.2. Les premières langues**

### *2.2.1. Le Slovène*

#### *2.2.1.1. Cadre légal*

Dans l'article 11 de la Constitution de la République slovène, le langue slovène est déclaré langue officielle du pays; le hongrois et l'italien sont aussi des langues officielles dans les zones abritant des communautés nationales italienne et hongroise. La Slovénie a signé (3.7.1997), ratifié (4.10.2000) et mis en oeuvre (1.1.2001) la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

La connaissance élémentaire du slovène (comparable au niveau B1 du Conseil de l'Europe) est obligatoire pour l'acquisition de la citoyenneté slovène via la naturalisation et s'établit avec le certificat d'une réussite à l'examen. Sont exemptées de cet examen les personnes ayant suivi l'école primaire ou le lycée en Slovénie et ayant suivi l'enseignement secondaire supérieur ou universitaire après le 25.6.1991 (soit après l'émancipation du pays), et celles âgées de plus de 60 ans et ayant séjourné 15 ans en Slovénie. En outre, les personnes illettrées qui peuvent communiquer verbalement en slovène, ce qui s'établit par un certificat de réussite à l'examen de communication verbale élémentaire en slovène sont aussi exemptées de la partie écrite de l'examen. Les examens et les critères de connaissance du slovène en tant que deuxième langue sont définis par le Centre du slovène-deuxième langue de la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana ([www.ff.uni-lj.si/center-slo](http://www.ff.uni-lj.si/center-slo)).

Au surplus, la connaissance du slovène est obligatoire pour certaines professions, surtout dans le domaine de l'éducation, de la santé, du droit et d'autres services publics. En 2002, lors de l'adoption de la loi sur les professions de santé dans la République slovène pour les citoyens d'autres pays membres de l'UE<sup>1</sup>, la question s'est posée de savoir comment assurer la connaissance et l'emploi de la langue slovène par les médecins originaires de l'UE sans enfreindre les principes de non-discrimination dans les exigences imposées pour l'exercice d'une profession. On a trouvé la solution dans une disposition obligeant à l'emploi du slovène sur le lieu de travail; l'employeur est responsable de la définition de la connaissance de la langue et de la méthode vérifiant le respect des conditions tandis que le gouvernement est responsable de la définition des niveaux de connaissance linguistique nécessaire pour les fonctions d'orientation.

Outre les dispositions constitutionnelles, l'emploi obligatoire du slovène est aussi déterminé en détail dans plusieurs lois régionales de la République.

---

<sup>1</sup> Journal officiel de la République de Slovénie, No. 86-4236/2002.

La Slovénie a signé (3.7.1997), ratifié (4.10.2000) et mis en oeuvre (1.1.2001) la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

### *2.2.1.2. Cadre historique*

Jusqu'au XXe siècle, la communauté linguistique slovène a connu plusieurs états multi-ethniques et multilingues, surtout sous la monarchie Habsbourg, l'empire autrichien ou l'Autriche-Hongrie de 1867 à 1918. La désignation et la compréhension d'une langue commune et les débuts de la langue littéraire slovène remontent au XVIe siècle, avec le premier corpus littéraire, la traduction intégrale de la Bible, la grammaire de la langue slovène (1584) et d'autres ouvrages. Le corpus de communication publique en slovène a commencé à augmenter à la fin du XVIIIe siècle en même temps que le corpus de textes littéraires; en outre, le système éducatif se développait, partiellement en slovène. Au XIXe siècle, cette croissance s'est poursuivie; outre les travaux religieux, pratiques et linguistiques en slovène, les textes littéraires se multipliaient. On commença d'enseigner le slovène dans l'enseignement supérieur. Le premier programme politique national slovène, qui exigeait l'union administrative de tous les Slovènes dans le cadre de l'empire autrichien et l'obligation totale de la langue slovène comme langue officielle, éducative et publique dans la région linguistique slovène, fut rédigé en 1848. On ne mit pas en oeuvre la première exigence du programme; cependant, les exigences linguistiques furent lentement mais de façon constante mises en oeuvre tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle et dans la première décennie du XXe. Après la Première Guerre mondiale, la communauté linguistique se répartit sur plusieurs pays; une grande partie du sud-est du territoire slovène était sous l'administration du roi d'Italie tandis qu'au nord-ouest une grande partie appartenait à la République autrichienne. A partir de 1918, au sein du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, ou à partir de 1929 au sein du royaume de Yougoslavie, la communauté linguistique slovène put enfin imposer sa langue dans la plupart des domaines de la vie publique. L'université slovène fut fondée à Ljubljana en 1919, et l'Académie des Sciences et des Arts en 1938. Dans la Yougoslavie d'après-guerre, le slovène acquit une égalité formelle avec les autres langues. Cette égalité fut largement imposée sur le territoire de la république (à l'exception de certains domaines de communication délicats, par exemple l'armée, les médias, les douanes et d'autres institutions concernant tous les États); au niveau du pays, le statut du slovène fut négligé, du moins jusqu'à la dissolution de la fédération en 1991.

### *2.2.1.3. Politique linguistique éducative slovène s'agissant du slovène comme première langue*

Le slovène au jardin d'enfants, dans les établissements primaires et secondaires.

Le slovène est légalement la langue d'enseignement dans le système scolaire d'enseignement public.<sup>2</sup> Il existe des exceptions au système dans la région des communautés nationales italiennes et hongroises; mais il existe d'autres exceptions, par exemple dans le cas de l'éducation secondaire pour la matura dite internationale (l'équivalent du baccalauréat) où l'anglais est la langue d'enseignement dans le programme de deux ans ((Bežigrad Grammar School de Ljubljana et deuxième Grammar School de Maribor). Au reste, l'anglais est la langue d'enseignement dans l'école internationale fréquentée surtout par les enfants des étrangers résidant temporairement dans la république.

---

<sup>2</sup> Loi sur l'Organisation et le financement de l'Education (Article 3), Journal officiel de la République de Slovénie, No. 12-567/1996.



Légalement, et du point de vue des programmes, l'enseignement du slovène est lié au développement de la communication fondamentale, de la socialisation et des aptitudes cognitives de la population scolarisée. On a procédé à une modernisation générale du système éducatif slovène durant les années 1990 (1994-1998); dans le cadre de cette modernisation, le cours de langue slovène a été entièrement actualisé et ce tout au long du cursus. Outre plusieurs nouveautés éducatives et pédagogiques, la modernisation du cours de langue slovène a mis l'accent sur les fonctions de communication de l'enseignement tout en tenant compte en même temps de la nouvelle importance sociale de la communauté linguistique et de l'État slovène. Les initiateurs et acteurs de cette modernisation se sont surtout inspirés des résultats de l'enquête qui tendait à indiquer le faible niveau d'alphabétisation parmi les habitants de Slovénie.<sup>3</sup> Il va de soi que les résultats de cette modernisation ne sont pas encore visibles, mais ses inspirateurs comme les professeurs espèrent qu'elle améliorera fondamentalement la situation de la langue slovène s'agissant des aptitudes à la communication ainsi que des habitudes de communication de la population.

Reste la question suivante: comment l'enseignement linguistique évitera-t-il les pièges de l'évaluation normative voire puriste de la langue, des textes et de la communication, purisme profondément enraciné dans la communauté slovène, non seulement dans le système éducatif mais dans l'usage quotidien? La formation continue des professeurs est capitale pour réussir un enseignement linguistique fonctionnel. La politique officielle d'éducation encourage vivement la formation continue des professeurs, mais il reste à savoir si la qualité et la diversité des contenus disponibles suffisent. En d'autres termes, de nombreuses générations de professeurs slovènes toujours actifs n'ont, durant leurs études universitaires, presque rien appris dans le domaine de la linguistique orientée vers l'utilisateur et vers le processus de communication, dans le champ de la pragmatique, de la science du texte, de la sociolinguistique etc. L'orientation fonctionnelle de l'enseignement de la langue comporte un nouveau risque: la compréhension stéréotypée et standardisée de la communication et des habitudes linguistiques. Si l'éducation slovène n'évite pas tous ces pièges, le but de la rénovation sera menacé: les locuteurs slovènes doivent être qualifiés pour une communication publique efficace (écrite et parlée) mieux et en plus grand nombre qu'auparavant. Le développement ultérieur de la société slovène, au sens économique, culturel et politique, en dépend. Il est bien sûr nécessaire d'accomplir d'autres efforts de planification linguistique, notamment dans les services linguistiques à la communauté (dont le développement de manuels linguistiques, les applications technologiques de la linguistique etc.) afin d'atteindre efficacement les buts éducatifs linguistiques définis, dont nous parlerons plus bas.

La question délicate de la possibilité d'enseigner des disciplines non-linguistiques en langues étrangères se pose parfois au public professionnel aussi bien qu'au grand public slovène. Selon certains, cela aurait un effet crucial sur le développement de meilleures aptitudes linguistiques aux langues étrangères parmi la population slovénophone; d'autres y voient un danger car cela pourrait causer un affaiblissement des aptitudes linguistiques de la population scolarisée dans le domaine du slovène comme langue de communication professionnelle. C'est là un sujet sensible du fait des souvenirs historiques de la communauté linguistique slovène qui s'est si longtemps efforcée d'établir un système éducatif complet en utilisant le slovène comme langue d'enseignement à partir des premières écoles élémentaires (trivialke) où le slovène était la langue d'enseignement depuis 1774, jusqu'aux premiers collèges dispensant tout l'enseignement en slovène, qui n'ont pris forme qu'au début du XXe siècle, raison pour laquelle sa valeur n'est pas seulement fonctionnelle et cognitive, mais aussi fortement symbolique. Le modèle d'un tel bain linguistique doit assurer et ajuster les buts de

---

<sup>3</sup> Étude sur les définitions et les évaluations de l'alphabétisation dans la région slovène et de ses rapports avec la modernisation de l'enseignement du slovène dans les écoles de la République de Slovénie prim. Be\_ter Turk 2003.

l'acquisition du slovène-première langue d'un côté et l'acquisition des langues étrangères de l'autre; bien sûr, les buts du sujet enseigné ne peuvent être simulés. Pour l'instant, on prépare via des programmes de recherche le matériel professionnel nécessaire pour mettre sur pied un modèle d'examen acceptable.

#### *2.2.1.4. L'enseignement du slovène et l'enseignement en slovène à l'extérieur de la République*

La Slovénie s'est légalement engagée à encourager l'enseignement du slovène et l'enseignement en slovène à l'extérieur de ses frontières sur les fonds publics, et ce au profit de ses citoyens ainsi que pour les Slovènes non détenteurs de la citoyenneté slovène.<sup>4</sup> Bien que le réseau proposant le slovène comme une première langue/langue maternelle en dehors des frontières soit assez développé si l'on considère les besoins antérieurs et les capacités budgétaires, on peut prévoir que l'infrastructure nécessaire devra être radicalement renforcée et ajustée aux nouvelles conditions dans un avenir proche. En particulier, on peut s'attendre à une augmentation des besoins d'enseignement en slovène pour les enfants des slovénophones temporairement expatriés pour raisons professionnelles dans d'autres pays de l'UE. Cela inclut tout à la fois des cours de langue et d'autres disciplines enseignées en slovène. La République de Slovénie n'a pas un plan précis en ce domaine, mais l'infrastructure physique aussi bien que virtuelle devra être améliorée (ce qui signifie de meilleures conditions pour l'équipe d'enseignants et la possibilité d'enseignement à distance et de communication via la Toile); il va de soi que la coopération avec d'autres pays de l'UE est nécessaire en ce domaine et il faut établir une coopération mutuelle pour l'enseignement de la langue maternelle. Certains de ces projets d'examens sont déjà mis sur pied. D'un autre côté, outre l'infrastructure, il faut renforcer la conscience linguistique des slovénophones, et celle qu'ils ont (eux et leurs enfants) du droit à l'éducation dans leur langue: il faut qu'ils connaissent les possibilités en ce domaine et veuillent en profiter.<sup>5</sup>

#### *2.2.1.5. Relation entre la langue littéraire et les formes parlées du slovène*

La communauté littéraire slovène se caractérise par une grande variété dialectale dans une zone géographique relativement réduite. La prise de conscience de la diversité du slovène parlé et son incidence lors de la codification de la langue remontent à la période de la création du slovène littéraire au XVI<sup>e</sup> siècle. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le slovène écrit fut grandement rapproché de la langue provinciale; au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la formation du mouvement nationaliste, la langue fut codifiée et unifiée. La relation entre la langue littéraire et les variantes familières de la zone slovène garde tout son dynamisme. Le rôle et la forme de la langue écrite sont largement établis et stables; le seuil d'acceptabilité de certains composants linguistiques dans les textes écrits devient de plus en plus relatif (selon le contexte) et généralement plus éphémère; certains médias ciblistes, notamment, sont très ouverts à cet égard.

---

<sup>4</sup> Loi sur l'organisation et le financement de l'éducation (Article 81), Journal officiel de la République de Slovénie, No. 12-567/1996. Semblable directive est aussi encouragée par d'autres documents juridiques de l'Etat de Slovénie, notamment la Constitution de la République de Slovénie (Article 5), la Résolution pour les relations avec les Slovènes expatriés, le Journal officiel de la République de Slovénie, No. 7-359/2002 (Introduction, 1er article 3<sup>e</sup>me chapitre, dispositions extensives du chapitre 4. 1.) etc.

<sup>5</sup> Certaines expériences et données laissent supposer que les Slovènes n'optent pas facilement pour cette possibilité. Les statistiques d'enseignement de la langue maternelle en Autriche pour l'année 2001/2002 (Waldrauch and Manolagos 2002) établissent que l'enseignement optionnel du slovène à l'école primaire n'a été suivi que par un total de 10 élèves, c'est-à-dire uniquement à Vienne. On peut donc en déduire que cela ne comprend pas toute la population en âge scolaire de parents slovénophones en Autriche et à Vienne (qui n'inclut pas les représentants de la communauté linguistique slovène autrichienne vivant à Vienne).

L'image du slovène parlé publiquement est beaucoup plus variée et propose des variantes régionales ou patoisantes. Avec l'ouverture de la radio et de la télévision slovènes à des intérêts privés ou commerciaux dans les derniers quinze ans du siècle précédent, on a vu croître dans les médias publics le goût du parfum régional du slovène; on ne dispose cependant d'aucune donnée empirique sûre à cet égard. La régionalisation linguistique est renforcée par un processus d'ailleurs positif (et même trop lent ici et là) de décentralisation de la vie publique slovène, y compris dans le champ de l'éducation obligatoire et supérieure, des institutions de l'État etc.

La régionalisation linguistique est un processus double: d'un côté, il renforce la cohésion linguistique locale et en conséquence la cohésion sociale, peut-être même accroît-il l'acceptation locale des médias au sens symbolique et celle de leurs contenus, surtout probablement pour la partie des habitants ne disposant pas de grandes compétences réceptives dans la langue littéraire slovène, du fait d'une piètre instruction. De l'autre, le renforcement du régionalisme linguistique a provoqué quelques conséquences indésirables dans le public slovène. On voit déjà certains groupes de locuteurs avoir des problèmes de communication verbale avec des locuteurs d'autres régions, surtout dans les postes officiels et publics, parce qu'ils ignorent comment ajuster leur discours. Cela ne veut pas dire qu'ils ne comprendraient pas le message ou seraient incompris; mais il existe une possibilité de discrimination sociale cachée ou partielle à l'égard de ces locuteurs atypiques. Il peut en résulter indirectement une moindre possibilité de mobilité éducative et professionnelle des locuteurs du slovène voire un obstacle aux migrations intérieures. En ce sens, le processus de régionalisation accentuée du slovène parlé pourrait nuire paradoxalement à la décentralisation et à la régionalisation de l'État slovène. Outre tout ce qu'on a déjà souligné, la régionalisation linguistique empêche aussi l'enseignement efficace et l'obligation du slovène comme deuxième langue/langue étrangère dans la communication parlée. Il est bien sûr très difficile de préparer les locuteurs étrangers à toutes les déviations de la norme acquise du slovène littéraire, variations qui les attendent dans la communication slovène réelle. Les slovénophones, toutefois, ignorent comment se mettre à leur diapason et leur parler de façon plus littéraire.

Le programme de cours de slovène encourage chez les étudiants la prise de conscience de l'atout qu'est la diversité linguistique de cette langue; il ne voit pas dans la langue littéraire un substitut à la langue parlée et leur permet aussi de présenter et d'identifier les divers parlers parmi eux. La diversité linguistique slovène est présentée comme une sorte de continuum dans le programme, où chaque type linguistique a sa place et son rôle. D'un autre côté, à en croire les expériences de certains professeurs, leur discours pédagogique en slovène neutre n'est pas considéré à l'école comme étant un choix naturel voire il suscite le ridicule car de nombreux professeurs ont recours aux régionalismes dans leur enseignement ce qui explique que les étudiants n'aient pas l'habitude de la langue littéraire.

Il faut donc que les langues régionales de Slovénie trouvent une relation équilibrée avec la langue littéraire ; autre équilibre nécessaire, la planification linguistique de la langue littéraire comme de la politique linguistique slovène au sens large. L'encouragement ouvert au régionalisme ou l'éloge de la valeur des dialectes et parlers locaux peuvent avoir un effet négatif sur la communauté linguistique. Sa grande sensibilité à cet égard est à rapprocher de ses expériences historiques négatives. En effet la régionalisation du slovène fut souvent politiquement encouragée jadis, ce qui permit de s'opposer à l'obligation juridique et officielle de l'emploi du slovène sous prétexte qu'il n'était pas assez uniformisé. Des pressions assimilatrices directes sur la communauté slovène, par exemple le Koroška autrichien ou le Porabje hongrois furent souvent liés à un encouragement intentionnel de l'identité culturelle et linguistique locale. En un mot, on peut caractériser ainsi la relation du régional et du national



dans l'espace linguistique slovène : on ne saurait combattre le régional, mais il ne faut pas davantage l'idéaliser.

#### *2.2.1.6. La langue slovène et l'enseignement supérieur*

Une grande partie du public professionnel slovène envisage l'emploi du slovène dans l'enseignement supérieur et la communication scientifique comme une condition cruciale de son fonctionnement et de l'essor de son statut et de son prestige. D'un autre côté, du fait de la mobilité croissante des étudiants et des professeurs, à cause de l'organisation des sciences, il devient de plus en plus difficile d'imposer le slovène comme langue unique dans ces domaines en République slovène. C'est une source potentielle de conflits, à cause de la radicalisation des points de vue (certains défendent exclusivement le slovène, d'autres estiment que l'anglais devrait commencer à le remplacer dans une large mesure). La politique linguistique a le devoir de créer un environnement linguistique raisonnable qui satisfasse tous les besoins de communication, quand même ils s'opposeraient à première vue. Posséder une connaissance moyenne du slovène (équivalente au niveau européen B2) fut aussi à un moment une condition pour s'inscrire à l'Université de Ljubljana, en tout cas pour les étudiants n'ayant pas achevé l'école secondaire en Slovénie; depuis 2003, c'est une condition pour l'inscription dans la deuxième année d'études universitaires (sophomore). Semblable disposition est conforme à l'article IV.7 de la Convention sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur dans la région européenne de 1997, ratifiée par l'Assemblée nationale de la République de Slovénie en 1999.

Le slovène est légalement la langue d'enseignement obligatoire dans l'enseignement supérieur du pays.<sup>6</sup> Les programmes d'études des langues étrangères, les sections de programmes d'études impliquant des professeurs étrangers et les programmes étant simultanément dispensés en slovène peuvent être dispensés en langue étrangère. Un ajout à la loi de 1999 précise que les citoyens des pays membres de l'UE ont droit à l'enseignement supérieur en République slovène aux mêmes conditions que les ressortissants nationaux. Peut-être pour la raison susdite, le programme national d'enseignement supérieur de la République slovène pour l'année 2002 pose que les institutions d'enseignement supérieur devront plus souvent choisir de dispenser leurs programmes d'études, du moins en partie, dans une langue étrangère, afin d'assurer une coopération égale s'agissant des échanges d'étudiants des programmes de l'UE. En même temps, le programme national fait de l'étude des langues l'un des domaines prioritaires dans le développement de l'enseignement supérieur. Il sera nécessaire de trouver un système flexible et efficace qui ne nuise pas au statut de la langue slovène et la renforce tout en garantissant par ailleurs le libre accès à la connaissance, à la coopération internationale et des possibilités satisfaisantes pour les étudiants, les professeurs et les chercheurs en langues étrangères.

La langue slovène n'est proposée comme sujet que dans certains programmes universitaires d'humanités et de sciences sociales (on y étudie la langue et la littérature slovènes, la pédagogie, la littérature comparée, la traduction et l'interprétariat, la linguistique générale et comparée, le journalisme, un peu de théologie etc.). Pendant longtemps, les linguistes slovènes ont souligné l'importance d'enseigner la langue littéraire comme langue professionnelle au sein d'autres orientations d'études, en tant qu'il s'agit d'une composante importante de la planification linguistique; mais leurs objurgations n'ont guère eu d'effet. Cela résulte notamment du fait qu'il n'existe pas de consensus sur le but concret d'un tel cours ni sur les moyens de l'atteindre.

---

<sup>6</sup> Loi sur l'enseignement supérieur (Article 8), Journal officiel de la République de Slovénie, No. 67-2465/1993.

### *2.2.1.7. La langue slovène et la formation des professeurs*

La connaissance de la langue littéraire slovène est obligatoire pour tous les professionnels des jardins d'enfants et des écoles.<sup>7</sup> L'éducation en langue littéraire comme celle de la communication éducative est garantie pour tous les stagiaires dans la profession d'éducation; le contrôle de la maîtrise du slovène littéraire est une composante obligatoire de l'examen professionnel des professionnels du domaine éducatif. S'agissant des maîtres des jardins d'enfants et des écoles ayant l'italien comme langue d'enseignement, ou des jardins d'enfants et écoles bilingues, une partie de l'examen est effectuée conformément aux règles codifiant les droits particuliers des communautés nationales italienne et hongroise dans le domaine de l'éducation. Les professionnels des maternelles et écoles en italien, comme ceux des maternelles et écoles bilingues doivent décider lors de leur candidature s'ils désirent passer l'examen en slovène ou dans la langue de leur communauté.

Dans le cadre du Projet d'assistants pour l'enseignement des langues étrangères, les assistants étrangers concernés par cet enseignement dans certaines écoles slovènes reçoivent un cours minimal de slovène de quelques heures, insuffisant pour acquérir une aptitude satisfaisante à la communication en slovène.<sup>8</sup>

### *2.2.1.8 Les sources d'information s'agissant du slovène littéraire et de l'aide linguistique autonome*

La communauté linguistique slovène est relativement sous-équipée en manuels de qualité. En font partie les manuels monolingues de slovène ainsi que les dictionnaires bilingues et multilingues.<sup>9</sup> La préparation des manuels monolingues est surtout du domaine des institutions de recherche scientifique, notamment le centre de recherches de l'Académie des Arts et des Sciences de Ljubljana, qui publie le dictionnaire du slovène littéraire (cinq volumes 1970-1991, en un volume en 1994, édition sur disquettes 1997, sur cd-rom 1998) et de l'Orthographe slovène (dernière édition en 2001, sur cd-rom en 2003). Le Grand Dictionnaire du mot étranger a été commercialisé en 2002; seules les maisons d'édition commerciales publient des dictionnaires bilingues; la dernière décennie en a vu publier plusieurs sous format électronique.

Cette situation ne paraît pas extraordinaire à première vue. Mais un examen critique révèle que le matériel des manuels académiques monolingues de slovène n'est pas fermement enraciné dans la réalité linguistique slovène contemporaine, et que les manuels ne sont pas conçus pour l'usage quotidien d'un large cercle d'utilisateurs (sans tenir compte du nombre relativement élevé d'exemplaires imprimés et des ventes importantes qui ne sont pas directement liées à une utilisation réelle des manuels mais sont suscitées par d'adroites campagnes de vente, fondées sur la conviction historique que le slovène est la valeur nationale fondamentale); au surplus le rythme de rédaction et d'édition de ces manuels est extrêmement lent. Le programme de cours de langue slovène prévoit l'introduction et l'utilisation des manuels linguistiques, ce qui est un bon investissement pour l'avenir et mérite d'être encouragé; cependant, ces manuels de format généraliste exigent un traitement didactique et méthodique importants pour atteindre le but souhaité. Leur emploi peut même induire les utilisateurs en erreur sans de considérables mises en garde car les données peuvent s'interpréter de manière erronée.

---

<sup>7</sup> Loi sur l'organisation et le financement de l'Éducation (Article 92), Journal officiel de la République de Slovénie, No. 12-567/1996.

<sup>8</sup> <http://www.mszs.si/container264/ECOS/projekt1-asistenti.pdf>

<sup>9</sup> Information détaillée et perspective de solutions in Krek 2003a in 2003b.

D'un autre côté, les dictionnaires bilingues sont le domaine réservé des éditeurs commerciaux. Cela n'aurait rien d'étrange si le marché slovène n'était trop réduit pour une activité lexicographique exclusivement commerciale (à la fois efficace et de qualité), alors qu'elle dépend par ailleurs - du fait d'un manque de conscience linguistique - d'un cycle d'investissement à très court-terme et du faible investissement en capitaux que leurs possesseurs veulent bien attribuer à cette activité lexicographique. En outre, les fonds pour la publication et la rédaction de dictionnaires bilingues en slovène, associé à l'anglais ou à l'allemand, se trouvent facilement; il existe toutefois un problème pour les autres langues, du fait de très faibles débouchés commerciaux, ce qui explique que l'offre de dictionnaires bilingues diminue au lieu d'augmenter dans le contexte des lignes de conduite européennes pour l'assistance aux locuteurs multilingues. Les subventions d'État pour la publication lexicographique ne sont pas appropriées, dans la mesure où cette activité est à long-terme et réclame un financement gradué et une infrastructure exigeante.

L'infrastructure appropriée doit être fournie aux membres de la communauté linguistique slovène et à la communauté des locuteurs/utilisateurs du slovène comme deuxième langue/langue étrangère si l'on veut qu'ils se soucient activement de leur compétence linguistique fût-ce après l'acquisition systématique de la langue. Les professionnels et l'État ont le devoir de créer un modèle approprié pour financer des travaux linguistiques utiles en slovène, ce qui permettra des travaux de qualité tout en exigeant des résultats opportuns et de qualité vérifiable. Certaines ébauches de ce modèle prennent déjà forme, mais la compétition et l'orientation en fonction des publics restent impossibles surtout dans le domaine des manuels monolingues.

Le deuxième domaine d'utilité pour la communauté linguistique slovène est celui des technologies linguistiques qui se sont rapidement développées en Slovénie durant la dernière décennie et sont étroitement mêlées aux évolutions internationales. La considération des applications linguistico-technologiques lors de la planification des compétences, pour l'acquisition de la langue et la communication quotidienne, est un problème qui commence à peine à intéresser la réflexion pédagogique linguistique, mais qui changera fondamentalement les habitudes linguistiques et les possibilités de la communication interlinguistique.<sup>10</sup>

### **2.2.2. *L'Italien***

L'italien est la langue d'enseignement dans les écoles slovènes italianisantes. L'enseignement de l'italien langue maternelle fait donc partie du plus large cadre d'éducation linguistique et littéraire. L'enseignement de la langue comprend tous les dialectes écrits ou non-écrits et concerne tous les sujets. L'association des différents types, contenus et situations d'apprentissages auxquelles ils sont liés constitue la base dont il faut tenir compte dans toutes les phases du processus éducatif. En particulier, la langue maternelle, moyen fondamental de former, exprimer et étendre les horizons empirique et culturel, se distingue comme le domaine partagé de tous les professeurs.

En apprenant l'italien, les élèves prennent conscience de ses effets et de ses buts, ils l'utilisent, ils apprennent et analysent des textes littéraires et leur maturité intellectuelle ou mentale augmente. En outre, leur conscience culturelle s'accroît à mesure qu'ils se découvrent eux et le monde grâce à ce processus. Cette conscience culturelle est étroitement liée aux contenus comportementaux et à l'acquisition de valeurs éthiques et esthétiques car celles-ci jouent un rôle-clé dans la croissance et l'acquisition de la maturité des jeunes. Le développement d'une expression compétente dans le cadre d'une discussion systématique nouvellement projetée du

---

<sup>10</sup> Prim. Stabej 2003, Vintar 2003, Hirici 2003, Pisanski 2003.

niveau morphologique et syntaxique de l'italien et de son vocabulaire et avec l'introduction à l'analyse des textes littéraires ou la préparation à celle-ci ne signifie pas seulement l'acquisition de la langue comme outil de communication mais aussi le développement d'une culture générale appropriée grâce à la lecture approfondie des textes classiques (traductions et morceaux choisis) et des auteurs contemporains.

Avec le slovène comme deuxième langue (similitudes et différences avec l'italien), l'élève est à même d'évaluer l'italien comme langue-étalon, une langue moderne, fonctionnelle, ouverte à la créativité. L'enseignement de l'italien est massivement fondé sur la réalité culturelle de la région-mère et de la métropole. La connaissance de plusieurs langues (langue maternelle, slovène en deuxième langue, anglais comme langue étrangère) est un outil important et très nécessaire qui permet à l'élève d'accéder à diverses sources d'informations et au marché du travail; la langue influence ainsi de manière importante la formation de la personnalité et l'acquisition du savoir tout au long de la vie.

Grâce à la connaissance détaillée de la culture et de la langue italiennes, les élèves renforcent leur perception du rôle de l'italien dans leur vie personnelle et sociale:

- ils ont conscience que leur langue maternelle (l'italien) est le médium de socialisation le plus naturel, car il permet une communication simple et efficace grâce à son usage spontané;
- ils sont conscients que leur langue maternelle est l'élément fondamental de leur identité personnelle et nationale et qu'avec la littérature (composante fondamentale de la civilisation et de la tradition culturelle italiennes) elle forme aussi, soutient et renforce leur conscience d'eux-mêmes;
- l'italien est volontiers accepté comme langue de la communauté italienne nationale en Slovénie et dans la Croatie voisine et comme langue de sa métropole, la nation italienne. Les élèves étendent leur connaissance de la contribution de l'italien ou de la civilisation italienne à la culture européenne et mondiale;
- ils sont conscients du particularisme, de la situation et de la signification de la présence historique de l'italien sur le territoire de leur communauté; en outre, ils sont conscients de leur relation à l'égard de la langue de l'État.

### **2.2.3. Hongrois**

Le concept du développement du hongrois comme première langue (et bien sûr comme langue seconde) ne peut être dissocié du concept total de l'éducation linguistique et de l'organisation linguistique des instructions dans les institutions éducatives bilingues, comme défini dans le chapitre....????, qui expose aussi les principes et les buts de l'enseignement du hongrois-première langue et deuxième langue (See Neæk Lük ??).

La situation du hongrois-première langue dans la région mélangée du nord-est de la Slovénie est gérée par la législation slovène, qui garantit que la jeunesse d'âge scolaire a la possibilité d'apprendre dans sa langue maternelle et d'apprendre la langue de son environnement, c'est-à-dire la langue de la majorité, le slovène. Dans le cadre du remodelage des programmes dans la deuxième moitié des années 1990, un programme équivalent pour toutes les langues a été préparé par la commission des programmes et confirmé par le Conseil professionnel de l'enseignement général de la République de Slovénie. Un groupe de travail pour l'éducation des nationalités, constitué d'un consultant pour le hongrois (qui travaille à Lendava), de plusieurs consultants extérieurs, d'un consultant venu de Hongrie (deux jours par semaine) et du président du département de hongrois à la faculté d'Éducation de Maribor, oeuvre dans le cadre de l'Institut d'Éducation de la République de Slovénie. De cette façon, on crée des liens

solides entre les besoins de l'éducation slovène dans ce domaine, le hongrois comme première langue dans la région mixte et le rapport de la langue avec le pays d'origine.

Les manuels de hongrois sont importés de Hongrie mais ils doivent contenir la résolution du Conseil professionnel d'enseignement général de la République affirmant qu'ils sont conformes au programme en cours. Le centre des examens d'État est responsable des examens extérieurs dans la connaissance de la langue maternelle à la fin du cycle de 8 ou 9 ans, ainsi que de la matura et de la matura professionnelle. Le matériel d'examen est préparé par les commissions d'examen spéciales.

## **2.2.4. Langue des signes**

### *2.2.4.1. Base juridique*

La Résolution sur le langage des signes est le document international qui reconnaît la langue des signes comme un droit fondamental des sourds. Le Parlement européen l'a adoptée en 1987 avec un appel à tous les membres de l'Union européenne à reconnaître officiellement la langue des signes comme la langue maternelle des sourds. Conformément à la Constitution de la République de Slovénie, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la loi sur l'emploi du langage des signes le 29 novembre 2002.

Cette loi régit le droit des sourds à l'information et assure leur égalité de droits dans l'environnement de vie quotidienne et de travail. Elle définit les techniques et les possibilités de l'intégration de ce langage, les procédures de la mise en oeuvre des droits et leur protection détaillée. Le centre local d'action sociale qui délivre une autorisation spéciale au malentendant après un audiogramme est chargé de faire reconnaître les droits définis par la loi. D'après cette disposition, le sourd a droit à l'aide d'un interprète du langage des signes durant 30 heures par an, s'il a un statut d'élève ou d'étudiant; en cas de besoins éducatifs supplémentaires, on peut réclamer plus d'heures, jusqu'à un maximum de 100 heures par an. Dans les régions des communautés nationales italienne ou hongroise, le sourd peut imposer la traduction de l'italien ou du hongrois parlés en langage des signes, et l'interprétation de ces langages des signes en italien ou hongrois parlés. Le travail du traducteur en langage des signes, dans la proportion susmentionnée, est payé par le malentendant qui se sert d'un bon remis par le centre d'action sociale sur la base des droits acquis. L'Association des interprètes en langage des signes slovène est responsable de la communication entre les utilisateurs d'interprétations, les bailleurs de fonds et les exécutants, les interprètes eux-mêmes. En outre, il existe un registre des interprètes au ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, donc une liste des interprètes qualifiés du langage des signes slovène (28 interprètes sont actuellement immatriculés en Slovénie) ce qui permet aux sourds d'être mieux informés; de surcroît, elle rend l'interprétation disponible dans toutes les régions de Slovénie.

Voici les règlements secondaires de la loi: a) Résolution pour la création et la nomination du Conseil du langage des signes slovène (Journal Officiel de la République de Slovénie, n° 30/2003) et b) Règlement sur le certificat et le bon pour la mise en oeuvre d'un droit à interprète en langue des signes slovène (Journal officiel de la République de Slovénie, No. 67/2003).

Le Conseil de la langue des signes slovène est désigné par le gouvernement de la République, et ses membres nommés par: chaque université (un membre, professionnel dans le domaine de la linguistique ou de la pédagogie spécialisée), l'association des interprètes du langage des signes slovène (2 membres), 4 membres de l'association des sourds et malentendants de



Slovénie; un membre nommé par chacune des institutions suivantes: ministère de l'Éducation, ministère de la Santé, ministère de la Justice, ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales; un membre est nommé par le Bureau de la langue slovène; un membre par les Instituts d'éducation pour les sourds et un membre par la Chambre sociale de Slovénie.

#### *2.2.4.2. Norme linguistique*

Dans la loi sur l'emploi du langage des signes slovènes, celui-ci est défini comme un système linguistique de signes visuels selon un placement, une position, une direction, un mouvement précis des mains et des doigts et des mimiques faciales. Pour les utilisateurs de ce langage - c'est-à-dire les sourds ou les malentendants - c'est un langage naturel. En Slovénie, nous avons deux formes de langage des signes (Globaènik, ...p. 5): a) le langage des signes slovènes pour les sourds ou le langage parlé des sourds et b) le langage slovène étayé par signes (discours étayé par les signes ou slovène signifié) c'est-à-dire la traduction littérale des locutions assemblées du slovène avec l'utilisation du vocabulaire de la langue des signes slovène, utilisée dans le contexte public (télévision, événements publics, procédures légales etc.). Deux interprètes assermentés de la langue des signes sont en fonction en Slovénie. Dans les circonstances judiciaires, on doit adapter l'interprétation au niveau d'éducation générale du sourd. On a réalisé trois analyses comparant la langue littéraire slovène avec la langue des signes slovène. Deux dictionnaires de 1600 mots chacun sont disponibles. Selon Globaènik, il faut tenir compte des points de vue de la population sourde pour savoir quel langage développer dans le cadre de la politique linguistique. Pour cette population, la base de la standardisation est le langage des signes slovène comme étant leur langue naturelle, tandis que la langue slovène étayée par signes est un moyen de communication utilisé dans certaines situations linguistiques seulement. Depuis 1995/96, l'Institut des sourds et des malentendants de Ljubljana met en oeuvre un projet d'essai d'enseignement bilingue, c'est-à-dire enseignant avec deux systèmes linguistiques indépendants: la langue littéraire et le langage des signes slovènes.

Dans la mesure où chaque langue naturelle est standardisée, le langage des signes comporte lui aussi plusieurs normes, selon le point de vue de la langue qu'elles déterminent. De la standardisation de la langue résulte un langage normé, norme qui doit toutefois être considérée comme un instrument de communication ajustable. La question est particulièrement importante s'agissant de l'enseignement de la langue maternelle et des langues étrangères en milieu scolaire. Les éléments permettant d'enseigner à parler et à écouter aux personnes ayant perdu l'ouïe sont tirés des expériences d'enseignement d'une langue étrangère (surtout le français) aux enfants. Une méthode verbotonale mondialement reconnue, celle de Peter Guberina, a été créée à partir de ces expériences.

#### *2.2.4.3. L'éducation des enfants et des adolescents*

Trois institutions spécialisées dans l'éducation des enfants et des adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans sont à l'oeuvre en Slovénie: l'Institut pour les sourds et les malentendants de Ljubljana (jardins d'enfants, école primaire, et secondaire), Centre pour l'audition et l'élocution de Maribor (jardin d'enfants et école primaire), et Centre pour l'audition et l'élocution de Portorož. Outre la langue maternelle (langue slovène, mais aussi l'italien à Portorož), les trois institutions assurent, en lien avec le programme, l'enseignement d'une langue étrangère. Elles utilisent des matériels pédagogiques adaptés afin que les élèves atteignent le niveau minimum du programme normal pour entrer dans le secondaire. À l'Institut de Ljubljana, la forme prévalente est celle de la communication totale, alors que dans les deux autres institutions, on met l'accent sur la méthode verbotonale mentionnée plus haut. De plus en plus de personnes

malentendantes utilisent un appareillage, ce qui leur permet une meilleure intégration à tous les degrés d'éducation régulière. Les enseignants des programmes réguliers, dont les sections comportent aussi des élèves malentendants, sont invités à suivre des formations spéciales pour travailler avec eux.

#### *2.2.4.4. La formation des interprètes du langage des signes*

La première génération de ces interprètes a complété sa formation en 1985. Par la suite, on a amélioré le programme qui comprend maintenant 240 heures. Les citoyens disposant d'une instruction secondaire minimum, ayant réussi l'examen de langue de signes et ayant les aptitudes psycho-physiques requises, peuvent postuler au programme. Celui-ci est vérifié professionnellement par l'association des interprètes de Slovénie, la Chambre sociale de Slovénie et le ministère de l'Éducation, des Sciences et du Sport. L'examen consiste à transcrire une séquence de langage des signes slovène à l'écrit, à traduire une séquence de slovène parlé en slovène-langue des signes et en jeu de rôle, ce qui permet de vérifier l'aisance de l'interprète dans diverses situations.

#### **2.2.5. Langue ROM<sup>11</sup>**

##### *2.2.5.1. Fondements juridiques*

La communauté rom est mentionnée dans l'Article 65 de la Constitution de la République de Slovénie qui stipule: "La situation et les droits spéciaux de la communauté rom qui réside en Slovénie sont prévus par la loi."

En 1995, le gouvernement de la République de Slovénie a adopté un programme gouvernemental spécial comportant des dispositions pour aider la communauté rom; ce programme reste d'actualité. Il visait surtout à réglementer les conditions de résidence des Roms, la protection des Roms grâce à l'aide sociale, la garantie d'une possibilité d'éducation et aussi le développement de la culture et de l'information, la préservation de leur identité et la participation politique des Roms au niveau local. Ces activités sont dirigées par le Bureau des nationalités, responsable de toute la sphère des minorités nationales, des autres nationalités, des immigrés et des réfugiés. 21 associations roms sont installées dans 19 communautés de Slovénie; ces associations sont regroupées dans l'organisation principale, L'Association des Roms de Slovénie<sup>12</sup>. Les dirigeants des associations roms au niveau local s'occupent des communautés tandis que les représentants de l'Association des Roms sont en rapport avec les agences d'État. La participation politique des Roms est régie par l'adoption des changements à la loi sur la décentralisation locale (Journal officiel, No. 51/2002), la loi sur les élections locales et la loi sur l'enregistrement du droit de vote (Journal officiel, No. 52/2002). La commission du gouvernement de la République de Slovénie pour la protection de la communauté rom se compose de représentants des agences d'État, des communautés ayant un plus grand nombre de Roms et des représentants de l'Association des Roms de Slovénie.

L'éducation des Roms est déterminée par les lois suivantes (Krek et autres: 2003):

- Loi sur l'organisation et le financement de l'éducation
- Loi sur les jardins d'enfants

---

<sup>11</sup> Krek, Janez i.dr.: La stratégie d'Éducation des Roms en République de Slovénie, 4ème projet (document de travail, 24 sept. 2003)

<sup>12</sup> Bureau d'information du gouvernement /<http://evropa.gov.si/evropomocnik/question/809-168/>

- Loi sur l'école primaire et
- Loi sur la formation des adultes

Dans toutes les lois ci-dessus, des articles individuels définissent la participation de la population rom aux différents niveaux d'éducation et les spécificités de leur intégration.

Le Conseil professionnel de l'enseignement général de la République de Slovénie a adopté les *Recommandations pour l'adaptation du programme de l'école primaire aux enfants roms* en 1993, et en 2000, d'après la nouvelle législation sur l'éducation de 1996 et la refonte des programmes (le chapitre décisif a été achevé en 1999), les *Recommandations pour la mise en oeuvre du programme de l'école primaire de 9 ans pour les élèves roms*.

Au plan international, les documents de l'Union européenne (la Résolution sur la scolarisation des enfants des Roms et des Nomades, juin 1989) et du Conseil de l'Europe (la Recommandation sur l'éducation des enfants roms en Europe, février 2000 et la Recommandation sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, octobre 2002) sont aussi importantes dans le domaine de l'éducation .

#### 2.2.5.2. Description de la situation<sup>13</sup>

Selon les données des centres d'aide sociale et les données des écoles dans les régions comptant des résidents roms, on peut supposer que 7000 à 12000 Roms vivent dans notre pays (Žagar 2002, 25); selon les estimations de l'UE, il y aurait entre 6500 et 10000 Roms (Soutien de l'UE aux communautés roms ... 2002, 4), tandis que d'après les données officielles du dernier recensement de 2002, il y a 3246 ou 0,2% Roms (voir le tableau 1:Résidents qui se sont déclarés roms,...), dispersés dans de nombreuses communautés slovènes. Les recherches sociologiques montrent que le statut social de la plupart des résidents roms est très inférieur à celui de la moyenne des citoyens; cela est étroitement lié au bas niveau de qualification, aux perspectives professionnelles et aux aptitudes d'emploi des adultes. L'éducation des enfants roms, dont les parents n'ont pas de statut légal dans le pays parce qu'ils évitent tout contact avec les institutions, présente un problème particulier.

Dans l'analyse de la situation actuelle et des mesures dans le domaine éducatif, Janez Krek<sup>14</sup> définit certaines caractéristiques, qui sont aussi liées à l'éducation linguistique:

- Malgré les aides importantes de l'État, un faible pourcentage des enfants roms fréquente le jardin d'enfants. En général, ils sont intégrés dans des groupes ordinaires car il est fort rare qu'ils soient assez nombreux pour former une section rom homogène (5). En moyenne, la Slovénie ne compte que huit sections de ce type chaque année.
- En conséquence, les enfants ayant appris un peu de slovène au jardin d'enfants et étant un peu socialisés, ainsi que les enfants qui ne peuvent communiquer que dans leur langue maternelle, sont inscrits à l'école primaire. 1349 enfants roms ont suivi l'école en 2002/2003, un grand pourcentage d'entre eux (9,3%) a suivi l'école avec un programme adapté, du fait du manque de connaissances antérieures, l'absence complète de préparation à l'école et surtout le manque de maîtrise du slovène. Des normes et des critères spéciaux pour la création de sections sont en vigueur pour les sections d'enfants roms (on peut former une section rom avec 16 élèves - ce qui arrive très rarement; la section ne peut compter que 21 élèves, s'il y a au moins 3 enfants roms dans la classe, etc.) En dépit du financement supplémentaire par le ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports de l'éducation pratique de groupes plus petits,

<sup>13</sup> Krek, Janez, 4ème projet du document de travail, sept. 2003: p. 5

<sup>14</sup> ib.: 10



ce qui apporte une aide pédagogique à ces élèves, le problème perdure car la langue et la culture roms sont, traditionnellement, une affaire familiale. Les *Recommandations*, suite à la refonte de 2000, font de l'intégration des langues rom et slovène dans le programme un problème-clef; mais les décisions ne sont pas assez vigoureuses pour changer les habitudes. Les Recommandations "ont fait de la langue et de la culture dominantes une norme; en comparaison, la langue et la culture roms semblent marginales."<sup>15</sup> Il va de soi que le problème ne vient pas d'un manque de dispositions juridiques, mais de leur mise en pratique.

### 2.2.5.3. *La stratégie de l'Éducation des Roms en République slovène*<sup>16</sup>

L'auteur du document de travail se fonde sur les instruments juridiques (touchant l'éducation des Roms en école primaire), sur la Convention internationale pour la Protection des minorités nationales (ratifiée par le Parlement en février 1998), qui ont établi dans l'article 5 que les minorités nationales ont droit à la préservation et au développement des "éléments fondamentaux de leur culture et identité"<sup>17</sup>, et sur les problèmes révélés par les solutions existantes.

L'auteur souligne le fait que l'État doit garantir, dans le cas d'une minorité rom, l'éducation qui stimulera la conservation et le respect de la langue et de la culture roms. Cela ne peut s'obtenir que grâce au multiculturalisme et, autant que possible, à l'intraculturalisme<sup>18</sup>. À n'en pas douter, cela constituera un grand pas en avant, qui dépendra d'un certain nombre de facteurs:

- coopération avec les parents et efforts, aussi importants que possible, visant à inscrire les enfants roms dans des cours préparatoires à l'école
- ouverture du programme à la langue et à la culture roms (langue rom comme option dès le premier niveau)
- réussite de la codification du rom (préparation de dictionnaires, de grammaire, choix de textes de programme pour les formes du rom utilisé en Slovénie)
- possibilités d'introduction d'un assistant rom (ou d'un coordonnateur), notamment dans les jardins d'enfants et l'école primaire
- sensibilisation de l'environnement majoritaire au profit à tirer des nouvelles pratiques
- formation des enseignants.

Dans tous nos travaux futurs, nous devons être conscients que les enfants rom, en tant que communauté, ne sont pas des élèves ayant des besoins particuliers ou des handicaps, ce que les problèmes d'adaptation aux normes linguistiques et sociales de la population majoritaire peuvent parfois faire croire, mais qu'ils peuvent, avec des mesures adaptées, atteindre les mêmes niveaux éducatifs que les autres élèves<sup>19</sup>.

---

<sup>15</sup> Krek, Janez, ibd. 15

<sup>16</sup> Krek, Janez, *Stratégie d'Éducation des Roms en République de Slovénie*, 4ème projet (document de travail, 24 sept. 2003)

<sup>17</sup> Krek, Janez, ibd. 18

<sup>18</sup> Krek, J., ibd. 23

<sup>19</sup>

## 2.3. Langues secondes

### 2.3.1. *Politique linguistique nationale s'agissant du slovène en tant que langue seconde*

Avec la loi sur les étrangers, la République slovène est obligée de créer des cours de slovène pour étrangers, dans le but d'assurer l'intégration dans la vie culturelle, économique et sociale du pays, des étrangers ayant reçu un permis de résidence.<sup>20</sup> Cet engagement n'a pas été respecté. Le droit au financement des cours de langue slovène dans la République - surtout sous forme de bourses - n'est actuellement donné qu'aux personnes d'origine slovène. Toutes les autres doivent payer pour apprendre la langue.

En outre, avec la Loi sur l'asile, la République est obligée d'assurer les conditions de l'intégration des réfugiés dans la vie culturelle, économique et sociale du pays; dans ce contexte, elle est censée organiser des cours de langue slovène pour les réfugiés.<sup>21</sup> Le gouvernement n'a pas encore mis en oeuvre cet engagement. Cependant, un dialogue s'est noué entre le Bureau des Réfugiés de Slovénie et le Centre de la langue slovène-langue étrangère/deuxième langue. Le gouvernement était censé payer un certain nombre d'heures de cours de langue aux personnes déjà détentrices du statut de réfugié (le quota d'heures prévu allait de 200 à 300 heures); en outre, leur examen de slovène-deuxième langue leur serait aussi offert. Il va de soi que les personnes considérées comme réfugiés ne constituent qu'une petite partie de la population immigrée, qui devrait être capable de communiquer en slovène pour atteindre une intégration sociale satisfaisante, aptitude qu'elle ne peut acquérir que sur le tas. Le gouvernement devrait aussi proposer une aide financière pour l'acquisition du slovène à ces immigrés, peut-être sous forme de co-financement d'un certain nombre d'heures, comme cela se pratique dans plusieurs pays européens.

Dans un sens plus étroit, le champ de l'enseignement du slovène aux étrangers est une discipline professionnelle particulière de la linguistique slovène qui s'est récemment beaucoup développée sur le plan scientifique autant que pratique (prim. Ferbežar 1996/97, 1999, 2003, Ferbežar et Stabej 2002, Pirih 2001, 2003, Zemljarič Miklavčič 1998, 1999, 2000, 2002).

Compte tenu de sa dynamique démographique et de sa situation politique, la Slovénie peut anticiper des flux migratoires encore plus intenses. Cette immigration accrue sera en partie transitoire: les immigrés faisant de la Slovénie la première étape d'un passage dans l'UE dont les États-membres sont traditionnellement des cibles d'immigration plus attractives; mais aussi en partie définitive car la Slovénie est un pays économiquement assez prospère et politiquement stable. D'un autre côté, du fait du cadre politique et administratif de l'UE, un nombre beaucoup plus important de citoyens slovènes et de slovénophones résideront en dehors de la communauté linguistique slovène, de façon permanente ou intermittente. Les deux processus d'immigration et d'émigration (aujourd'hui encore, ils sont très différents) sont évidemment liés à la langue et à la planification linguistique, ainsi qu'au dispositif juridique comme à l'existence de cadres pédagogiques appropriés. A cet égard, il serait sans doute préférable qu'une politique active (évidemment bien préparée et solidement assise) soit lancée dès que possible; elle ne se contenterait pas d'analyser la situation, mais agirait de façon directive en sachant anticiper. Il est clair que les dispositifs juridique, financier et organisationnel au niveau étatique sont désormais inadaptés.

---

<sup>20</sup> Loi sur les étrangers, Journal officiel de la République de Slovénie, No. 61-2912/1999, dernière modification en 2002, Journal officiel de la République de Slovénie, No. 96-1/2002, Article 8.

<sup>21</sup> Loi sur l'asile, Journal officiel de la République de Slovénie, No. 61-2911/1999, Article 19.

Le champ du slovène comme langue seconde/langue étrangère, surtout cultivé institutionnellement par le Centre du slovène-deuxième langue/langue étrangère dans le Département de linguistique de la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana (Bešter et Kržišnik 1999), a su bien s'adapter aux conditions changeantes pendant longtemps et a servi d'indicateur à la politique plus générale du pays en ce domaine, avec plus ou moins de succès.

Au commencement, le public-cible de l'enseignement du slovène-langue étrangère était constitué des personnes d'origine slovène dans le monde entier (ce qui permettait la conservation ou la reconstruction de leur maîtrise linguistique), et aussi des personnes intéressées par la langue et la littérature slovènes (et d'autres contenus linguistiques slovènes spécifiques) de manière professionnelle ou pédagogique. On avait laissé de côté le troisième groupe-cible - c'est-à-dire les personnes apprenant la langue de manière à communiquer effectivement dans cette langue, et non pour des raisons symboliques ou professionnelles - à cause de sa taille très réduite.

Or le développement plus rapide du champ professionnel du slovène- langue seconde/langue étrangère n'est apparu qu'avec l'augmentation du troisième groupe-cible. Étant donné la spécificité de ce groupe-cible, l'enseignement de cette deuxième langue ne pouvait être une simple adaptation de l'enseignement et de la recherche du slovène-première langue, mais devait s'établir sur d'autres bases plus efficaces, directement liées aux besoins du groupe-cible: atteindre aussi vite et économiquement que possible une aptitude à la communication en slovène.

Un autre mouvement apparaissait en même temps qu'une demande d'enseignement efficace; s'éloignant d'une notion assez monolithique sur le sens du savoir linguistique (notion traditionnelle qui faisait le désespoir des étrangers puisqu'elle établissait une équivalence entre connaissance de la langue et compétence du locuteur parlant idéalement sa langue maternelle, équivalence qui est impossible même pour les locuteurs d'une première langue, a fortiori pour les apprenants d'une langue seconde/langue étrangère) une conception différente de la division entre fonctionnalité et contenu de l'aptitude linguistique fit son apparition dans la linguistique slovène. Les objectifs commencèrent à différer aussi fonctionnellement dans le domaine pédagogique. On s'est mis à insister de plus en plus sur la nécessité, pour les besoins spécifiques de la communication de l'auditoire, de trouver des méthodes appropriées d'acquisition des aptitudes spécifiques à la communication. Il en est résulté un nouveau développement des propositions du slovène-langue étrangère/deuxième langue, de nouvelles réflexions sur la méthode et la didactique et de nouveaux projets de recherche et de développement.

En lien avec ces réflexions et la demande d'efficacité dans l'enseignement du slovène- langue seconde/langue étrangère, on a vu poindre un autre champ professionnel très exigeant et délicat: celui de l'évaluation de la connaissance linguistique. Dans la région slovène (contrairement à quelques autres zones linguistiques, surtout d'Europe de l'Ouest) celle-ci était partie d'un réflexe restrictif, fondé sur les mêmes hypothèses que les deux équivalences mentionnées ci-dessus. C'est une question d'ordre juridique, qui pose que la maîtrise du slovène est nécessaire pour l'acquisition de la citoyenneté slovène grâce à la naturalisation. Avec les changements de la législation slovène, on a amplifié les dispositions juridiques en ce domaine; elles s'inscrivent depuis 1991 dans le système juridique slovène. Cette disposition est bien sûr liée aux idées généralement admises par le public: nation, État et public sont mutuellement solidaires - et plus encore à la disposition faisant du slovène la langue officielle de la République (Stabej 2000). La disposition restrictive a encouragé le développement professionnel dans ce domaine; il s'est d'abord heurté à de considérables difficultés dans la

profession; grâce à une activité systématique au niveau théorique et pratique on a pu développer un champ professionnel dotés de critères et d'une reconnaissance internationale. Les besoins d'évaluation, la demande grandissante d'enseignement efficace du slovène pour les besoins de communications de différents types ont impulsé un processus de standardisation plus précis de la connaissance du slovène, fondé sur des bases fonctionnelles (Schlamberger 2002, Ferbežar 2002).

On peut juger comme très réussi, dans le cadre intérieur comme international, le développement du slovène- langue seconde/langue étrangère. Outre les résultats professionnels de première main, on peut y ajouter un autre mérite: avec son mélange d'orientation pratique et de curiosité théorique, il a eu un effet rafraîchissant dans le domaine linguistique, notamment s'agissant de sa conception fonctionnelle de la communication, qui va au-delà des méthodes de description lapurlatistique, ainsi qu'au-delà d'une conception a priori normative du langage. Il va de soi que ce domaine en est à ses commencements; il est surtout limité par ses ressources financières et humaines; mais une planification appropriée permettra de triompher de ces deux obstacles. Le problème le plus délicat pour l'instant est l'éducation professionnelle des professeurs et des autres praticiens du secteur (les concepteurs des examens, les titulaires d'examen, les concepteurs des cours et des programmes etc.), dans la mesure où il n'y a pas d'autre forme institutionnalisée d'éducation, à l'exception de quelques programmes d'études professionnels organisés par le Centre du slovène-deuxième langue/langue étrangère. Mais on a commencé d'adopter un module spécial de préparation au diplôme dans le cadre de l'unité de valeur ; il existe aussi un cours spécialisé pour les diplômés à la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana, préparé pour l'essentiel par le Département du slovène littéraire et de la stylistique en lien avec les experts du Centre et d'autres sections du Département de linguistique slovène.

Deux autres questions liées au slovène- langue seconde/langue étrangère sont encore plus problématiques. Il y a d'abord la volonté de l'État d'augmenter encore son soutien aux efforts de planification linguistique dans ce domaine grâce à une politique linguistique constructive. La signification en est double: a) adopter/imposer des normes juridiques appropriées dans ce domaine et b) assurer des ressources financières pour un développement de qualité. Une rapide évaluation montre que ce n'est pas tant les normes juridiques qui sont inappropriées que leur application. Les institutions d'État ne se soucient que depuis peu de faire observer les droits garantis des étrangers à recevoir de l'aide pour leur intégration, dont notamment des cours de slovène. Au surplus, la politique de bourses d'État pour l'acquisition du slovène continue à ne soutenir que les descendants des Slovènes et les étrangers utilisant la langue pour leurs études ou pour en faire un objet de recherches. Toutefois, cette situation changera bientôt grâce à l'étroite coopération des professionnels et des institutions d'État (et à mesure que croîtront les besoins concrets).

Une tâche beaucoup plus difficile consistera à changer la relation du public à l'égard de l'acquisition du slovène comme deuxième langue/langue étrangère. Bien des Slovènes, indépendamment de leur foi, éducation, principes et autres, trouvent toujours étrange, sinon inutile, de la part des étrangers qu'ils apprennent notre langue et s'efforcent de communiquer avec nous par son truchement. Ils sont si persuadés de la complexité de la langue qu'ils pensent qu'aucun étranger ne peut l'apprendre. Cela jette un curieux éclairage sur les Slovènes car les étrangers n'ont pas l'habitude de voir ce genre de relation à sa langue; ils s'en étonnent. Si les membres de la communauté linguistique slovène souhaitent voir vivre leur langue et si nous voulons la garder comme langue maternelle nous permettant d'être à l'aise sur le plan de la communication et de la symbolique, il nous faudra ouvrir largement les portes aux étrangers.

### **2.3.2. *L'italien comme langue seconde***

L'italien est la deuxième langue pour les élèves de la zone ethniquement mêlée de l'Istrie slovène. La présence de locuteurs de l'italien, de membres de la communauté minoritaire dans leur environnement de vie, permet aux élèves une utilisation de première main de la langue en dehors de l'école. En outre, l'italien est aussi employé par les médias (notamment outre la frontière). L'ouverture des frontières entre l'Italie et la Slovénie, le contact des deux cultures, permettent des rencontres directes entre les gens parlant deux langues pour leurs tâches quotidiennes. L'italien est largement répandu dans le cadre de certaines activités commerciales, dans le temps libre des jeunes (cinéma, télévision, musique) et aussi dans la vie culturelle de la population minoritaire. A l'école, les élèves appréhendent progressivement l'italien, après leur langue maternelle; ils l'apprennent dès le premier cycle de l'école élémentaire jusqu'à la matura comme deuxième langue obligatoire. Il s'agit donc de l'acquisition précoce d'une deuxième langue et d'un enseignement approfondi.

En Istrie slovène, l'italien joue un rôle éducatif dans la vie de l'individu. Le contact direct des deux cultures dans l'environnement de vie crée son identité culturelle. Parce qu'exposés à la langue, parce qu'ils peuvent et doivent s'en servir, les élèves l'apprennent facilement. Les processus de prise de conscience des structures linguistiques et de l'acquisition du vocabulaire, son usage direct dans les situations de communications, stimulent les influences inter-linguistiques. Le transfert du savoir linguistique incite à voir dans la langue un système; en outre, les interférences inter-linguistiques, qui contaminent souvent la langue maternelle des élèves, sont mieux perçues. La deuxième langue-cible est définie par des critères exigeants de compétence linguistique et de communication (maîtrise de la langue au niveau d'un locuteur dont c'est la langue maternelle).

### **2.3.3. *Le hongrois comme langue de la vie quotidienne/comme langue seconde***

Le développement de l'aptitude à la communication en hongrois- langue seconde est intégré à la conception des institutions bilingues, jardin d'enfants, établissements primaire, secondaire et professionnels. Le hongrois- langue seconde est intégré au programme des écoles bilingues en même temps que le slovène-deuxième langue. Nouveauté professionnelle, nous devons souligner les efforts accomplis pour établir une formation parallèle et comparée des programmes des deux langues maternelles, le slovène et le hongrois, et pour les deux deuxième langues, le slovène et le hongrois de manière à garantir la coordination des unités thématiques. Ce travail résulte de ce que quantité d'enfants des écoles bilingues sont issus de mariages mixtes et qu'ils parlent couramment les deux langues comme une langue maternelle. Pour cette raison, l'enseignement linguistique est organisé de manière à permettre à ces élèves de suivre les cours des deux langues à un niveau plus élevé (niveau de la langue maternelle). En outre, les élèves qui maîtrisent avec le temps la deuxième langue (le slovène ou le hongrois) au niveau d'une première langue peuvent choisir de l'étudier selon le programme correspondant. Cette organisation souple de l'enseignement des première et deuxième langues dans les écoles bilingues de la région mixte de Prekmurje s'inspire de la dichotomie typologique bien connue s'agissant du bilinguisme équilibré et dominant.

Les manuels préparés par l'Institut de hongrois à Budapest, en lien avec l'Institut d'Éducation de la République de Slovénie et les enseignants de DOŠ (l'école bilingue primaire), sont utilisés pour l'enseignement du hongrois- langue seconde.

### **3. La structure du système éducatif en Slovénie (2001/02)**

#### **3.1. Introduction**

L'éducation est une grande priorité en Slovénie, non seulement aux yeux du ministre concerné mais aux yeux du gouvernement et du grand public. La décennie actuelle a connu de nombreuses réformes, qui se devaient d'être radicales et fondamentales étant donné les changements politiques, économiques et sociaux qui ont accompagné le passage à l'indépendance en 1991.

Nous avons élaboré le Livre Blanc sur l'Éducation (« Livre Blanc sur l'Éducation dans la République de Slovénie», 1996) qui a servi de base à la préparation et à l'adoption d'une nouvelle législation (six lois réglementant l'organisation et le financement de l'éducation, l'éducation à la maternelle, les écoles primaires, les *gymnasia*, la filière professionnelle et l'éducation des adultes ont été adoptées en 1996). Les programmes et le système d'évaluation devaient aussi changer radicalement (1995-2000). À partir de 1999 nous nous sommes efforcés d'améliorer l'efficacité et la transparence du système.

#### **3.2. Les catégories du système éducatif en Slovénie sont:**

1. L'éducation maternelle
2. L'éducation primaire (structure unique d'éducation primaire et secondaire inférieure)
3. Éducation secondaire supérieure (+ y compris le post-secondaire non-tertiaire)
4. Formation professionnelle post-secondaire et
5. Enseignement supérieur (avant et après la licence)

##### **3.2.1. L'Éducation à la maternelle**

Le système commence avec la maternelle qui n'est pas obligatoire à l'exception du cours préparatoire précédant l'école primaire. Cette éducation est assurée par les jardins d'enfants de deux à six ans inclus et par des familles d'accueil.

Elle s'étend sur cinq ans, de 1 à 6 ans. Elle se divise en deux cycles, le premier de 1 à 3 ans et le deuxième de 3 à 6.

Entre 6 et 7 ans tous les enfants doivent suivre une année obligatoire de cours préparatoire avant d'entrer à l'école primaire. Ce cours préparatoire sera d'actualité jusqu'à l'introduction du nouveau système d'éducation obligatoire pour la prochaine année scolaire.

##### **3.2.2. L'Éducation obligatoire**

L'éducation obligatoire de base (qui associe l'école primaire et l'enseignement secondaire inférieur) occupe 8 années et se divise en une première étape de 4 ans et une seconde de 4 ans. Elle concerne les élèves des écoles élémentaires entre 7 et 14 ans.

Les objectifs généraux de ces écoles consistent à:

- fournir aux élèves des connaissances de base
- préparer la scolarisation ultérieure, la vie professionnelle et privée
- comprendre les lois fondamentales de la nature, de la société et de l'homme
- développer la culture linguistique et la curiosité



- développer le besoin d'une éducation plus poussée, de bonnes relations, d'intérêts et d'aptitudes
- créer des habitudes.

L'achèvement réussi de ce cycle de 8 ans permet aux élèves de continuer leur éducation dans un choix d'établissements secondaires. Les élèves ayant suivi au moins 6 des 8 classes de l'école élémentaire, s'acquittant ainsi de l'éducation obligatoire légale, peuvent entrer dans une école professionnelle.

L'éducation musicale est parallèle à l'éducation obligatoire.

### La réforme de l'éducation obligatoire

La nouvelle législation prévoit quelques changements fondamentaux de l'organisation. En particulier l'éducation de base (obligatoire) sera portée de 8 à 9 ans. L'éducation de base sera subdivisée en cycles de 3 ans. Les anciens cours préparatoires d'un an seront intégrés à l'ancienne école élémentaire de 8 ans pour former un système unique de 9 ans. L'âge d'entrée à l'école sera abaissé à 6 ans. On introduira une dixième année optionnelle. Si le système actuel ne connaît ni groupes de niveaux, ni d'autres formes de regroupements, le nouveau système créera de tels groupes en maths, langue étrangère et langue maternelle dans les deux derniers degrés.

Le nouveau programme de l'école élémentaire est déjà prêt et adopté. Il sera mis en oeuvre graduellement à partir de 1999/2000 jusqu'en 2003/2004..

### Les innovations du nouveau programme:

- plus d'importance donnée à l'acquisition de la connaissance et au processus d'orientation, moins sur les contenus et plus sur le développement des aptitudes cognitives et sociales.
- il comporte de nouveaux dispositifs, comme une évaluation descriptive lors du premier cycle,
- l'étude plus précoce d'une langue étrangère,
- un plus large choix de sujets,
- une diversification flexible dans les dernières années d'école,
- une évaluation extérieure non-obligatoire (sur deux ou trois sujets respectivement) après le premier et le second cycle (retour d'information pour les élèves et les maîtres),
- une combinaison de l'évaluation des professeurs et les résultats de l'évaluation extérieure lors de l'achèvement du cycle de 9 ans.

Bon nombre de problèmes ont été largement abordés par les spécialistes de pédagogie, les experts et les maîtres, les parents et le grand public durant plusieurs années, dont:

- Comment assurer la flexibilité et la différenciation partielle en proposant plus de choix aux élèves et aux parents, sans nuire à l'égalité des chances dans l'éducation ultérieure?
- Comment développer les instruments d'évaluation qui permettront aux élèves de contrôler les résultats de leur enseignement?
- Quel doit être le profil du maître en langue étrangère enseignant aux plus jeunes enfants en langue étrangère?

### 3.2.3. *Enseignement secondaire supérieur général*

L'enseignement secondaire supérieur succède aux 8 ans d'enseignement obligatoire. Il est assuré par les *gymnasia* et les écoles à finalité professionnelle. Les programmes, allant de 2 à 4 ans, sont conçus pour les élèves ayant entre 15 et 19 ans.

Les changements de structure datent du début de la décennie. En effet, le *gymnasium* (nous tenons le mot des Allemands) qui avait une longue tradition en Slovénie (il y existait depuis le XVI<sup>e</sup> siècle) avait été aboli avec la réforme professionnelle au cours des années 1980 puis réintroduit en 1989.

- Cette réintroduction a changé l'ancienne structure uniforme de l'enseignement secondaire en recréant un système binaire (l'enseignement général débouche surtout sur les études universitaires et l'enseignement technique mène à un enseignement professionnel plus poussé ou au marché du travail).
- Le but général des *gymnasia* consiste à dispenser la connaissance nécessaire pour la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

Les programmes, remodelés deux fois jusqu'à maintenant, couvrent quatre années et des sujets obligatoires, des options et des périodes préparatoires pour l'examen de la *matura*. L'étudiant doit réussir l'examen de la *matura* à la fin de sa dernière année. Celui-ci est établi sur des épreuves préparées à l'extérieur et notées par un jury extérieur et intérieur à la fois. La *Matura* a repris dans tous les établissements secondaires généraux en 1995.

### 3.2.4. *L'enseignement et la formation professionnelle*

La réintroduction des *gymnasia* et la nouvelle législation ont provoqué des changements structurels dans l'enseignement professionnel. Les établissements professionnels destinés aux élèves de 15 à 19 ans proposent divers contenus et niveaux de difficultés ainsi que divers types de programmes professionnels et techniques allant de 2 à 5 ans. En principe, ils s'achèvent tous par un examen final. Pour entrer dans une école professionnelle, les élèves doivent accomplir avec succès 8 années d'école élémentaire. Tous les programmes professionnels débouchent sur le marché du travail, mais les programmes de 4 ans mènent à une qualification technique ouvrant la voie à des études professionnelles de plus haut niveau.

La structure de l'éducation professionnelle comprend:

- **Des programmes techniques** (4 ans) permettant une qualification de technicien
- **Des programmes professionnels et techniques** (3 + 2 ans); les élèves suivent un enseignement professionnel de 3 ans puis 2 ans de qualification technique
- **Les programmes professionnels** de durée moyenne (3 ans) débouchant sur une qualification professionnelle (ces programmes sont dispensés dans une école ou sous alternance)
- **Les programmes professionnels courts** (2 ans) qui débouchent sur une qualification professionnelle; ils sont aussi ouverts aux élèves n'ayant pas réussi à achever 8 ans d'école élémentaire
- Les programmes de formation professionnelle sont très courts (quelques jours) et surtout destinés aux travailleurs sans emploi
- En 1997 et 1998, de nouveaux types d'enseignement entre les niveaux secondaire et tertiaire ont été créés: des cours post-secondaires et non-tertiaires (jusqu'à un an):



- de brefs cours de *matura* font partie de ces programmes post-secondaires et non tertiaires généraux conçus pour les étudiants ayant achevé des formations techniques et désireux d'entrer à l'université; ils doivent acquérir une éducation générale en terminant ces cours de *matura* avant de passer l'examen
- de brefs cours professionnels ont été conçus pour les élèves quittant les *gymnasia*; il s'agit des élèves n'ayant pas passé la *matura* et de ceux souhaitant changer de voie qui peuvent acquérir une formation professionnelle en suivant ces cours professionnels pour entrer sur le marché du travail
- les cours de préparation et les examens des maîtres-artisans, des contremaîtres et du personnel de surveillance sont destinés aux personnes ayant terminé une école professionnelle de 3 ans et acquis un minimum de 3 ans d'expérience; ceux qui réussissent l'examen de maître-artisan auront la possibilité d'entrer dans un établissement professionnel post-secondaire en passant des examens de mise à niveau dans les sujets d'enseignement général.

Le réseau de ces établissements professionnels post-secondaires a été remodelé en 1995. Les programmes durent deux ans et s'achèvent par un examen diplômant. Les élèves reçoivent un diplôme mentionnant une qualification professionnelle qui leur permet de commencer à travailler dans un domaine spécifique. Depuis 1998-99, ces diplômés peuvent passer dans la deuxième année du cycle professionnel supérieur.

### 3.2.5. *L'éducation supérieure*

L'éducation supérieure en Slovénie suit un modèle binaire:

- les études universitaires académiques et
- les études professionnelles. Les universités et les facultés indépendantes organisées en établissements privés proposent les deux types de cours tandis que les institutions professionnelles supérieures ne dispensent que des programmes professionnels.

#### Le secteur universitaire

La condition fondamentale d'entrée dans un programme d'études universitaires est la réussite de la *Matura*.

Les études s'organisent à deux niveaux:

- au premier niveau les étudiants obtiennent leur diplôme du premier degré après 4 à 6 ans d'études
- ayant achevé le niveau supérieur, on reçoit le diplôme académique; celui de *magister* (maîtrise) après 2 années d'études ou celui de *doktor* (doctorat) après quatre années d'études.

En principe, les diplômés du secteur professionnel supérieur peuvent passer en troisième ou quatrième année d'université après acceptation de l'établissement d'enseignement supérieur. À partir de l'année 1998/99, les diplômés du cours professionnel de travailleurs sociaux ont pu suivre directement le cours de maîtrise et l'ayant achevé aborder un programme doctorant.

Les élèves du secondaire détenteurs d'une *matura professionnelle* comme examen final différent de la *matura* générale ont la possibilité d'entrer à l'université s'ils réussissent un examen additionnel dans un sujet donné. Jusqu'ici, les diplômés du secondaire sans *matura* n'ont été admis que dans des établissements professionnels.

L'éducation pour les adultes est dispensée par les *Ljudska univerza* (école supérieure du peuple, université populaire), les centres éducatifs et les centres d'études, les écoles et les institutions d'éducation supérieure, ainsi que les sociétés, les corps administratifs, les organisations et les associations. Les programmes d'éducation pour adultes s'inscrivent dans l'enseignement scolaire ou extra-scolaire, l'enseignement formalisé, ou indépendant ou encore autonome.

**3.2.6. *L'éducation des enfants handicapés*** est dispensée soit dans les établissements généraux assistés de professionnels, dans des classes spéciales proposant un programme modifié dans les jardins d'enfants et les écoles ordinaires, ou dans des écoles et institutions spécialisées dans l'éducation et la formation des enfants souffrant de graves handicaps. Cette nouvelle loi est en cours d'adoption parlementaire. On veille à mieux intégrer l'éducation de ces enfants.

## **DEUXIEME PARTIE - Le plurilinguisme et la diversification de l'éducation linguistique**

### **1. Les spécificités communautaires de l'éducation en Slovénie**

Le système éducatif de la Slovénie accueille des enfants d'origines ethnique, culturelle et linguistique plutôt diverses. Selon le recensement de 2002<sup>22</sup>, qui a recensé 26 communautés dans la région de la République de Slovénie, sur les 1 964 036 résidents du pays, 83,06 % des personnes interrogées ont déclaré être citoyens slovènes, 16,94 % étaient d'une nationalité différente, un plus petit nombre étaient des Italiens (0,11%), des Hongrois (0,32%) et des Bohémiens (0,17%), les communautés suivantes constituent un pourcentage légèrement plus important: les Serbes 1,98%, les Croates 1,81%, les Bosniaques 1,10% (La Constitution de Bosnie et Herzégovine a défini la citoyenneté bosniaque en 1994). Il va de soi que le nombre des membres des autres communautés nationales est nettement plus important dans les régions où ils vivent proches les uns des autres (ainsi, les Hongrois forment presque la moitié de la population dans la région très mélangée de Prekmurje, tandis que le nombre de locuteurs du serbe ou du croate atteint jusqu'à 25% dans certaines communautés. En outre, on a identifié 5 catégories au statut ethnique incertain (citoyenneté régionale, non-identifié, Yougoslaves etc.), dont les représentants sont disséminés en Slovénie sans atteindre une concentration forte dans la même zone. (Il est intéressant de constater l'importance des catégories "inconnu" et "ne souhaite pas répondre" qui totalisent la moitié des personnes ne se déclarant pas slovènes). Les membres de ces communautés ont également, conformément à l'article 61 de la Constitution slovène, le droit de cultiver et d'exprimer leur culture comme de parler et d'écrire leur langue. La Slovénie apporte une aide financière à ces activités.

Si nous ne tenons pas compte des efforts sporadiques de promotion du slovène comme langue d'enseignement des élèves de langue maternelle différente dans les écoles slovènes (les Bohémiens, les immigrés, les membres épars d'autres communautés) deux modèles assurent les besoins éducatifs dans les zones mélangées du pays

---

<sup>22</sup> Données de l'Institut de statistiques de la République de Slovénie, Recensement de la population, des foyers et de l'habitat en 2002

**Tableau 1: Les spécificités communautaires et l'organisation de l'enseignement linguistique en Slovénie**

REGION	NATIONALITÉ DES ÉLÈVES	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	COURS DE LANGUE (BASÉS SUR LA MÉTHODE)	AJUSTEMENT DU DOMAINE D'ÉTUDE
Slovénie	Slovènes Roms <sup>23</sup> Enfants ayant le slovène comme deuxième langue <sup>24</sup>	Slovène	Slovène comme L1 Langues étrangères (I, II, ...)	Programme national
Région nationalement mélangée de l'Istrie slovène	Italiens Slovènes Enfants dont le slovène est la deuxième langue	Italien	Italien en L1 Slovène en L2 Langues étrangères (I, II, ...)	Contenus amplifiés en provenance d'Italie:
	Slovènes Enfants dont le slovène est la deuxième langue	Slovène	Slovène en L1 Italien en L2 Langues étrangères (I, II, ...)	Histoire et culture
Région nationalement mélangée de Prekmurje	Hongrois ----- -	Slovène et hongrois	Hongrois en L1 Slovène en L2 Langues étrangères (I, II, ...) -----	Contenus amplifiés en provenance de Hongrie:
	Slovènes Roms Enfants dont le slovène est la deuxième langue		Slovène en L1 Hongrois en L2 Langues étrangères (I, II, ...)	Histoire et culture

<sup>23</sup> Dans les années récentes, la langue rom a été utilisée ici et là pour aider les enfants roms à acquérir la langue d'enseignement (le slovène). Le rom est introduit comme moyen de communication entre les maîtres et les élèves dès le jardin d'enfant; en outre, l'école propose une aide individuelle afin de triompher des déficiences linguistiques dans la langue d'enseignement. Les Roms déploient du reste une organisation autonome de plus en plus importante dans le Prekmurje; ils organisent notamment des cours de langue, rassemblent des matériaux linguistiques, etc. (Nežak Lük 1999).

<sup>24</sup> Il s'agit surtout des enfants d'immigrés de l'ancienne Yougoslavie et d'autres enfants ayant le slovène comme deuxième langue. Certaines écoles de la région de Ljubljana proposent (outre l'enseignement traditionnel) de l'aide pour améliorer l'aptitude à la communication en slovène en ajustant les méthodes dans le cadre de l'enseignement linguistique.

## 1.1. Fondement juridique de l'éducation dans les écoles des régions nationalement mélangées

Dans les régions dites nationalement mélangées, où les citoyens slovènes et les membres des communautés nationales italienne et hongroise vivent ensemble, l'éducation est une partie constitutive du système de la République de Slovénie. Le travail éducatif dans les jardins d'enfants et les écoles de ces régions obéit à la Constitution<sup>25</sup>, aux lois<sup>26</sup> et règlements concernant le domaine de l'éducation maternelle, primaire, professionnelle préparatoire et moyenne, secondaire professionnelle et technique, secondaire générale et conformément à la loi régissant les droits spéciaux des communautés nationales italienne et hongroise dans le domaine de l'éducation<sup>27</sup>.

La Constitution et la législation résultent de l'hypothèse que des droits spéciaux, collectifs aussi bien qu'individuels, doivent être assurés aux membres des communautés nationales minoritaires pour compenser le préjudice ou la perte subies par la minorité dans le domaine de la langue et de la culture du fait du déplacement des frontières de façon à corriger l'inégalité originelle entre les communautés. Pour cette raison, la législation slovène ajoute à la protection "négative" qui empêche la violation de l'égalité des minorités (discrimination etc.) un concept de protection "positive" sous forme de droits particuliers. Comme signataire de la Convention du Conseil de l'Europe s'agissant de la protection des minorités nationales, la Slovénie accepte ainsi le principe édicté par l'article 4, qui affirme que les dispositions qui résultent de la prise en compte de conditions particulières de vie des membres de la minorité ne peuvent être jugées discriminatoires par les membres de la majorité nationale.

## 1.2. Modèles éducatifs dans les régions nationalement mélangées

1. Dans la région nationalement mêlée de l'Istrie slovène, les écoles emploient le slovène et l'italien comme langues d'enseignement. Les élèves étudiant en slovène ont l'obligation d'apprendre l'italien (It.L2), et les élèves étudiant en italien ont l'obligation d'apprendre le slovène (Slov.L2).
2. Un modèle bilingue est adopté dans la région nationalement mélangée de **Prekmurje**: tous les élèves de la région fréquentent des écoles bilingues: les Slovènes, Hongrois, Roms, et autres. Les sections sont hétérogènes. Il y a deux langues d'enseignement: **le slovène et le hongrois**. Ces deux langues sont utilisées de façon interchangeable dans le cadre des disciplines. C'est ce qu'on appelle la méthode concurrente d'enseignement bilingue. Les deux langues peuvent aussi s'apprendre comme disciplines, soit comme L1 (Slov.L1 et Hong.L2) soit comme L2 (Slov.L2 et Hong.L2).

---

<sup>25</sup> Constitution de la République de Slovénie, Journal officiel de la République de Slovénie , no. 33/91, articles: 5, 11, 64.

<sup>26</sup> Loi sur l'organisation et le financement de l'Éducation.. Articles: 2, 3, 44, 69, 81, 84, 92, 121,122, 137....., Loi sur les jardins d'enfants, .... Articles: 5, 6, (7. Roms), 14, 29, 54, Loi sur l'école primaire..... , Articles 2, 6,7, 16, 28, 64, .... Loi sur le collège...., Articles 2, 8, Loi sur l'éducation professionnelle....., Articles 2, 8, Loi sur la formation des adultes... , Article 7.

<sup>27</sup> Loi sur les droits spéciaux des communautés nationales italienne et hongroise dans le domaine de l'éducation en l'an 2001. Journal officiel de la République de Slovénie, 35.

### *1.2.1. La philosophie des modèles éducatifs dans les régions nationalement mélangées*

Si le modèle éducatif de la région nationalement mélangée d'Istrie slovène peut être défini comme un modèle de conservation bien encouragé socialement (Baker & Jones 1998)<sup>28</sup> avec une composante enrichie (le modèle propose aussi aux élèves de la principale communauté d'acquérir l'italien et d'en savoir davantage sur l'histoire et la culture italienne) le modèle d'éducation bilingue dans la région de Prekmurje, avec sa population slovène et hongroise, appartient aux modèles symétriques de conservation de deux langues et cultures. Pour être plus précis, nous parlons d'un modèle de préservation équivalente de deux langues (Mackey 1972). Les élèves des communautés minoritaire et majoritaire (avec d'autres) suivent l'enseignement en deux langues; et deux langues maternelles sont employées dans les sections jointes. Les deux langues ont le même statut pour tous les cours, ce qu'on obtient en passant d'une langue à l'autre suivant un minutage précis. Les deux langues constituent des moyens de communication égaux pendant et en dehors des cours et pour toutes les activités scolaires écrites et orales. Le programme est enrichi de contenus touchant l'histoire et la culture hongroises.

L'organisation des classes, où la proportion d'élèves des populations majoritaires et minoritaires est à peu près égale dans le département, est conçue comme une forme particulière de bain linguistique symétrique (Snow 1987, Lindholm 1987). On préconise particulièrement ce dispositif là où le statut et la position de la langue minoritaire sont très faibles dans l'environnement extra-scolaire. Ces raisons spécifiques - la disparition des sections où le hongrois est langue d'enseignement parce que les parents hongrois ont, du fait de la piètre valeur économique du hongrois (manque d'occasion de parler hongrois en public, fait que l'enseignement secondaire se fasse en slovène, fermeture des frontières etc.) inscrit leurs enfants dans les sections slovènes - ont débouché sur la création d'un modèle d'école bilingue dans la région mélangée de Prekmurje à la fin des années cinquante.

De cette façon, l'école simule le ratio des deux langues en confrontant les enfants aux deux langues maternelles et en assurant un emploi égal des deux langues dans l'environnement scolaire, en classe et au dehors. Le programme a deux fonctions: il protège les enfants de la minorité, dont la langue est plus faible et en même temps sert de bain linguistique dans la mesure où la deuxième langue (la langue d'une communauté plus large dont les enfants ont besoin pour être intégré sur un pied d'égalité n'importe où en Slovénie) est aussi une langue d'enseignement. Les enfants de la majorité voient ce programme comme un bain linguistique où la communication dans la deuxième langue n'implique pas seulement le professeur et les élèves mais s'étend aussi aux relations avec les élèves de la minorité; à tout le moins, la connaissance réceptive de cette langue induit des avantages d'intégration.

S'agissant de Prekmurje, le but social d'un tel modèle est l'égalité nationale tandis que le but linguistique consiste à préparer l'égalité des chances pour l'emploi des deux langues dans toutes les situations où l'on parle, donc dans tous les domaines de la vie et du travail. En conséquence, ce modèle est édifié pour offrir aux élèves la chance de développer leurs aptitudes à la communication dans deux langues, dans un environnement qui s'efforce d'abolir les restrictions à l'emploi des deux langues (slovène et hongrois) dans les situations

---

<sup>28</sup> Les professionnels estiment qu'il est possible de trouver des variétés typologiques parmi les modèles éducatifs qui stimulent le développement des aptitudes bilingues des communautés minoritaires tout en soutenant en même temps la langue maternelle des élèves et les modèles qui ne développent le bilinguisme que dans une certaine mesure, soit par suite de la perte de la première langue ou l'absence de développement de la deuxième langue. On dit du premier groupe typologique que c'est une forme forte d'éducation bilingue et du deuxième une forme faible.

d'expression publique (Mougeon, Beniak 1996). Les occasions d'employer ces deux langues sont multipliées par le système de bilinguisme national, c'est-à-dire le bilinguisme des services publics. Cela suppose d'un côté le bilinguisme des employés et de l'autre encourage l'enseignement des deux langues, à l'école et ailleurs. En ce sens, le modèle éducatif bilingue est un ingrédient inséparable et une condition du bilinguisme au niveau institutionnel. Le modèle d'enseignement monolingue (en slovène ou italien) qui inclut l'acquisition obligatoire de la deuxième langue (italien ou slovène) en Istrie slovène aspire aussi au même but.

Dans le contexte slovène, un tel modèle éducatif bilingue (ainsi que le modèle légèrement différent de la région de la communauté nationale italienne) constitue la base de la recherche de l'égalité pour la communauté nationale hongroise, sa culture et sa langue. Le rôle fondamental de l'éducation bilingue est de permettre une même intégration des élèves grâce à un travail éducatif de qualité en assurant ainsi l'égalité des chances pour le développement paisible de la structure sociale de la communauté nationale, tout en préservant et développant sa culture et sa langue. Le principe que les langues maternelles des élèves sont des sujets d'enseignement ainsi que des langues d'enseignement équivalents caractérise un projet de développement du bilinguisme au plus large niveau social, le bilinguisme fonctionnel dit symétrique. L'éducation bilingue est censée remplir cette tâche en permettant aux enfants des deux communautés nationales d'atteindre le développement optimal des aptitudes à la communication dans la première langue (la langue maternelle) et de garantir une aptitude à la communication appropriée dans la deuxième langue aussi (la langue de l'environnement) pour de plus amples échanges et surtout des besoins éducatifs.

### ***1.2.2. Les adaptations des programmes scolaires dans les régions nationalement mélangées***

L'éducation dans les régions nationalement mélangées crée la base d'un développement égal des communautés italienne et hongroise et de la nation slovène. Dans ce but, on adapte l'organisation et les programmes de travail au jardin d'enfant et dans les écoles de ces régions. Ces ajustements concernent les domaines suivants:

- Buts éducatifs
- Programme
- Plans d'enseignement, catalogue des savoirs et catalogue d'examens
- Trimestres d'inscription

Outre ces buts, déterminés par les règlements éducatifs, les programmes pédagogiques des membres des communautés italienne et hongroise comprennent aussi les objectifs qui contribuent à la qualité de la vie dans les régions nationalement mélangées. Ces objectifs, qui correspondent aux principes de la communauté internationale et aux documents universels et régionaux sur les droits des minorités sont particulièrement mis en relief. Ils sont orientés vers la conservation et le développement de l'identité linguistique et culturelle des membres des communautés italienne et hongroise, l'accélération de la communication et de l'intégration interculturelle et l'établissement de la compréhension et de la coexistence entre les membres de la nation slovène et les communautés nationales italienne et hongroise.

Ces objectifs sont:

- La préservation et le développement de la langue et de la culture italiennes et hongroises des dites communautés,
- Le développement des compétences linguistiques dans la première langue (langue-maternelle) et la deuxième langue,



- La prise de conscience que les langues slovène, italienne ou hongroise fonctionnent comme langues officielles dans la région nationalement mélangée et le développement des modèles de communication dans cet environnement linguistique,
- Le développement de la connaissance du patrimoine historique, culturel et naturel des communautés nationales italienne et hongroise et de leurs métropoles,
- La prise de conscience des affiliations des communautés italienne et hongroise et le développement de leurs traditions culturelles,
- La prise de conscience de l'affiliation de l'État et de l'identité nationale,
- La prise de conscience du lien entre les communautés italienne ou hongroise et leurs métropoles,
- L'éducation au respect mutuel et à la considération des diversités nationale et culturelle, à la coexistence créative de personnes de milieux et de langues différents, à plus d'aptitude à vivre dans des régions nationalement mélangées et dans un espace slovène plus large,
- L'introduction à la situation des communautés nationales dans les pays voisins et la création de liens avec les membres et les institutions de ces communautés.

Les objectifs définis ci-dessus sont mis en oeuvre de deux façons par les institutions éducatives des régions nationalement mélangées de Slovénie. Les différences résultent de ce que les accords internationaux<sup>29</sup> doivent être considérés quand on organise l'éducation pour la communauté italienne nationale alors que la recherche d'un modèle adapté en Prekmurje n'est pas soumise à ces accords internationaux. En même temps, il faut remarquer que la Slovénie, bien que les accords internationaux n'en fassent pas l'obligation, a renforcé le modèle éducatif dans la région mélangée des communautés côtières d'Istrie slovène dans l'esprit des objectifs sociaux et linguistiques décrits ci-dessus. Conformément à l'objectif d'éducation à la coexistence dans les institutions éducatives - l'italien est une matière obligatoire y compris dans les écoles où le slovène est langue d'enseignement; en outre, les élèves de ces écoles prennent beaucoup plus amplement connaissance de l'histoire et de la culture italiennes que partout ailleurs en Slovénie.

On assure déjà l'introduction à une deuxième langue au jardin d'enfant. Le programme de l'école élémentaire, du lycée d'enseignement général et des lycées professionnels dans les régions nationalement mélangées contient un certain nombre d'ajustements dans les domaines linguistique (1) comme des sujets enseignés (2) :

- 1) *Enseignement des langues* - la première langue (langue maternelle des élèves) et la deuxième langue (langue de l'environnement) – sont enseignées dans toutes les classes et à tous les niveaux. Le programme contient donc un quota supplémentaire d'heures de slovène- deuxième langue dans les écoles d'enseignement en italien et vice-versa, ou bien là où le hongrois est la première langue, le slovène et le hongrois sont la deuxième langue (langue de l'environnement).
- 2) *S'agissant des disciplines des humanités, des sciences sociales et des arts* – dans l'école d'enseignement en slovène et dans celle d'enseignement en italien, ou dans l'école bilingue d'enseignement en slovène et hongrois, conformément aux objectifs d'éducation à la coexistence, le programme d'histoire, de géographie et de sujets artistiques (éducatifs) est élargi pour inclure l'histoire et la culture italienne et hongroise.

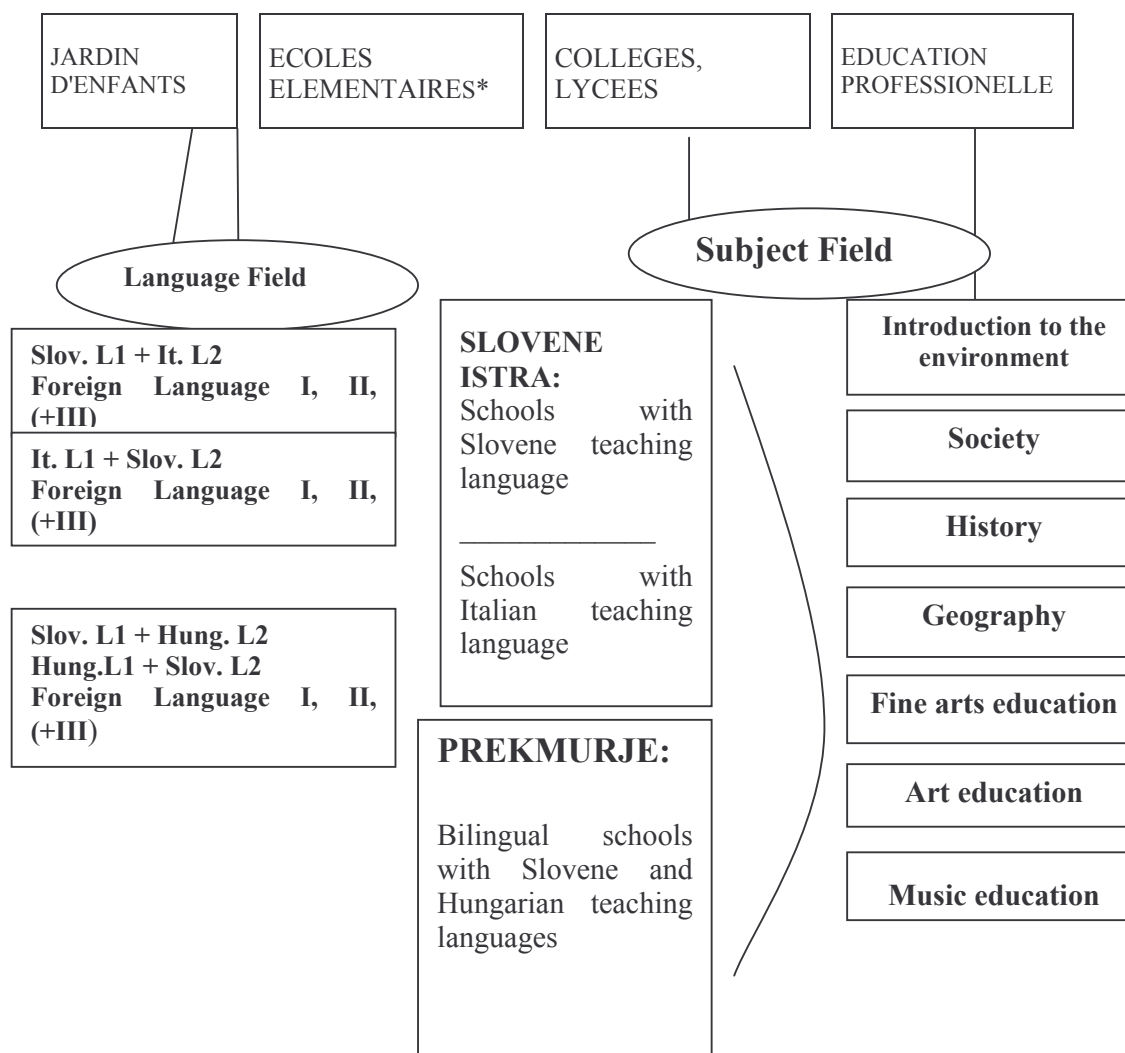
---

<sup>29</sup> Statut spécial annexé au mémorandum de Londres de 1954, qui exige un arrangement réciproque aussi dans le domaine éducatif pour la communauté nationale slovène et italienne dans la région de l'ancien Territoire libre de Trieste..



Indépendamment du programme adapté, les écoles des régions nationalement mélangées doivent imposer les objectifs du programme, notamment linguistiques, de telle manière que les élèves puissent poursuivre leur cursus scolaire (lycée ou université) en Slovénie, en Italie ou en Hongrie.

**Tableau 2: Ajustements du programme dans les établissements d'enseignement des régions nationalement mélangées de Slovénie**



\*On ajuste aussi les programmes des écoles élémentaires des enfants ayant des besoins spéciaux et pour les adultes n'ayant pas achevé l'école élémentaire.

### 1.2.3. Options

Dans l'école élémentaire bilingue, les élèves peuvent choisir deux options:

- L'une dans le groupe sciences sociales-humanités
- L'autre dans le groupe sciences naturelles-technique.

Par conséquent, une option au moins appartient à chacun des groupes. Selon la proposition de programme, les options disposent d'une heure hebdomadaire, à l'exception de la langue étrangère, qui dispose de deux heures. Les options sont suivies durant une, deux ou trois

années. L'élève peut changer d'option chaque année. Le même groupe peut donc accueillir des élèves de classes différentes des trois dernières années. L'enseignement des options de deux ou trois ans peut aussi, exceptionnellement, se concevoir de façon groupée.

On a recours à des normes spéciales pour les options dans les écoles bilingues. Chacune, même pourvue d'une seule division, doit constituer au moins 4 groupes pour mettre en oeuvre les options. Chaque groupe doit comprendre 15 élèves au moins. Cette limite n'est pas valable pour les petites écoles et les filiales.

Quand on met sur pied l'offre d'options dans les écoles élémentaires bilingues, on doit aussi se préoccuper des options qui comprennent un contenu national:

- Club littéraire, journal de l'école, club de théâtre,
- Histoire de l'art, élaboration artistique,
- musique, danse,
- décryptage de l'information etc.
- histoire hongroise (proposition d'option supplémentaire)

Ces options peuvent s'enseigner en hongrois seulement ou en slovène seulement.

Du point de vue du pluralisme culturel et linguistique dans les régions nationalement mélangées de Slovénie, l'obligation légale qui insiste sur le rôle de la minorité nationale dans le processus décisionnel touchant les problèmes cruciaux pour son existence et son développement, est particulièrement importante: »Avant d'adopter ou d'attribuer les programmes à partir de l'article 5 de cette loi<sup>30</sup>, le conseil professionnel ayant autorité doit, conformément à l'Article 7 de la loi solliciter l'opinion de l'instance appropriée de la communauté nationale autonome italienne ou hongroise de la République de Slovénie. Le conseil professionnel ne peut adopter ni attribuer un programme éducatif sans l'approbation des membres du conseil, les représentants de la communauté nationale italienne ou hongroise.«<sup>31</sup>

### **1.3. Les méthodes caractéristiques de l'enseignement bilingue à Prekmurje**

#### ***1.3.1. Les jardins d'enfants***

On apprend à vivre dans un environnement culturellement et linguistiquement mélangé dès le jardin d'enfant. L'aptitude à la communication des enfants au début du jardin d'enfant est déjà très variée dans le domaine de la première langue (langue maternelle); la différence est encore plus grande s'agissant de la connaissance de la deuxième langue. Entre les enfants qui ont, plus ou moins également, maîtrisé les deux langues et ceux ne pouvant communiquer que dans leur langue maternelle, on trouve tout une gamme de maîtrises différentes des langues slovène et hongroise.

Les enfants des maternelles peuvent acquérir spontanément le vocabulaire d'une deuxième langue au contact de leurs camarades ayant une autre langue maternelle. Avant la création d'une école élémentaire d'un cycle de 9 ans, le développement dirigé de l'aptitude à la communication dans une deuxième langue commençait dans les deux années de cours préparatoire obligatoires et gratuites. Avec l'école élémentaire de 9 ans, on a préparé un

---

<sup>30</sup> Concernant les aménagements de programmes.

<sup>31</sup> Loi sur les droits spéciaux des nationalités italienne et hongroise ..., Article 7.

programme pour les jardins d'enfants<sup>32</sup> qui détermine le rôle des jardins d'enfants dans les régions nationalement mélangées, avec un souci particulier des enfants rom et des enfants dont la langue maternelle n'est pas le slovène. Les aménagements ont été préparés dans le champ linguistique où, au-delà du développement de la langue maternelle, on prête aussi attention au développement des aptitudes à la communication dans une deuxième langue, qu'il s'agisse du slovène, de l'italien ou du hongrois. Au surplus, on tient compte dans le programme des caractéristiques de la structure démographique dans les régions nationalement mélangées, s'agissant des autres domaines des activités de la maternelle, comme l'art ou la société.

On emploie deux enseignants dans chaque section du jardin d'enfants bilingue, qui respecte le principe un maître-une langue. Les deux enseignants sont bilingues mais se servent de leur meilleure langue (leur langue maternelle en général) dans leurs échanges avec les enfants.

### **1.3.2. L'école élémentaire**

Après le jardin d'enfant, tous les enfants d'âge scolaire dans la région nationalement mélangée sont inscrits dans une école élémentaire bilingue. On tient compte de l'origine nationale comme étant un critère de normalisation dans la constitution des sections. On mélange donc les sections; cependant, la proportion des élèves de telle ou telle origine varie en fonction de la démographie des zones concernées. On ne trouve plus que rarement aujourd'hui des sections ayant une proportion idéale et égale d'élèves slovènes et hongrois, chose jadis fréquente dans la plupart des écoles bilingues au moment de leur création. C'est l'une des variables qui exigerait une modification de l'organisation linguistique de l'enseignement dans les écoles particulières; on s'efforce d'opérer cette modification en introduisant le système de l'école élémentaire de 9 ans. Cette composante précise - l'autonomie des écoles dans le domaine de l'organisation linguistique de l'enseignement est fortement recommandée dans les Instructions.<sup>33</sup>

Le slovène et le hongrois sont des matières d'enseignement aussi bien que des langues d'enseignement. Les élèves acquièrent donc leur deuxième langue grâce au contenu de toutes les autres disciplines non-linguistiques.

- **Les langues comme disciplines enseignées.** En plus d'atteindre les buts de l'éducation générale, l'enseignement bilingue est censé aider l'élève à la communication dans les deux langues (bilinguisme fonctionnel). Pour atteindre ce but, un changement important a été obtenu avec l'introduction d'un enseignement différencié, adapté à l'aptitude à la communication des élèves, du slovène et du hongrois comme langue maternelle ou deuxième langue. Ce changement était basé sur les découvertes d'une recherche en innovation qui a souligné la prise en compte des facteurs psycho-linguistiques ou les corrélations entre la langue maternelle et la deuxième langue dans le processus de développement du bilinguisme dans certaines périodes de la vie (Neèak Lük 1995).

- **La langue d'enseignement.** L'enseignement bilingue suit le modèle parallèle de l'organisation linguistique de l'enseignement. La priorité fondamentale de l'approche parallèle

---

<sup>32</sup> Éducation pré-scolaire au jardin d'enfants – Programme du jardin d'enfants, MŠZŠ, Bureau de l'Éducation de la République de Slovénie, Ljubljana 1999.

<sup>33</sup> Instructions pour la mise en oeuvre du programme de l'école élémentaire de 9 ans in I., II., et III. Cycle éducatif de l'école élémentaire bilingue, Conseil professionnel d'Éducation de la République de Slovénie, Ljubljana 200

est de permettre la compréhension des messages de l'enseignant: indépendamment du niveau de connaissance de la deuxième langue (la langue non maternelle) cette approche garantit pour tous les élèves, même ceux disposant d'une connaissance plus faible de la L2, l'accès aux contenus donnés de l'enseignement.

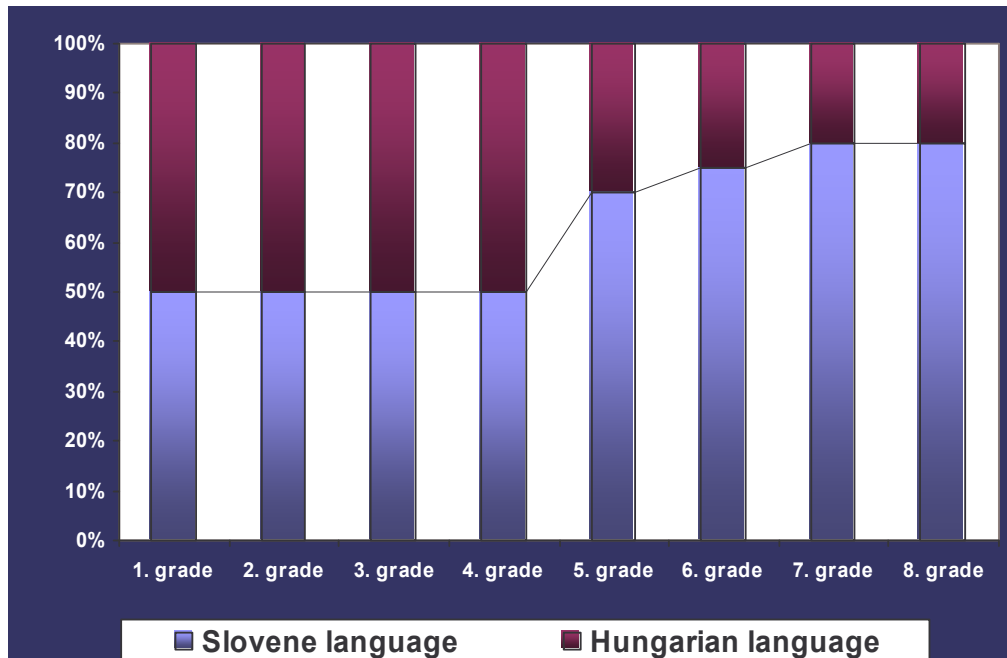
Les observations ont prouvé que le professeur peut mettre en oeuvre la méthode parallèle de quatre façons au moins, par *permutation aléatoire*, *traduction simultanée*, *introduction et aperçu général* enfin par *permutation du but*. Dans les écoles élémentaires et secondaires bilingues de la région mélangée de Prekmurje, on a choisi cette dernière méthode d'échange des langues d'enseignement.

La caractéristique de cette méthode est d'attribuer à chaque langue une portion de temps égale puis l'enseignant choisit volontairement le passage d'une langue à l'autre. Cette permutation se produit dans le cadre de l'heure de classe lors d'un événement soigneusement choisi et dans un épisode au but précisément défini. Le passage d'une langue à l'autre et vice-versa est conscient et préparé. Cette permutation est régulière et rationnelle. Le créateur de cette variante (Jacobson 1990) affirme qu'elle confère valeur et encouragement à chacune des langues et stimule l'acquisition du matériel d'enseignement, qui est dispensé, vérifié et ingurgité (analysé) dans les deux langues. L'emploi des deux langues, présenté de la sorte, est censé contribuer à une plus profonde compréhension des contenus traités de l'enseignement.

La portion de temps allouée aux deux langues dans le cas de la méthode de permutation de but est en générale équivalente. Mais on peut la pratiquer avec un dispositif temporel différent, de trois-quarts/un quart en faveur de la langue de la majorité ou de la minorité; il va de soi qu'on tient compte des caractéristiques ou interaction des variables d'entrée, processus et contexte dans les environnements particuliers. En tout cas, les but, mode et méthode d'emploi des deux langues sont au premier plan.

Dans la mesure où le modèle bilingue de Prekmurje concerne des élèves qui sont des locuteurs natifs du slovène et du hongrois dans les sections communes, le plan originel, lors de l'introduction de l'enseignement bilingue en 1959, prévoyait une portion égale d'enfants de chaque langue maternelle dans la division. Selon l'hypothèse qui veut que seule une petite proportion d'enfants au début de leur scolarité soit également bilingue - malgré le travail bilingue des jardins d'enfants et les deux années de cours préparatoire bilingue - on a choisi une méthodologie bilingue fondée sur la répartition égale des deux langues dans toutes les disciplines de la classe et sur une évolution profitant au slovène-langue d'enseignement au niveau du cours (voir tableau 3). Les deux langues maternelles sont des langues d'enseignement pour tous les sujets au niveau de la classe comme, dans l'école élémentaire de 9 ans, au niveau du cours. Dans les trois premières années, deux enseignants de la classe sont responsables d'une répartition temporelle égale des deux langues; tous deux sont bilingues et se servent de leur langue dominante. On poursuit ainsi l'approche une personne-une langue, à laquelle les enfants sont familiarisés depuis le jardin d'enfants. Conformément au principe d'autonomie, la portion de temps de chaque langue d'enseignement à l'égard de la proportion de locuteurs-nés de chaque langue de la division est définie dans les deuxième et troisième quarts de l'école. De façon générale, une plus grande partie des recommandations est effectuée en slovène (de 70 à 80%), l'enseignant ayant moins recours au hongrois (entre 30 et 20%); on veille notamment à la terminologie hongroise que les élèves acquièrent au niveau verbal et écrit, selon la proportion entre slovène et hongrois (voir Tableau 3). Il est nécessaire de souligner que l'approche parallèle doit développer également les quatre compétences linguistiques. Ne stimuler l'écrit que dans une seule langue et l'oral seulement dans l'autre déboucherait sur le bilinguisme dit déséquilibré (Jacobson 1990).

**Tableau 3: Proportion du slovène et du hongrois dans les instructions bilingues de l'école élémentaire de huit ans.**



La méthode du changement de cible est aussi appropriée du fait de l'augmentation constante du nombre d'enfants issus de familles mixtes dans la région de Prekmurje. En associant une langue à une personne au jardin d'enfants, puis durant le premier cycle de trois ans de l'école élémentaire, le programme imite la meilleure méthode de communication avec les enfants des familles mixtes (Ronjat/Rammont), et guide aussi les parents vers un choix réfléchi de la langue de communication au sein de la famille et dans l'environnement bilingue au sens large. Grâce au développement du bilinguisme individuel (multilinguisme), l'école éduque à la communication et à la vie dans une communauté bilingue (multilinguisme). Simultanément, l'école coopère à la formation de l'identité des enfants.

La méthode du but parallèle est très exigeante et compliquée en ce qui concerne la "gestion", la répartition et l'organisation des deux langues dans le cadre d'une leçon. L'enseignant doit préparer un emploi stratégique des deux langues dans la classe, il doit réfléchir à l'emploi des deux langues, contrôler l'activité linguistique dans la salle de classe et y réagir; surtout, il doit stimuler l'effort cognitif des élèves grâce à des cours divers et ambitieux du point de vue linguistique.

Indépendamment du fait que nous pourrions parler d'une sorte de variante intuitive du modèle parallèle qui fut d'abord développé grâce à la coopération des enseignants, d'un expert expérimenté de l'éducation bilingue et de professionnels occasionnels, on découvre une cohérence étonnante quand on rapproche le modèle d'enseignement bilingue de Prekmurje et les théories contemporaines sur les modèles d'organisation de l'enseignement bilingue. Cependant, on ne saurait justifier le manque de recherche et d'intérêt éducatif pour le développement des enseignements bilingues dans les établissements d'éducation supérieure qui ont eux aussi été créés dans le but de soutenir ces enseignements. Les enseignants des écoles des régions mélangées sont censés acquérir les compétences de communication bilingue dès leur éducation supérieure. En outre, les innovations de la méthodologie de l'enseignement bilingue et la méthodologie de l'enseignement de la langue maternelle, de la

deuxième langue et de la langue étrangère devraient être simultanément incorporées dans les programmes éducatifs des enseignants travaillant dans un environnement bilingue. Au surplus, il serait utile de proposer des connaissances de base en psycholinguistique, sociolinguistique, neurolinguistique et sociopsychologie en insistant sur le contenu du bilinguisme individuel et social et sur le pluralisme culturel.

Quatre écoles élémentaires totalement bilingues avec six succursales travaillent dans la région nationalement mélangée, le nombre de divisions va de 65 à 67 (les paramètres des structures pour les départements sont abaissés par rapport au reste de la Slovénie) le nombre d'enseignants est environ de 190 et le nombre d'élèves va de 800 à 900 (projection à partir de l'année scolaire 2000/1).

### ***1.3.3. Éducation secondaire générale et professionnelle***

L'organisation linguistique de l'enseignement suit à ce niveau le modèle des cours des écoles élémentaires supérieures. De la même façon, le cursus à ce niveau exige des contenus supplémentaires dans le domaine de l'histoire et de la culture de la communauté nationale hongroise et de sa métropole. Outre le lycée bilingue ayant pour langue d'enseignement le slovène et le hongrois, les élèves du lycée bilingue de Lendava peuvent suivre le programme de technicien économique-commercial de quatre ans, le programme de vendeur de trois ans, et le programme d'ingénieur mécanicien de quatre ans. Les programmes de lycée suivants sont proposés dans le lycée professionnel italien d'Izola: programme de technicien économique-commercial de quatre ans, programmes d'entrepreneur de trois et deux ans, programme de vendeur de trois ans, programme d'ingénieur mécanicien de trois ans. Au surplus, les programmes professionnels sont aussi adaptés dans les deux régions mixtes.

Du fait du nombre limité de programmes de lycée dans les deux régions mixtes, le lycée permet aussi en dehors de ces régions la continuité s'agissant de l'enseignement de la langue nationale: « Les élèves et apprentis qui finissent l'école élémentaire dans leur langue nationale ou l'école élémentaire bilingue puis s'inscrivent dans les écoles professionnelles, les établissements secondaires techniques ou professionnels, ou les lycées extérieurs à la région mixte, doivent pouvoir suivre des leçons de langue nationale en cours facultatif dans lesdites écoles ou en coopération avec d'autres établissements. L'enseignement de la langue nationale est organisé gratuitement s'il est choisi par au moins 5 élèves ou apprentis. Le groupe d'élèves ou d'apprentis peut aussi être constitué avec ceux qui suivent les cours d'autres programmes dans d'autres écoles situées au même endroit. »<sup>34</sup>

### ***1.3.4. Enseignement supérieur***

Les diplômés du secondaire des régions mixtes peuvent poursuivre leurs études à un niveau supérieur en Slovénie ou en Italie ou en Hongrie. En Slovénie, on peut continuer l'étude du hongrois, de sa littérature et de sa culture au niveau universitaire au Département de hongrois de la Faculté d'Éducation de Maribor, qui forme d'abord à la pédagogie les pédagogues. Un cours de hongrois est proposé à la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana. La langue et la littérature italiennes sont proposées dans la Faculté d'Éducation de Koper et au Département de langues romanes de la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana.

---

<sup>34</sup> Article 9 de la loi sur les droits spéciaux des communautés nationales italienne et hongroise dans le domaine éducatif de l'année 2001. Journal officiel de la République de Slovénie, 35.



### **1.3.5. *Les manuels dans l'école bilingue***

Établis sur le programme de vie et de travail de l'école élémentaire bilingue, les manuels et livres de travail bilingues sont utilisés dans les classes de l'école élémentaire de 8 ans, tandis que les manuels slovènes servent pour le niveau du cours. Des résumés en hongrois ont été préparés pour quelques cours à ce dernier niveau, sans pouvoir assurer une bonne base à l'acquisition du hongrois comme langue d'enseignement.

Au moment de l'introduction de l'école élémentaire de 9 ans et de la rénovation de l'école élémentaire bilingue, on a souligné la nécessité pour les écoles bilingues de disposer d'un manuel de qualité au niveau du cours. À cette époque, on a lancé l'idée que l'État fournisse des manuels de rechange d'origine hongroise, non pour l'enseignement du hongrois-J1 et J2, mais aussi pour les autres cours. Aujourd'hui, les manuels bilingues, les manuels slovènes et les manuels en hongrois venus de Hongrie sont utilisés du 1er au 6ème degré de l'école élémentaire bilingue. Le Conseil professionnel d'éducation de la République de Slovénie accorde les agréments aux manuels proposés.

### **1.3.6. *Problèmes et points de vue***

Le modèle bilingue, qui a cours à Prekmurje, est particulièrement adapté aux environnements autorisant les sections mixtes, c'est-à-dire où le climat social et les décisions socio-politiques soutiennent l'éducation commune des enfants de différentes nationalités et affiliations linguistiques dans les mêmes sections, en tenant compte de et en respectant leurs caractéristiques culturelles et linguistiques.

Le concept de bilinguisme et d'éducation bilingue institutionnels a suscité l'opposition de certains habitants de la région; la Cour constitutionnelle de la Cour de Slovénie a deux fois jugé que ce modèle était conforme à la Constitution. Ainsi, en 1996, à l'initiative de trois habitants de Lendava, la Cour constitutionnelle a jugé de la constitutionnalité de l'article 3 de la Loi sur l'organisation et le financement de l'Éducation. Le troisième paragraphe de l'article 3 de cette loi dispose de la mise en oeuvre des droits de la communauté autochtone nationale hongroise à l'éducation dans sa propre langue et elle dispose en même temps de la coexistence des deux nations qui résident dans la région mixte. Les opposants affirmaient que, suite à cette disposition pour la protection de la communauté nationale, les droits des membres de la nation slovène majoritaire étaient violés, ce qui serait une discrimination à l'égard des membres de la nation majoritaire. La Cour constitutionnelle a décidé en 1998 que l'article 3 de ladite loi ne contrevenait pas à la Constitution.

Du fait de la nature délicate de l'éducation dans les environnements mixtes, il est nécessaire d'assurer une formation continue des enseignants, encore plus que dans les environnements homogènes du point de vue linguistique, de vérifier constamment les effets de l'éducation et de moderniser les procédures éducatives. De même, la recherche des implications socio-psychologiques de la coexistence de deux communautés nationales est aussi d'une importance cruciale pour le travail préventif dans le domaine du contact linguistique où, avec la coopération et la coexistence, la possibilité d'un conflit existe toujours.

Depuis la mise en place de l'éducation bilingue, la République de Slovénie a soutenu les deux types de recherches. L'Institut des questions nationales a mené l'une des dernières de ces recherches à Lendava. Le projet de gestion des relations intra-ethniques à Lendava (Neaek Lük 2000) représente entre autres choses les vues des acteurs s'agissant de l'éducation bilingue, de ses points positifs et négatifs:



- Les personnes interrogées rangent parmi les bons points de l'éducation bilingue le fait que les élèves des différents milieux soient ensemble, qu'ils ne soient pas séparés à cause de leur origine. Ils affirment qu'en ce sens l'école éduque à la tolérance et à la coexistence.
- La plupart des personnes interrogées sont d'opinion que le modèle scolaire bilingue actuel reste, malgré les critères professionnels et politiques exigeants, très adapté s'agissant des caractéristiques d'un environnement mixte. Toutefois, la plupart des critiques s'inquiètent de la modernisation constante du travail éducatif et de l'introduction de formes et méthodes de travail qui soient contemporaines et efficaces.

## **2. Les langues étrangères dans le système d'éducation de Slovénie**

### **2.1. Données générales**

Pendant la dernière décennie, le système éducatif slovène a connu une réforme complète dans tous les domaines. C'est maintenant un système bien développé qui comprend une structure et un financement d'ensemble, impliquant nombre de professeurs et autres personnels. Il est régulé par des lois, un statut général et financé par le budget de l'État ainsi qu'une petite contribution des municipalités.

Le document fondamental, le Livre blanc sur l'Éducation dans la République de Slovénie (1995), a établi non seulement un cadre politique, mais aussi la philosophie générale, les valeurs et les principes formant la base des changements. Ceux-ci étaient:

- l'ouverture et la transparence du système publique d'éducation,
- la neutralité légale,
- le choix à tous les niveaux,
- la démocratie, l'autonomie et l'égalité des chances, et
- la qualité du savoir doit primer sur l'accumulation des faits.

L'éducation en Slovénie est un processus qui commence avec le jardin d'enfants fréquenté par de nombreux enfants, puis vient l'éducation de base et obligatoire (dite primaire en Slovénie mais qui inclut le secondaire inférieur aussi - de 6 à 16 ans). L'éducation secondaire supérieure (de 15 à 19 ans) est optionnelle mais comprend en réalité 98% d'une classe d'âge. De nombreux élèves du secondaire poursuivent et achèvent leurs études à l'université. Certains acquièrent aussi une instruction complémentaire à l'école de musique. De nombreux adultes qui commencent à travailler aussitôt après l'instruction obligatoire ou le secondaire décident de s'inscrire dans les programmes d'études supérieures plus tard dans leurs vies. Un certain nombre d'adultes décident d'acquérir des compétences particulières après leur retraite grâce à des cours dispensés par les organismes d'éducation pour adultes (musique, peinture, langues étrangères, etc.)

#### **2.1.1. Quelques données statistiques de 2001/2002:**

- Nombre d'écoles primaires: 814
- Nombre d'élèves dans les écoles primaires: 179.507
- Nombre d'élèves par enseignant: 12
- Nombre d'établissements secondaires: 147
- Nombre d'élèves dans les établissements secondaires: 103.526
- Nombre d'établissements d'études supérieures ou avancées: 69

- Nombre d'étudiants dans les deux universités: 62.878
  - Nombre de diplômés d'études supérieures (en 2000): 10.472
  - Nombre d'étudiants inscrits en doctorats: 4.000
- SOURCE: Bureau statistique de la RS, Ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports de la RS

L'éducation en Slovénie peut être divisée dans les niveaux et sections suivants:

- L'éducation pré-scolaire (de 1 à 6 ans)
- L'éducation de base (l'éducation obligatoire ‡ primaire et secondaire inférieure, de 6 à 16 ans)
- Les études secondaires (secondaires supérieures, de 15 à 19 ans)
- L'éducation professionnelle post-secondaire (de 19 à 23 ans)
- Les études supérieures (de 19 à 25 ans)
- Les doctorats (de 23 à 27 ans)
- Les formations pour adultes
- L'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux
- L'éducation à la musique et à la danse

### **2.1.2. Les compétences et les responsabilités pour le développement et la mise en oeuvre du système éducatif en Slovénie**

Les organismes suivants sont responsables du développement et de la mise en oeuvre du système éducatif en Slovénie:

- Ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports de la République de Slovénie,
- collectivités locales (municipalités),
- Conseils d'experts, nommés par le gouvernement de la République qui ont pour mission de fournir des avis mais aussi de prendre des décisions dans le domaine éducatif,
- institutions professionnelles, fournissant la recherche, le développement, les services de conseil et de consultation dans le domaine éducatif, tels l'Institut national de l'éducation, le Centre de l'éducation professionnelle, le Centre d'éducation des adultes, le Centre des examens d'État.

### **2.1.3. Les buts, les fins et les objectifs de l'éducation**

Les buts, les fins et les objectifs de l'éducation sont définis dans la législation et les programmes éducatifs pour chaque niveau. Ils sont très ambitieux et comparables à ceux des pays développés d'Europe et du monde.

Les programmes éducatifs pré-universitaires, approuvés par un conseil d'experts et confirmés par le ministre, sont surtout mis en oeuvre dans l'école publique mais peuvent l'être aussi dans le privé si leurs normes sont comparables aux programmes publics valables.

L'université et les instituts d'éducation supérieure ont une situation autonome et peuvent adopter leurs propres programmes conformément à la législation et aussi instaurer des normes de titularisation. La réforme du programme pré-scolaire jusqu'au secondaire a eu lieu en 1998 et elle est en cours de mise en oeuvre. Les écoles primaires adoptent graduellement le nouveau programme de neuf ans avec des enfants entrant au primaire à l'âge de 6 ans (et non plus 7 comme dans l'ancien programme durant 8 ans).

La formation professionnelle de base peut s'acquérir dans des programmes de deux ans, la formation professionnelle secondaire prend trois ans, la formation technique secondaire quatre ans. La formation dans les écoles secondaires professionnelles s'effectue en lien avec

des employeurs pour donner aux étudiants des qualifications professionnelles et une expérience de travail.

À la fin des programmes secondaires généraux (les programmes dits de *gimnazija*), d'une durée de quatre ans, les élèves doivent passer l'examen de la *matura*, qui est un examen d'entrée dans le supérieur, préparé et supervisé par le Centre d'examens d'État.

Après avoir achevé leur éducation secondaire, les étudiants peuvent poursuivre leur formation dans les écoles supérieures et l'université et acquérir une éducation supérieure (licence, doctorat, spécialisations).

Le système est aussi très bien préparé à l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux (programmes pour les aveugles et les malvoyants, les sourds etc.). Cours préparatoires et écoles primaires peuvent leur être adaptés.

L'acquisition du savoir tout au long de la vie augmente également. Les adultes peuvent s'instruire via des programmes de formation spéciaux pour eux ou via les programmes normaux pour la jeunesse. Les organismes éducatifs peuvent adapter leurs horaires, la durée des programmes ainsi que les procédures d'évaluation aux besoins et impératifs des adultes. Il existe un réseau bien développé de centres d'éducation pour adultes en Slovénie, tant publics que privés.

### **3. Vers le plurilinguisme en Slovénie**

#### **3.1. Contexte historique de l'enseignement et de l'acquisition des langues étrangères en Slovénie**

Les frontières nationales du pays étaient à peu près établies au XVe siècle. C'est seulement à partir de ce moment que l'histoire de la nation slovène s'est limitée à l'histoire du territoire slovène actuel, délimité par ses frontières avec le roman, l'allemand et le hongrois. Dès le début du XVIe siècle, la partition du territoire au profit de trois États - l'Autriche, la République de Venise et la Hongrie - fut fermement établie pour plusieurs siècles. Dans une zone d'environ 24.000 km<sup>2</sup> au sein des frontières, la population rurale était presque entièrement slovène. Les enfants slovènes de l'époque n'avaient pas la possibilité d'apprendre dans leur langue. Dans les écoles primaires et secondaires, l'enseignement se faisait dans la "langue de l'État", surtout l'allemand ou le latin, ainsi qu'en italien. Si le slovène fut utilisé comme langue d'enseignement pendant la Réforme au XVIe siècle, il disparut à nouveau pendant la Contre-Réforme (à l'exception des zones protestantes).

Au début du XIXe siècle, la plupart des écoles subsistantes pratiquaient l'allemand ou étaient bilingues allemand-latin. Jusqu'au XXe siècle, le slovène n'eut que le statut d'une langue optionnelle et cela dans une faible mesure. L'importance de la langue maternelle fut fortement stimulée par l'arrivée de Napoléon et des Français. Dans les zones slovènes des provinces d'Illyrie, le slovène devint la langue d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires. Dans les établissements secondaires slovènes (*gymnasia* et lycées), on enseignait aussi les langues étrangères: le français, l'italien et le latin. Les cours universitaires étaient dispensés en français, allemand et latin. Après le départ des Français, allemand et latin retrouvèrent leur suprématie.

C'est seulement avec la fin de l'absolutisme en Autriche et la création de la monarchie austro-hongroise au milieu du XIXe siècle qu'il y eut une autonomie locale suffisante pour permettre l'essor de la conscience nationale et les exigences des nationalités. A ce moment-là, le slovène se fraya péniblement un chemin dans les écoles. On l'introduisit d'abord dans les 8 ans de l'instruction obligatoire car les fondateurs et les bailleurs de fonds des écoles étaient libres d'en déterminer la langue d'enseignement. Les écoles utilisèrent donc différentes langues: le slovène, l'italien, l'allemand et le hongrois. Le slovène fut introduit ensuite dans les écoles secondaires. Le premier gymnasium slovène n'apparut qu'en 1905.

Même alors, le slovène n'était pas sur un pied d'égalité avec les autres langues. L'allemand était obligatoire dans les troisième et quatrième années dans toutes les écoles primaires non-allemandes. Si le slovène était lui aussi obligatoire dans les écoles primaires non-slovènes, sa qualité n'était pas aussi assurée. Existait d'ailleurs des écoles primaires allemand-slovène proposant des cours en slovène durant les deux premières années seulement. Du côté de la frontière italiano-slovène, les cours étaient en italien et en slovène. Les établissements secondaires (gymnasiums, écoles de ville, lycées, instituts de formation des enseignants) étaient surtout allemands, italiens, ou mixtes slovène-étranger. L'option langue slovène était aussi enseignée dans les écoles secondaires non-slovènes.

Des luttes nationales constantes dans la monarchie austro-hongroise, ainsi que des difficultés et des événements dans les Balkans débouchèrent sur la *question des Slaves du Sud*. Le mouvement appelant à la création d'un État indépendant pour les Slovènes, les Croates et les Serbes prit de plus en plus de force et atteignit son but en 1918. L'unification avec le Monténégro conduisit à la création du royaume de Yougoslavie. Le système scolaire de Slovénie durant cette période fut marqué au coin du yougoslavisme. La "langue de l'État" était le yougoslave (serbo-croate-slovène) et devint matière obligatoire dans toutes les écoles slovènes. Les sections minoritaires en allemand et hongrois perdurèrent aussi. Dans le secondaire, l'allemand était enseigné comme langue étrangère.

L'occupation de 1941 induisit une assimilation allemande, italienne et hongroise. Le système scolaire des territoires libérés travaillait en slovène. Le programme des matières des écoles secondaires résistantes comprenait le russe, le serbo-croate et le latin.

L'histoire moderne commença après 1945. Les réformes de l'enseignement général de 1958 introduisirent l'école primaire obligatoire de 8 ans et 4 ans de gymnasium après la fermeture des gymnasia classiques. La liste des sujets des écoles primaires incluait le serbo-croate (l'une des langues de l'État) et une langue étrangère comme sujets obligatoires. Les élèves pouvaient choisir entre l'anglais, l'allemand, le français et le russe.

### **3.1.1. Les principales réformes après 1945**

En 1946, dès après la guerre, les anciennes institutions d'éducation pré-scolaires, qui étaient surtout des garderies, furent remplacées par les "Maisons de jeux et de travail" (DID - *Domovi Igre in Dela*) où pouvaient être inscrits des enfants d'âge pré-scolaire et scolaire. De nouvelles formes de crèches, qui distinguaient notamment entre enfants pré-scolaires et enfants scolarisés, apparurent dans les années 1960. Si le programme éducatif de 1979 proposait un contenu détaillé, il ne mentionnait pas la zone d'éducation linguistique. En 1981, on a adopté le programme éducatif pour préparer les enfants à l'école primaire; l'assiduité était obligatoire pour tous les enfants dans l'année précédant l'entrée à l'école. Au milieu des années 1980 et au début des années 1990, quelques écoles maternelles ont commencé peu à peu à organiser des cours optionnels de langue pour les enfants dont les parents s'intéressaient

à cet enseignement. Depuis 1993, l'éducation pré-scolaire à la maternelle est partie constitutive du système éducatif et par conséquent de la responsabilité du ministère de l'Éducation et des Sports. Le programme national des maternelles a été adopté en 1999, avec mise en oeuvre par étapes à partir de l'année scolaire 1999/2000. Elle inclut aussi une définition distincte de la zone des activités linguistiques.

Dès après la Seconde Guerre mondiale, l'éducation obligatoire de sept ans a été instaurée par la loi. Après avoir achevé l'école primaire de 4 ans, les élèves pouvaient poursuivre leur éducation dans le cycle supérieur de l'école de base ou dans les écoles générales secondaires inférieures (*nižja gimnazija*). Ce niveau incluait aussi l'étude obligatoire d'une langue étrangère. L'école élémentaire de 8 ans (*osnovna šola*) fut créée entre 1950 et 1953. Les réformes éducatives de 1958 instaurèrent l'école primaire de 8 ans comme la seule forme d'éducation scolaire primaire obligatoire et abolirent les écoles générales secondaires inférieures. La structure de l'éducation fondamentale ne fut plus changée de façon significative jusqu'au début des années 1980. Des cours obligatoires de langue étrangère ont été intégrés au programme des matières de l'année 5 à 8.

Conformément à une loi pour l'école primaire plus tardive (1982), les écoles primaires commencèrent à organiser des activités dites d'intérêt et, séparément ou intégrées à ces activités, des cours de langues étrangères optionnels dans les petites classes.

La législation la plus récente (1996) a introduit une école primaire obligatoire de 9 ans. Le nouveau programme, qui a commencé d'être mis en oeuvre à l'école primaire durant l'année 1999/2000, a rendu la première langue étrangère obligatoire et étudiée à partir de la 4<sup>ème</sup> année, à l'âge de 9 ans tandis que la deuxième langue étrangère figure au nombre des options obligatoires dans les 3 dernières années de l'école primaire.

Le niveau d'éducation secondaire supérieure a connu quatre périodes après la Seconde Guerre. Dans la première (1945–1958), l'école secondaire s'inscrivait dans la continuité des écoles primaires de 4 ans. Le programme d'éducation générale comportait un gymnasium inférieur de 3 ans et un gymnasium supérieur de 5 ans. Lors de la réintroduction de l'école primaire de 8 ans en 1950, les deux gymnasia devinrent des cycles de 4 ans. Les écoles professionnelles, qui avaient été créées pour tous les secteurs de l'économie, se développaient rapidement.

Les réformes de 1958 ont conçu des *gimnazije* généraux de 4 ans qui éduquaient les enfants ayant achevé l'école primaire obligatoire de 8 ans. Les programmes officiels des matières des gymnasia et des écoles professionnelles de 4 ans, dans cette période (1975) montrent que deux langues étrangères étaient obligatoires dans les gymnasia et les instituts de formation des enseignants où les sections classiques avaient une ou deux langues classiques supplémentaires; une langue étrangère vivante était obligatoire dans toutes les écoles professionnelles de 4 ans, bien que certaines (par exemple les écoles maritimes) imposent une deuxième langue étrangère comme obligatoire ou option obligatoire.

Durant la troisième période, les réformes de 1981 ont lancé le concept d'une éducation orientée par la carrière, en abolissant les gymnasia comme préparant aux études universitaires. Des programmes de 4 ans, au contenu uniforme pendant les deux premières années, ont été introduits, permettant une orientation professionnelle ou universitaire en même temps. On conserva les normes touchant l'enseignement des langues étrangères et on les étendit à certains programmes professionnels de plus courte durée, 3 ans (par exemple la

fonction d'administrateur). Un programme spécial de sciences sociales et de langues comprenait trois langues étrangères dans la partie obligatoire des matières.

Chaque série de réformes étendait l'éventail et l'offre des cours de langues étrangères. Les programmes commencèrent à changer en 1987. En 1989, on introduisit la *matura* (baccalauréat) comme marque spéciale de l'achèvement de l'éducation générale débouchant sur la poursuite d'études à l'université. Durant cette période, quelques programmes professionnels de 4 ans proposèrent aussi une deuxième langue étrangère. En 1990, on relança le programme de *gimnazija* (gymnasium) conçu d'abord comme une préparation aux études universitaires.

1991 vit un remaniement fondamental des programmes. On en redessina certains ou on les refit totalement. Tous les programmes de 4 ans, y compris les gymnasia, permettaient aux élèves de mettre un terme à leur éducation de deux façons: un examen final interne à l'établissement, débouchant sur le marché du travail et sur des études orientées vers une profession ou la *matura*, examen d'État extérieur dans cinq matières permettant d'accéder aux cours universitaires (1994-1995). Une langue étrangère est devenue l'une des trois matières obligatoires de la *matura* (outre la langue maternelle et les mathématiques) tandis que les étudiants pouvaient aussi choisir deux options: anglais, allemand, français, italien, espagnol et russe.

En 1996, on a adopté une nouvelle législation éducative, laquelle est actuellement appliquée.

### **3.1.2. Les changements d'approche méthodologique proposés par les programmes**

#### *3.1.2.1. Changements dans le choix d'une langue étrangère:*

- 1981 L'italien est devenu une option dans les premières années de l'école primaire (premier cycle)
- 1985 Le français est devenu une option dans les premières années de l'école primaire (premier cycle)

#### *3.1.2.2. Changements des méthodes d'enseignement:*

- 1982/83 Les changements de technique de communication et l'impact des documents du Conseil de l'Europe (le niveau-seuil et autres) La communication a développé la compétence linguistique des étudiants (quatre compétences, compétence partielle dans l'éducation professionnelle, dimension européenne de l'acquisition et de l'enseignement des langues - enseignement bilingue, acquisition autonome, enseignement de la langue étrangère aux fins d'instruction, liens et échanges éducatifs), elle a aussi influé sur les méthodes d'évaluation et influencé la formation initiale et continue des enseignants

#### *3.1.2.3. Changements d'emploi des manuels*

1985 les autorités d'éducation ont offert gratuitement les premiers livres étrangers. On n'utilisait jusqu'alors que les manuels des auteurs locaux; les éditeurs étrangers ont offert les premiers manuels d'auteurs étrangers en 1985; ce fut d'abord un projet-pilote dans un nombre limité d'écoles dans les classes de langue étrangère, plus tard étendu à toutes les écoles



### **3.2. Ouvrir les portes au Conseil de l'Europe**

1991 Sur la recommandation du Conseil de l'Europe, on a introduit des changements.

De nouveaux programmes furent préparés, qui tenaient compte des documents fondamentaux de la politique linguistique du Conseil de l'Europe, par exemple du Cadre européen commun de référence pour l'enseignement, l'acquisition et l'évaluation des langues (description des objectifs et des méthodes de l'acquisition et de l'enseignement des langues, production des matériels, évaluation de la langue).

### **3.3. Autres jalons**

- 1996 Trois sélections de manuels proposées dans les écoles élémentaires (une d'origine locale et deux autres par un éditeur étranger) au choix des enseignants.
- Les manuels d'origine locale, contrairement aux étrangers, insistent sur les aspects interculturels de l'enseignement et de l'acquisition de l'anglais, d'où une méthodologie plus interculturelle et socio-culturelle.
- 1994/95 Engagement d'assistants de langues étrangères dans les écoles élémentaires et secondaires et dans quelques institutions d'enseignement supérieur.
- Comme deux enseignants (le professeur slovène et l'assistant en langue étrangère) s'impliquent dans la conduite de la classe, cela a donné naissance au "co-enseignement" (équipe d'enseignants).
- Changements dans l'emploi des technologies d'information et de communication dans l'enseignement:
- Changements dans l'utilisation des technologies d'information et de communication dans l'enseignement: 1985 – premier ordinateur (Spectrum et Commodore) et introduction de la vidéo. Elle a eu une incidence sur l'autonomie de l'apprenant, l'enseignement auto-dirigé, le désir d'apprendre pour apprendre et surtout sur la motivation. Elle a permis au professeur de multiplier les étudiants dans la classe de langues.
- 1991 – utilisation de programmes britanniques d'acquisition par ordinateur (Higgins); les programmes d'aide par ordinateur ont accru la motivation et influé sur l'autonomie de l'apprenant dans la classe de langue étrangère.
- 1995/96 – CD – Projet italien, projet de maîtrise de l'informatique 1998/99– Internet (IARD Milan)

### **3.4. Projets-pilotes**

On évalue les innovations dans le domaine des langues étrangères avant de les introduire en Slovénie. Sur le conseil d'écoles, d'institutions professionnelles, d'institutions d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche, sur celui aussi du Conseil professionnel pour l'enseignement général, le ministre choisit une école pour y expérimenter une innovation. L'Institut d'éducation nationale dirige la mise en oeuvre des projets-pilotes. L'introduction prévue d'un enseignement précoce des langues étrangères prend plusieurs formes. Certains projets gérant la pratique au niveau national ont été menés à bien, même si la pratique s'effectue toujours grâce à un mécanisme d'options. Les projets suivants ont eu un très fort impact sur l'enseignement des langues:

- Le projet d'enseignement précoce des langues à la maternelle a commencé en 1988. La première phase a consisté en une étude de la situation des maternelles dont un tiers avait déjà organisé l'enseignement des langues étrangères, surtout de l'anglais, puis de

- l'allemand, de l'italien et du français. La plupart du temps, les cours étaient d'une heure hebdomadaire, voire d'une demi-heure à une heure deux fois par semaine. Les cours étaient dispensés à des enfants de section différentes par des enseignants spécialisés dans l'enseignement des langues étrangères, mais aussi des instituteurs de cours préparatoire et des enseignants-stagiaires ou débutants.
- Le projet "**Langue étrangère au niveau primaire**" (1990/91 à 1996) couvrait 20 % des écoles primaires ayant introduit l'enseignement d'une première langue étrangère (anglais et allemand) dans les années 3 et 4 (certaines proposaient l'anglais ou l'allemand, d'autres proposaient les deux langues aux élèves). La pratique de l'enseignement précoce des langues étrangères en primaire se poursuit dans des écoles non-incluses dans le projet.
  - Le projet "**Cours de français à l'école primaire**" (1995/96) a commencé dans un plus petit nombre d'écoles primaires avant d'être étendu
  - à d'autres écoles. On a préparé un programme pour que le français soit la première langue étrangère au sein de la nouvelle école primaire de 9 ans.
  - La découverte que l'introduction d'une autre langue étrangère s'imposait dans la partie optionnelle du programme des écoles primaires a conduit au projet "**Deuxième langue étrangère à l'école primaire**" (1998/99). On a déjà préparé de nouveaux programmes.
  - Le projet "**Modèles bilingues à l'école primaire**" est aussi en cours dans le cadre du renouvellement et de la création de modèles scolaires adaptés aux zones bilingues.
  - Le projet "**Enseignement de disciplines non-linguistiques en langue étrangère**" est à l'oeuvre dans le primaire à partir de l'année 5, où les cours de géographie sont donnés en anglais (1996/97 - phase initiale).
  - On a également fait plusieurs tentatives pour donner des cours en langue étrangère s'agissant de disciplines non-linguistiques (géographie et histoire) dans quelques écoles secondaires ou *gimnazije*.
  - La Slovénie a été impliquée de 1998 à 2000 dans un projet-pilote du Conseil de l'Europe, "**Le Portfolio européen des langues**", actuellement en voie d'extension. On a procédé à deux évaluations en 2002 et juin 2003; il s'avère que ce projet rencontre beaucoup de succès en Slovénie comme outil (utilisable au plan international) d'évaluation et d'auto-évaluation des connaissances des étudiants.

## 4. Les langues dans l'éducation pré-universitaire

### 4.1. Introduction

La situation de l'enseignement et de l'acquisition des langues étrangères en Slovénie est semblable à celle de nombreux autres pays européens. Le savoir professionnel disponible et les besoins multilingues et multiculturels de la société européenne nous rendent pleinement conscients de la nécessité de donner aux enseignants et apprenants assez de possibilités de s'améliorer dans leur maîtrise linguistique. Dans la refonte complète du programme national (la réforme éducative de 1996) on a veillé à renforcer l'acquisition des langues étrangères dans toute la structure verticale de l'éducation obligatoire, conformément aux concepts européens de plurilinguisme et de diversification. On décrit ci-après la situation actuelle de l'enseignement linguistique.

## 4.2. Éventail et choix de langues, âge de commencement, durée des études, nombre d'heures par semaine

### 4.2.1. Éducation de base

Dans les écoles primaires, une langue étrangère est obligatoire. On peut étudier l'anglais ou l'allemand; la première langue est choisie dans 85% des cas et l'allemand dans 15%. On s'efforce d'élargir le choix de premières langues et d'inclure au moins le français. Dans les zones bilingues, le slovène, l'italien et le hongrois sont enseignés comme deuxième langues.

Nous sommes actuellement dans une période de transition où l'ancien programme de l'école primaire de 8 ans (*de 7 à 14 ans*) est remplacé par le programme de 9 ans (*de 6 à 14 ans*). Au sein du programme de 8 ans, seule une langue étrangère est enseignée alors que dans le nouveau programme de 9 ans, deux langues étrangères sont proposées: la première est obligatoire, la deuxième optionnelle (allemand, anglais, français, italien, espagnol, croate, latin).

Il est obligatoire pour tous les élèves de Slovénie de commencer leur première langue étrangère dans la 5<sup>ème</sup> année de l'école primaire de 8 ans, lorsqu'ils ont 10 ou 11 ans, ou dans la 4<sup>ème</sup> année du cycle de 9 ans, lorsqu'ils ont 9 ans. L'enseignement d'une langue étrangère à des enfants aussi jeunes reste expérimental dans notre pays. Sa mise en pratique dans le système scolaire régulier s'effectuera progressivement, en fonction des changements complets du programme national.

DÉBUT DE L'ÉTUDE D'UNE LANGUE	DURÉE DE L'ÉTUDE	NOMBRE D'HEURES HEBDO	HEURES TOTALES
Ancien: 1 <sup>ère</sup> langue: 11 ans	4 ans (4 <sup>ème</sup> – 8 <sup>ème</sup> degré)	3/3/3/3	420

DÉBUT DE L'ÉTUDE D'UNE LANGUE	DURÉE DE L'ÉTUDE	HEURES HEBDO	HEURES TOTALES
Nouveau: 1 <sup>ère</sup> langue à 9 ans	6 ans (4 <sup>ème</sup> – 9 <sup>ème</sup> degré)	2/3/4/4/3/3	655
Nouveau: 2 <sup>ème</sup> langue à 12 ans	3 ans (7 <sup>ème</sup> – 9 <sup>ème</sup> degré)	2/2/2	210

### 4.2.2. Éducation secondaire (supérieure)

Dans les établissements secondaires (*15-18/19 ans*), on enseigne de une à trois voire quatre langues étrangères.

- *La première langue étrangère*, l'anglais ou l'allemand, est obligatoire. On l'enseigne à un niveau avancé (intermédiaire), en fondant sur les connaissances acquises au primaire (comme 1<sup>ère</sup> langue étrangère).
- Une deuxième langue étrangère (allemand, anglais, français, italien, espagnol, russe) s'étudie dans certains programmes de 4 ans; elle est obligatoire dans les programmes d'éducation générale (les *gimnazija*, gymnasium ou lycée) et certains programmes

techniques alors qu'une seule langue étrangère, au mieux, s'enseigne dans les écoles professionnelles.

On peut enseigner la deuxième langue étrangère à deux niveaux, débutant et avancé (pré-intermédiaire) ce dernier niveau dans le prolongement de ce qu'on a appris à l'école primaire au sein du programme optionnel.

- (option obligatoire). Ce peut être l'une des langues citées ci-dessus ou le latin. Dans le cursus classique (*klasična gimnazija*, liceo classico), le programme des *gimnazija* propose une troisième langue étrangère comme option: le latin est une langue obligatoire qui s'apprend au niveau débutant ou avancé et le grec classique est soit la deuxième, la troisième langues ou une option de quatrième langue.

Le tableau suivant offre un aperçu de l'enseignement des langues dans les établissements secondaires de Slovénie:

DÉBUT DE L'ÉTUDE DE LA LANGUE	DURÉE DE L'ÉTUDE	HEURES HEBDO	HEURES TOTALES
1ère langue: 15 ans	3-4 ans (variations)	3/3/3/3	420
		4/4/2	350
		2/2/2	210
		3/3/3	315
		4/3/4	385
2ème langue: 15 ans	4 ans	3/3/3/3	420
3ème langue: 16/17 ans	2-3 ans (variations)	3/3	210
		3/3/3	315
		3/3/6	420

#### 4.2.3. Cursus et programmes

Le programme national définit l'éventail des disciplines, leurs buts et contenus. L'une des missions principales de la réforme de 1996 était de s'éloigner d'un programme fondé sur les contenus pour se rapprocher d'un cursus orienté vers les processus aux niveaux primaire et secondaire.

S'agissant de l'enseignement des langues étrangères, les deux nouveaux buts essentiels ont été:

- cibler le processus plus que le résultat
- cibler les stratégies linguistiques plus que les contenus.

L'enseignement et l'utilisation de la langue-appliquée dans des buts précis [anglais dans des buts précis (ESP)] existe dans l'éducation secondaire à but professionnel. Les professeurs de langue dans ces établissements reçoivent une formation supplémentaire pour enseigner les langues-appliquées: comment impliquer pleinement les étudiants dans les sujets tenant au contenu et au langage, comment enseigner des savoir-faire aux étudiants plutôt qu'un vocabulaire hautement spécialisé, comment leur donner des outils pour apprendre, pour acquérir un nouveau savoir ou traiter le savoir déjà acquis.

#### 4.2.4. Examens et qualifications

##### 4.2.4.1. Éducation fondamentale

Durant le cursus de 8 ans de l'école primaire, il n'y a pas d'examen national de langue étrangère à la fin de l'éducation primaire (obligatoire). On attend des élèves qu'ils atteignent le niveau des débutants et même le niveau pré-intermédiaire et soient aptes à continuer au niveau intermédiaire ou pré-intermédiaire dans les établissements secondaires. L'évaluation des résultats à la fin du primaire (14-15 ans) est de la responsabilité du professeur.

Avec le nouveau cycle primaire de 9 ans, deux nouvelles méthodes d'enseignement et d'acquisition de la langue étrangère sont introduites:

- a) un enseignement différencié en fonction des niveaux (interne, flexible et en partie externe) et
- b) une évaluation externe.

**L'enseignement différencié** résulte de l'acceptation que tous les enfants ne peuvent apprendre au même rythme, acquérir le même degré de savoirs-faire et de connaissances ni atteindre les mêmes buts.

**L'évaluation externe** en langue étrangère se pratique de façon optionnelle à la fin du troisième cycle pour évaluer les résultats en 1ère langue et pour s'assurer que tous les élèves ont le même niveau de connaissances, surtout quand ils quittent l'école.

##### 4.2.4.2. Éducation secondaire (supérieure)

On a introduit une nouvelle *matura* en 1995, examen externe de fins d'études secondaires. Elle remplace les examens internes terminaux des établissements secondaires généraux et constitue la seule voie d'accès à l'université (examen d'entrée).

La *Matura* comporte cinq disciplines. Trois sont obligatoires: langue maternelle, mathématiques et langue étrangère (1ère ou 2ème).<sup>35</sup> En outre, il y a deux sujets optionnels. Il y a aussi deux niveaux en mathématiques et en langues étrangères: le niveau minimum et le niveau supérieur.

#### **Buts et objectifs de la *matura***

- évaluer le niveau de réussite des buts éducatifs dans l'éducation secondaire (des résultats plus fiables sont garantis par une évaluation de type national et par des examinateurs externes),
- garantir le même niveau de connaissance à tous ceux qui quittent l'école,
- garantir la comparabilité internationale du niveau de connaissances atteint,
- donner aux étudiants et aux enseignants un but partagé dans leur quête des savoirs nécessaires,
- garantir un bon début des études universitaires.

---

<sup>35</sup> Pour la plupart des candidats, la langue maternelle est le slovène, mais certains, parmi les minorités italienne et hongroise, choisissent leur propre langue nationale comme la première matière de l'examen.

Pour soutenir ces buts,

- des catalogues spéciaux de disciplines ont été publiés pour les étudiants et les enseignants comme textes de référence pour le processus d'enseignement et l'étude autonome ,
- des critères d'évaluation ont été définis pour les examens écrits et oraux aux niveaux minimum et supérieur.

#### **4.2.5. Principaux matériels de cours pour l'enseignement et l'acquisition des langues étrangères**

Le programme national prescrit l'éventail des disciplines individuelles ainsi que leurs buts et contenus.

Les manuels de cours requis sont conçus pour encourager l'initiative et la coopération des élèves, pour réduire la pénibilité, pour cibler les besoins personnels des élèves et leurs aptitudes créatives, pour encourager l'implication et la créativité personnelles. Des choix différents de manuels sont utilisés dans les établissements primaires et secondaires, certains d'origine locales, d'autres étrangers et leur choix incombe à l'enseignant.

#### **Matériels supplémentaires**

Tous les ans, on envoie aux écoles une liste mise à jour des matériels supplémentaires pour l'enseignement et l'acquisition des langues étrangères pour permettre aux enseignants et élèves d'acheter et employer ces matériels en classe ou dans des activités hors programme. Les enseignants utilisent ces matériels de deux façons:

- comme moyen de rafraîchir leurs propres connaissances et découvrir de nouvelles méthodes d'enseignement et
- comme matériels à utiliser parallèlement ou en supplément aux manuels.

Les matériels supplémentaires servent surtout à accroître la motivation et à augmenter l'aptitude des apprenants à apprendre, en devenant plus responsables de leur propre savoir.

### **4.3. Formation du professeur**

#### **4.3.1. Formation initiale**

La formation initiale des enseignants de langue est assurée par la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana, et par la Faculté d'Éducation de l'Université de Maribor. Les étudiants peuvent suivre les voies dites "pédagogique" ou "non-pédagogique", dont la première est suivie par ceux qui souhaitent devenir enseignants d'une langue étrangère. Le programme se divise en trois grandes parties:

- discipline au programme,
- études générales (philosophie, sociologie, etc.),
- études pédagogiques (études didactiques).

L'étude universitaire des langues, grâce à laquelle les enseignants de langues obtenaient leurs qualifications, a été mise sur pied à l'Université de Ljubljana dès sa création en 1919, après la Première Guerre mondiale. En tant que première Université slovène, l'Université de Ljubljana a aussitôt inauguré les études dans la section des langues slaves, celle des études germaniques, celles des études romanes, entre autres cursus initiaux qu'on appelait alors des



"séminaires". Afin d'assurer la formation du personnel lors de l'inauguration de la première Université de Slovénie les premiers candidats à une chaire dans ces sections furent envoyés étudier dans les universités de Graz, Vienne et Prague au temps de la monarchie austro-hongroise. À l'inauguration de l'université ces professeurs furent rejoints par d'autres professeurs slovènes qui enseignaient jusqu'alors dans diverses universités étrangères et qui souhaitaient oeuvrer à l'introduction d'études universitaires en slovène dans une université nationale. Avant 1919, les Slovènes recevaient une éducation de niveau universitaire surtout dans les universités autrichienne et tchèque.

De la sorte, la Faculté des Arts, qui constituait le centre de la nouvelle université, fut à même d'ouvrir aussitôt une bonne section de langues slaves et d'accueillir un total de 245 étudiants durant la première année. D'autres sections linguistiques proposaient des études de français et d'italien dans le département d'études romanes, d'allemand et d'anglais dans la section d'études germaniques et parfois d'autres langues, telles le danois, le hollandais et le suédois. L'université avait aussi parfois recours à des lecteurs étrangers pour ces langues étrangères - des locuteurs de langues étrangères différentes. C'est de cette façon, par exemple, que la section d'études germaniques accueillit son premier lecteur britannique, Mme Fanny C. Copeland dès 1921. Avec la nouvelle demande d'enseignants en langue étrangère après 1945, toutes les sections linguistiques de la Faculté des Arts se développèrent très rapidement. L'introduction d'un programme d'études à deux niveaux en 1960, qui permettait un diplôme de premier cycle après les deux premières années d'études et un diplôme de deuxième cycle après quatre ans d'études, impliqua de nouvelles nominations et une réorganisation du programme d'études. Presque simultanément, la faculté des Arts s'étendit dans un nouveau bâtiment en 1969, ce qui permit de développer de nouveaux domaines, d'introduire des activités de recherche et de plus importantes bibliothèques de section. Le nombre croissant d'étudiants eut aussi une forte influence sur le développement des sections ou sur les programmes d'études des langues individuelles. Il en résulta aussi une différenciation croissante s'agissant de l'organisation du programme d'études des langues individuelles en fonction des demandes particulières de professeurs de langue étrangère et autres postes, notamment des différents traducteurs. Il faut préciser que dès les premières années succédant à la guerre, on ne mit en Slovénie aucune limite à l'étude des langues étrangères individuelles, telles l'allemand et l'anglais; il ne fut donc pas nécessaire de créer des programmes universitaires rapides et auxiliaires pour faire des enseignants d'autres langues étrangères des enseignants d'anglais dans la dernière décennie.

Avec l'augmentation de la demande d'enseignants qualifiés d'anglais et d'allemand, le ministère de l'Éducation a lancé d'autres programmes d'enseignement supérieur pour l'étude de ces deux langues. Dès 1951, il était possible de s'inscrire en anglais et dans une autre matière au Collège d'Éducation de l'époque, et lorsque ce dernier est devenu la Faculté d'Éducation en 1964, on a pu y étudier l'anglais et l'allemand ensemble ou avec d'autres matières pour un diplôme de premier cycle qui permettait aux enseignants d'exercer dans une école primaire. Ce cursus a été supprimé en 1987, suite à l'instauration du cursus de quatre ans, tandis qu'on réintroduisait en 1998 le module d'étude précoce de l'anglais (PIAO\_?). Avec la fondation de l'Université de Maribor, on a aussi lancé un programme de quatre ans d'anglais et d'allemand en 1986 à l'Académie d'Éducation ou plus tard à la Faculté d'Éducation. Cette faculté a aussi lancé le programme d'études universitaires du hongrois.

La méthode initiale d'étude des langues étrangères s'est constituée dans les années 60 à la Faculté des Arts avec une proportion des deux tiers des heures hebdomadaires consacrées à la langue et un tiers à la littérature. Les heures consacrées à la langue comportaient des cours sur le système linguistique, le travail linguistique pratique (c'est-à-dire les exercices du lecteur) et

la grammaire historique, tandis que l'étude de la littérature se divisait en cycle de conférences générales et conférences consacrées à des périodes et des auteurs particuliers. Dès la deuxième année (sophomore), tous les étudiants des départements linguistiques devaient suivre les cours de pédagogie générale et la didactique spécifique à chaque langue, ce qui les préparait à l'enseignement des langues étrangères. Cette dernière exigence fut supprimée dans le programme d'études de la Faculté des Arts en 1988, du fait de la demande explicite (vieille de plusieurs années) des étudiants; un programme et un diplôme d'orientation non-éducative furent créés, à côté des études à vocation pédagogique. D'après la législation, les candidats détenant un diplôme sans la composante pédagogique n'ont pas le droit d'enseigner les langues étrangères; s'ils souhaitent devenir professeurs de langue étrangère, ils peuvent acquérir tout le module pédagogique même après avoir obtenu leur diplôme en langue et littérature étrangères. Le module pédagogique est imposé à tous les étudiants des programmes d'études de la Faculté d'Éducation de Maribor.

À la Faculté des Arts, il est actuellement possible d'obtenir un diplôme en langue étrangère dans les langues suivantes: anglais, français, italien, allemand, serbe et croate (auparavant serbo-croate) espagnol et depuis les années récentes, aussi en chinois et en japonais. À la faculté d'Éducation de Maribor, on peut passer un diplôme en allemand comme matière unique majeure ou majeure double et aussi en anglais et en hongrois. En outre, il est possible d'obtenir un diplôme en latin et en grec ancien à la Faculté des Arts. La Faculté des Arts s'est efforcée d'introduire un programme d'études d'autres langues slaves en vue d'un premier diplôme; on a proposé des cours de tchèque et de polonais; mais la Faculté n'a pas reçu les fonds nécessaires pour leur mise en oeuvre, bien qu'ils aient été approuvés. Pour cette raison, ces deux langues ne sont enseignées que par des lecteurs, de même que d'autres qui sont : le slovaque, le roumain, le hollandais, le suédois, le hongrois, l'arabe, le catalan et le wallon; la Faculté a des experts nationaux et/ou des lecteurs étrangers pour ces langues. Le programme de slovène-langue étrangère est destiné aux étrangers. Outre le cours de premier diplôme, un cours doctorant (maîtrise et doctorat) est organisé pour toutes les langues mentionnées dans la première liste.

Du fait des différences dans la demande de professeurs et de la demande accrue de professeurs d'anglais, des divergences de plus en plus grandes ont commencé d'apparaître dans les cours des différentes langues dans la mesure où le financement des programmes universitaires, qui repose sur le cours, le nombre d'étudiants inscrits, et le nombre de diplômes réussis permet d'engager un personnel plus nombreux dans les sections où le taux d'inscription est plus élevé et d'y lancer des programmes d'études adaptés. Cela permet un plus grand nombre d'experts spécialisés, un développement plus global du terrain, s'agissant du développement international et des besoins nationaux, et le développement d'un plus grand nombre de cours optionnels au sein du programme requis. Si les programmes de certaines langues ont suivi le développement du domaine d'une langue donnée en augmentant le niveau de qualité et de difficulté au sein des cours existants, les programmes d'autres langues - c'est-à-dire l'anglais et l'allemand - ont introduit de nouvelles possibilités d'études et de nombreux cours nouveaux qui proposent plus d'options aux étudiants en fonction de leurs intérêts et les préparent à des tâches spéciales, comme les différents types de traduction, le travail lexicographique pour les dictionnaires bilingues etc. Durant l'année scolaire 1987/88, la section d'études germaniques de la Faculté des Arts de Ljubljana a ainsi introduit l'option des études orientées vers la traduction pour les étudiants de 3ème et 4ème années, d'abord en anglais puis en allemand. La section des études germaniques et celle des études anglo-américaines de la Faculté d'Éducation de Maribor a également créé une option en faveur d'une orientation similaire pour la traduction dans l'année scolaire 2002/3.

Du fait de la demande croissante de professeurs d'anglais et d'allemand, le diplôme à double-majeure est devenu inutile aux diplômés de ces deux langues, qu'il s'agisse des niveaux différents du sujet primaire A et du sujet secondaire B, qui retardaient en général de deux années supplémentaires l'obtention du premier diplôme; outre la connexion des études des deux langues, il permettait aussi la connexion des langues individuelles avec certains autres programmes de la Faculté des Arts et/ou de l'Université de Ljubljana. Du coup, la section des études germaniques a introduit des programmes et des diplômes de discipline majeure unique s'agissant de l'anglais et de l'allemand, ce qui a augmenté qualité et connaissances à la fin des études, outre un plus grand nombre d'heures de langue par étudiant. Avec cet élargissement du programme, la section a pu développer de nouvelles disciplines en lien avec les courants internationaux de leur développement. En ont résulté une différenciation supplémentaire des programmes d'études et la division de la section de langues et de littérature germaniques en deux sections indépendantes en 1998; les sections suivantes ont ainsi été créées: la section d'études anglaises et américaines et la section d'études germaniques avec les études hollandaises et scandinaves. Cette dernière accueille aussi des lecteurs de suédois et de hollandais.

#### **4.3.2. *La formation des enseignants du primaire: enseignement de l'anglais, de l'allemand et de l'italien dans le deuxième cycle de trois ans de l'école primaire***

Dans le cadre de la réforme des programmes, on a exprimé le grand besoin de professeurs de langues étrangères convenablement formés pour le deuxième cycle de trois ans de l'école primaire. Les solutions ont été trouvées dans les deux directions suivantes:

- 1. grâce à une formation supplémentaire des enseignants de langues étrangères**
  - a. grâce à une formation supplémentaire des enseignants de langue étrangère qui a commencé avec la formation systématique (formation continue) d'environ 70 enseignants impliqués dans le projet pour les langues étrangères des classes primaires entre 1990 et 1996;
  - b. grâce à une offre accrue de formation supplémentaire des enseignants dans ces matières pour une plus grande proportion d'entre eux (en 1994, environ 60% des établissements primaires qui ne coopéraient pas avec ce projet, proposaient déjà des formes optionnelles d'enseignement des langues étrangères au niveau collège).
- 2. grâce à des programmes refondus** pour la formation des enseignants des matières de niveau collège dans le domaine de l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, de l'italien durant le deuxième cycle de trois ans de l'établissement primaire.

Ad 1/ Programmes d'éducation professionnelle continue, proposés et partiellement financés par MŠZŠ.

Ad 2/ Programme d'études, proposé et financé par MŠZŠ, et mis en oeuvre par la Faculté d'Éducation de Ljubljana (anglais), par la section des instructions de niveau collège de Koper (italien), et par la Faculté d'Éducation de Maribor (anglais et allemand), avec l'aide d'enseignants qualifiés de l'enseignement supérieur des deux universités.

Les programmes sont exécutés de la façon suivante:

- comme sujet optionnel (niveau de perfectionnement) au sein du programme d'études régulières des matières de niveau collège,

- comme programme d'études à temps partiel pour les enseignants diplômés d'un cours universitaire dans le domaine des disciplines de niveau collège.

Le cours recense pour les lecteurs des exercices de langue étrangère, de langue contemporaine, de phonétique et de phonologie, de littérature générale et enfantine (total de 525 heures), la pédagogie de l'enseignement précoce des langues étrangères et un moyen d'expression non-verbal (total de 135 heures). Le travail pratique à l'école dure 10 jours.

#### **4.3.3. Formation continue du professeur**

La formation continue du professeur est dispensée tout à la fois par des écoles individuelles et diverses institutions éducatives, dont les plus connues sont l'Institut d'Éducation nationale et les universités. L'Institut d'Éducation nationale reste la source principale de la formation continue des enseignants.

Afin d'adapter le programme de développement professionnel continu aux besoins des enseignants anglais (et au personnel enseignant en général) un Centre d'éducation a été créé au sein de l'Institut. C'est une plate-forme qui permet de coordonner les contenus des programmes et d'organiser la mise en oeuvre d'un système diversifié de formation continue.

Les conseillers en langue étrangère de l'Institut coopèrent utilement avec les représentants des instances étrangères, tels le British Council, USIS, le Goethe Institut, l'Ambassade de France, OSF etc. Nous nous sommes également impliqués dans la plupart des initiatives du Conseil de l'Europe en faveur de l'acquisition des langues vivantes et dans les projets de niveau national. La mise en oeuvre et la diffusion se feront via la politique linguistique nationale et les activités du ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports. L'essentiel de la formation continue des enseignants est organisée avec l'aide et le soutien financier des institutions mentionnées ci-dessus.

D'après la nouvelle loi scolaire, les enseignants sont obligés de participer à différentes formes de formation continue (par exemple à de la pédagogie générale, à des méthodologies spécifiques) pendant un minimum de 40 heures par an. On a lancé un nouveau type de travail, les groupes d'études, de petites équipes de professeurs de langues étrangères qui se rencontrent et travaillent ensemble, en utilisant diverses méthodes et structures pour leur propre profit professionnel. Les groupes se rencontrent régulièrement (3 fois l'an) pour une discussion guidée de leur enseignement, en le rapprochant des évolutions récentes de la pédagogie. L'objectif est de faciliter la réflexion sur le pratique, en aidant les enseignants à mieux prendre leurs décisions. Les groupes se concentrent sur les questions professionnelles qui leur importent d'un point de vue éducatif et qui pourraient être liées à un sujet donné (évaluation, conception du programme, choix du manuel, préparation des matériels etc.).

#### **4.4. La Faculté des Arts pour la traduction et l'interprétation**

La Faculté des Arts pour la traduction a été créée en 1997 ainsi que le choix initial des langues étrangères. Avec l'aide financière du projet TEMPUS pour le lancement de nouveaux programmes d'études universitaires, le programme de traductologie de la section des études germaniques a donné naissance à une nouvelle section en 1997. Le choix initial de langues a été élargi et la section de traduction permet l'étude de la traduction et de l'interprétation des langues suivantes: anglais, allemand, français et italien en différentes combinaisons; on prévoit que le choix de langues s'élargira encore. Dans les deux dernières années, une spécialisation a été créée dans la section des experts étrangers pour le niveau post-licence.

L'étude de toutes les langues étrangères dotées d'un cursus diplômant peut se poursuivre au-delà, au niveau de la maîtrise ou du doctorat. S'agissant de la maîtrise, la plupart des sections proposent différentes orientations pour différents domaines linguistiques et différentes spécialisations littéraires; les études comparatives et la grammaire historique sont particulièrement importantes dans ces deux domaines. Le programme de didactique spéciale, notamment, est particulièrement intéressant pour les étudiants diplômés qui s'y inscrivent en nombre croissant. En outre, ce programme a une grande signification pour la recherche car dans le domaine des langues étrangères on manque gravement des ressources nécessaires pour mener les recherches indispensables sur les rapports spécifiques de telle et telle langue individuelle avec le slovène; ce programme permet au moins certaines découvertes fort importantes touchant les spécificités de l'enseignement des langues étrangères en Slovénie. En conséquence, les maîtrises et doctorats dans le domaine didactique ont une valeur appliquée importante. Le travail de recherche systématique dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères contribuerait sans doute à une meilleure qualité de cet enseignement. Le travail de recherche serait particulièrement important dans le domaine de l'introduction de nouveaux programmes et l'évaluation des changements possibles de l'enseignement.

Les sections linguistiques individuelles de la Faculté des Arts ne s'intéressent pas qu'à la formation d'avant et d'après-diplôme des enseignants de langue étrangère, mais elles remplissent aussi leur obligation juridique les invitant à assurer leur formation professionnelle continue. C'est ainsi que la plupart des sections linguistiques de la Faculté des Arts, ainsi que les sections des deux Facultés d'Éducation, coopèrent pour proposer des programmes de formation continue aux enseignants de langue étrangère qui peuvent commencer dès la fin des études, l'obtention du diplôme et de l'aptitude à l'enseignement. Les cours de formation professionnelle continue se soucient d'accroître le savoir professionnel et les aptitudes éducatives des enseignants en utilisant les nouvelles découvertes du domaine. En même temps, ils offrent un soutien professionnel en introduisant de nouveaux savoirs, rendus nécessaires par le changement de programmes, les nouveaux sujets pour l'examen de matura, l'élargissement de l'enseignement de la première langue étrangère dès les premières années, l'introduction de la recherche d'expérimentations dans l'enseignement, l'élargissement des bases théoriques et des points de départ. La majorité des enseignants de langue étrangère suivent ces programmes; certains d'entre eux décident spontanément de les suivre chaque année sans l'aide financière de leurs établissements. Car de nombreux chefs d'établissement ne comprennent pas le sens de l'approfondissement continu de la connaissance professionnelle dans le domaine des langues étrangères. Des cours séparés pour les enseignants d'anglais dans les écoles primaires et secondaires intitulés "Nouveautés pour les enseignants d'anglais" sont suivis chaque année par plus de 200 enseignants; ces cours existent depuis 15 ans sans interruption. En outre, la Faculté des Arts dispense des programmes annuels de formation continue pour les enseignants d'allemand, français, italien et espagnol. On effectue chaque année des enquêtes sur les besoins et les souhaits des enseignants s'agissant de la formation continue en même temps que ces programmes; on peut ainsi les infléchir en fonction de leurs souhaits et suggestions.

## **5. Acquisition des langues dans les universités**

Il y a déjà soixante ans, les facultés individuelles et les divisions d'études ont introduit les langues étrangères, en général l'anglais et l'allemand, comme disciplines obligatoires secondaires. C'est ainsi par exemple que la Faculté de mécanique de l'Université de Ljubljana a introduit des enseignements systématiques d'anglais et d'allemand pour certaines orientations, le passage à l'année supérieure étant conditionnée par un examen achevé de l'une ou l'autre langue. De façon similaire, certaines sections de la Faculté des Arts ont jugé



obligatoires certaines langues car elles étaient nécessaires à certaines spécialisations; le latin était souvent obligatoire aussi. La Faculté des Arts a aussi permis l'acquisition libre et facultative de telle ou telle langue étrangère, en fonction de l'intérêt des candidats et la disponibilité des lecteurs. Ces dernières années, on a organisé de la sorte l'enseignement du japonais; en fonction des vœux et des possibilités, cette coopération existe dans le domaine des enseignements de ces langues étrangères (10 au total), effectués grâce à des lecteurs (voir l'exemple plus haut).

Au début des années 80, à cause de la demande croissante de langues étrangères, les doyens de la plupart des facultés dans le cadre de l'Université de Ljubljana, ont choisi une introduction plus systématique de l'enseignement des langues étrangères, devenues des options obligatoires ou non dans le cursus. Cette décision ne s'appuie sur aucune base juridique ou décret du ministère, mais ce dernier a ratifié les nouvelles fonctions des lecteurs nommés en attribuant les financements nécessaires aux facultés. La mise en oeuvre de ce décret incombe aux facultés individuelles ou aux orientations des programmes d'études (Djuriaë 1993: 61<sup>36</sup>); les diverses facultés ont donc choisi différents modes de mise en oeuvre. Les langues étrangères en tant que sujet obligatoire ont reçu un nombre d'heures variable: 30, 45, 60, ou 90, ou n'ont même pas été introduites. Les décisions et les mises en oeuvre concrètes n'ont pas suivi les besoins particuliers des étudiants ou de l'orientation des études, mais ont souvent illustré la conception que se faisaient de la langue étrangère le doyen ou le conseil de la faculté et le nombre d'heures qu'on pouvait distraire pour les langues étrangères. La plupart des facultés ont choisi l'enseignement de l'anglais, ou de l'anglais et de l'allemand, rares sont les facultés, telles celles d'Économie et de Sciences Sociales, à avoir adopté une sélection de langues plus grande, c'est-à-dire, outre anglais et allemand, le français, l'italien et le russe. La plupart des facultés ont employé des professeurs de langue qualifiés, il n'est arrivé que rarement - par exemple à la Faculté de Droit - que la terminologie surtout professionnelle soit enseignée par des professeurs de droit. Le développement du contenu évoluait de la langue générale vers la langue quotidienne, s'agissant des besoins des orientations d'études individuelles et de la formation supplémentaire des lecteurs. C'est ainsi qu'à la Faculté de mécanique, par exemple, on insiste sur l'anglais de l'aviation à cause des besoins des pilotes et des mécaniciens.

En 1991 – dix ans après le début des efforts visant à acclimater les langues étrangères - le travail de recherches de Melita Djuriaë (1993) a révélé les résultats suivants:

A la Faculté des Arts, les programmes d'études de philosophie, d'histoire, d'histoire de l'art, d'ethnologie, de littérature comparée, de musicologie accueillaient de 120 à 240 heures d'allemand ou d'anglais, tandis que le cours de bibliothécaire en avait 300.

La Faculté des Études maritimes et du Transport attribuait 150 heures à une langue étrangère. Les facultés suivantes attribuaient 120 heures aux langues étrangères: Faculté de Sociologie, des Sciences politiques et du Journalisme (il s'agit maintenant de la Faculté des Sciences sociales) et l'Académie de musique.

La Faculté d'Économie et la Faculté de Mécanique ont attribué 90 heures à la langue étrangère.

---

<sup>36</sup> Djuriaë, Melita, 1993: Motivation de l'enseignement des langues étrangères dans certaines écoles et universités non-linguistiques. (Mémoire de maîtrise inédit) Liste des conférences de l'Université de Ljubljana pour l'année 2002/03.



Les facultés suivantes ont attribué 60 heures à la langue étrangère: Faculté de Droit, Faculté de Sciences naturelles, Faculté de Génie civil et de Géodésie, Ecole supérieure d'administration publique, École de police et d'études de sécurité.

Les facultés suivantes avaient 45 heures de langue étrangère: Faculté d'Informatique et de sciences de l'information, Académie des Beaux-Arts, Faculté d'Éducation de Ljubljana, École d'aide sociale et École supérieure d'Infirmières. Des différences existaient dans les programmes des écoles et des universités selon les facultés. L'anglais, ou l'anglais et l'allemand sont prédominants dans tous les programmes comme langues étrangères choisies.

Plusieurs orientations d'études, au sein de facultés particulières, n'ont pas introduit d'enseignement des langues étrangères; ainsi, à la Faculté des Arts, des sections de psychologie, d'éducation, de géographie etc. De même certaines des facultés les plus importantes n'ont pas introduit de langue étrangère, comme la Faculté de Médecine de l'Université de Ljubljana; cependant, les examens d'entrée de cette faculté accordaient un coefficient très important à la langue étrangère. Ainsi, la connaissance existante de l'anglais, de l'allemand ou de l'italien acquise par les candidats dans le secondaire avait une influence cruciale sur l'accumulation de points totale pour l'entrée dans le cursus de médecine. L'Académie de théâtre, de radio, de cinéma et de télévision n'a pas introduit de langue étrangère non plus.

La situation à l'**Université de Maribor** était la suivante en 1991:

La Faculté de Commerce et d'Économie offrait de 60 à 150 heures d'enseignement de langue étrangère dans différents cours, en anglais, allemand et russe.

La Faculté de Droit attribuait 90 heures à l'enseignement d'une langue étrangère.

La faculté de Sciences structurelles de Kranj, la Faculté de Mécanique, la Faculté du Génie civil proposaient de 60 à 75 heures d'enseignement de langue étrangère.

La Faculté d'Éducation et la Faculté de mécanique dans les programmes d'enseignement supérieure proposaient 45 heures d'enseignement de langue étrangère. Tous les programmes proposés comprenaient l'anglais et l'allemand.

(Les données mentionnées ci-dessus sont extraites de la maîtrise de Melita Djurija d'après la liste des enseignements pour l'année scolaire de 1990/91 pour l'Université de Ljubljana, et d'après le catalogue de l'Université de Maribor pour l'Université de Maribor.)

Indépendamment du fait de savoir si telle université ou programme permet l'étude systématique d'une langue étrangère, toutes les facultés exigent la connaissance d'une ou deux langues étrangères comme condition d'admission aux programmes d'études d'après-licence. Les candidats prouvent généralement le haut niveau de connaissance d'une langue étrangère ou la connaissance de deux langues étrangères grâce à un examen de langue étrangère particulier, effectué à la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana. Une connaissance similaire et la preuve d'une maîtrise de la langue étrangère est aussi nécessaire quand les candidats sollicitent l'habilitation pour la première fois.

Durant l'année scolaire 2002/3, l'organisation des langues étrangères pour les cursus non-philologiques des deux universités est restée la même dans les grandes lignes; mais le nombre d'heures assignées aux langues étrangères change en fonction des orientations de chaque

faculté et des besoins ou désirs d'expansion d'autres sujets et des limitations du quota d'heures prescrit par étudiant. À cet égard, les décrets occasionnels changent les quotas individuels d'heures, sans que change la relation fondamentale à l'égard des langues étrangères. En même temps, les facultés peuvent espérer une meilleure connaissance des langues étrangères, notamment l'anglais et l'allemand, du fait de l'introduction de la matura, qui comporte une langue étrangère dans sa section obligatoire.

La nouvelle faculté de sciences humaines de **Koper** introduit une nouveauté avec la mise en oeuvre de l'anglais dans le programme d'études du slovène. Le programme d'études du slovène de la Faculté des Arts de l'Université de Ljubljana fournit des exercices d'apprentissage d'une autre langue slave donc étrangère.

L'Université de Primorska: les langues dans les facultés non philologiques (2002/2003)

La faculté de Gestion:

- langue des affaires I, II (anglais, allemand, italien): 90 heures
- sujet optionnel (allemand, italien): 90 heures

Note: Parmi les sujets optionnels proposés, il y a aussi les préparations aux examens BEC 2, ZDfB, CILS et anglais – niveau débutant, qui n'ont pas été effectuées durant l'année 2002/2003 du fait du petit nombre de candidats.

La Faculté de Sciences sociales de Koper

anglais 1 (studium generale) 75 heures

anglais 2 (géographie des espaces de contact) 75 heures

anglais 2 (études culturelles et anthropologie) 75 heures

italien (niveau de base) 90 heures

italien (perfectionnement) 90 heures

langue française (option) 90 heures

langue et culture grecques, 75 heures

langue slovène (formation des textes professionnels) 75 heures

**L'école supérieure d'infirmières d'Izola propose l'anglais professionnel (60 heures).**

Note: des cours d'italien (perfectionnement, langue professionnelle; option, 3ème année) sont aussi proposés; toutefois, ils n'ont pas été donnés durant l'année 2002/2003 car la 3ème année ne s'est pas encore inscrite.

## **6. Formation linguistique des adultes en Slovénie**

**[CETTE PARTIE N'EXISTE QU'EN ANGLAIS]**

### **6.1. Publicly Recognised Language Programs**

Adult language education in Slovenia began for a wider circle of people in the period after the Second World War. In the year of 1959, increasingly larger city municipalities established the so-called Workers universities, which were primarily meant for organization of social-political education, achieving of formal education (elementary school and secondary school programs) and shortly thereafter also for language education. During the first twenty years, language teaching was performed without established common language programs for the whole country, each worker university organized language courses based on momentary needs and demand. Methods and textbooks used for teaching were those, which were approved for schoolchildren. In the beginning of the eighties, workgroups of teachers and

education organizers began to operate in the framework of the Worker University Union of Slovenia, and prepared common programs for the teaching of English, German, Italian, French, and Hungarian, which were, at that time and still today (with the exception of Hungarian), the most common languages taught in Slovenia. *Programs for advanced studies of English, German, Italian, French, and Hungarian languages* represent the first efforts of establishing uniformity of knowledge standards for certain levels for different education performers. These were the only publicly acknowledged adult educational programs for the above-mentioned languages in Slovenia. Meaning that the organizations, which were enrolled in the register of the Ministry of Education and Sport for the implementation of these programs, followed the programs and issued, after successful completion of the program, publicly acknowledged language knowledge certificates to the attendees. In addition, many different adult language programs, which were not publicly acknowledged, were also offered (i.e. for certain professions, branches, language functions and for different needs). All organizations, which were enrolled in the register for implementation of this program, were teaching on the basis of these programs until the year of 1999. Eighty of these organizations exist today, since after the year 1984, numerous private foreign language schools joined the Workers Universities (which were renamed to Institutes for Adult Education in the nineties). Certain ingredients of the old programs were antiquated shortly after their creation due to the quick development of this field in the world. The performers and users of the programs were pointing out this fact and called for a renovation of the programs. In the nineties, the majority of schools did not use the old programs anymore; however, in accordance with their own knowledge of the field, they created and followed internal programs or curricula. Oftentimes, the teachers were not acquainted with the programs, which they were supposed to use for teaching, and were simply following the selected textbook (Klemenčič 1997).

In the framework of curricular renovation of adult education programs, the renovation of language programs began in 1998. Based on the analysis of existing publicly acknowledged adult educational programs for foreign languages, and based on the survey of the performers of these programs (see Klemenčič 1997), the Program Curricular Commission for Public Programs for Adult Education of Article 7 of the Law on Adult Education, which operated at the Regional Curricular Commission for Adult Education, decided to renovate the programs for English, German, French, and Italian. Based on the national and international documents, and guidelines and directives of the Council of Europe, workgroups, which involved the experts from the Faculty of Arts, from the Institutes for Adult Education, and private language schools, prepared new or renovated educational programs for English, German, French, and Italian. Due to the smaller number of attendees and the limited implementation in the bilingual region of Eastern Slovenia, the renovation of the program for Hungarian will begin in the school year of 2003/2004.

On the 14<sup>th</sup> of April of 1999, the Professional Council for Adult Education adopted four adult educational programs in the field of foreign languages:

- English for adults,
- German for adults,
- French for adults,
- Italian for adults.

Several novelties introduced in the new programs are particularly worth mentioning, because they represent a big step forward in the field of assuring the quality of teaching and comparability of achieved knowledge standards:

The most important novelty is external knowledge examination on two levels – basic and higher – after 300 and 500 hours of teaching.

- The program content chapter contains precisely defined subjects, particularly for basic and higher level, and text types for all four linguistic abilities.
- Communication functions for basic and higher level are also added.
- The chapter of didactic-methodic instructions is modernized and expanded. It addresses several important subjects of contemporary foreign language teaching (i.e. pronunciation, grammar, vocabulary, auditory comprehension, verbal ability, reading comprehension, written expression, correction of mistakes and motivation) and dedicates special attention to the characteristics of an adult in the educational process.
- Furthermore, the structure and evaluation of the exam are also changed (all four abilities are examined in five exam sheets, the written section of the exam lasts from 135 to 145 minutes on the basic level and 175 minutes on the higher level; the oral section of the exam lasts up to 20 minutes, the candidate has 15 minutes available in order to prepare for the oral exam).
- Measures for evaluation of separate parts of the exam are precisely established (particularly in the field of written and oral expression) and attempt to reduce subjectivity of evaluation.
- Knowledge standards are precisely determined and are divided into two levels.
- Exam catalogue, which is intended for the performers and attendees, is also added; it summarizes the elements from the catalogue of knowledge, but mainly, it explains the structure and evaluation of the exam.
- The programs are also placed based on the international standards (*Common European Framework of Reference 2001*), namely the exam on the basic level to the A2 level and the exam on the higher level to the B2 level.

The table below shows the data regarding the number of publicly acknowledged programs, hours, and attendees in the year 2000/2001:

	Number of language programs	Total number of hours	Enrolled attendees	Attendees, who successfully completed the programs TOTAL	Male/ female
<b>Publicly Acknowledged Programs</b>	<b>1 780</b>	<b>124 203</b>	<b>13 743</b>	<b>13 040</b>	<b>5 371 7 669</b>
<b>English</b>	<b>901</b>	<b>65 637</b>	<b>7 029</b>	<b>6 695</b>	<b>2 636 4 059</b>
<b>French</b>	<b>88</b>	<b>5 833</b>	<b>629</b>	<b>594</b>	<b>235 359</b>
<b>Italian</b>	<b>227</b>	<b>14 673</b>	<b>1 908</b>	<b>1 832</b>	<b>671 1161</b>
<b>Hungarian</b>	<b>3</b>	<b>270</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>7 12</b>
<b>German</b>	<b>561</b>	<b>37 790</b>	<b>4 153</b>	<b>3 900</b>	<b>1822 2078</b>

Source: Unpublished data from the Statistical Office of the Republic of Slovenia for 2000/2001

It is evident from the statistical data, that English for Adults is the most often performed program with the highest number of hours and attendees, it is followed by German, Italian, French, and Hungarian. The total number of hours (124.203) and attendees (13.743) in all publicly acknowledged programs in one school year is a piece of data, which shows the urgency of program renovation and explains why the supplementation and expansion of programs and examination systems is needed.

The State Examination Centre began implementing external knowledge examinations with a test exam date in April of 2001 and a first exam date in June of 2001. Until now, 765 candidates took the exams during nine exam dates. The table displays the number of candidates based on individual languages and levels.

English Basic Level	English Higher Level	German Basic Level	German Higher Level	Italian Basic Level	Italian Higher Level	French Basic Level	French Higher Level
69	390	34	192	16	54	1	9

Source: State Examination Centre

External knowledge examination in the field of adult education in Slovenia is a novelty and without a doubt a big step toward assuring the quality of education itself (as a return effect of examination) and comparability of achieved knowledge standards for all participants in the educational process. This, in particular, is the reason, which conditions the plans for further development of external knowledge examination system in the field of foreign languages for adults. Most important is the renovation of the program for Hungarian and formation of the program for Croatian (neighbourhood languages). Furthermore, the development of programs for Spanish and Russian, which have, according to the statistical data (see table of programs, which are not publicly acknowledged), the largest number of attendees among the remaining languages, is also highly necessary. Programs and knowledge examination system on the academic level (C1 according to *Common European Framework of Reference*) would also be needed for the above-mentioned languages. The fact that only a perfect knowledge examination system will enable the people to acquire publicly acknowledged certificates for formally and informally acquired knowledge and thus prove their knowledge in a formal fashion, dictates our development plans. Furthermore, we have to strive for the recognition of publicly acknowledged certificates in the countries of the European Union, which will enable and facilitate the mobility of citizens.

The Ministry of Education, Science and Sport also devotes funds for co-financing of the implementation of adult language education programs. Based on the public notice, funds for implementation of publicly acknowledged programs are given each year to organizations, which are enrolled in the register.

## 6.2. Programs, which are not publicly recognised:

Educational organizations, which deal with adult language education (according to the latest data of the Statistical Office of the Republic of Slovenia, there are already 99 of such organizations) and not only organizations, which are enrolled in the register of the Ministry of Education, Science and Sport, offer a number of other language education programs. This includes programs for all other languages, and programs, which do not include only general language, but are specialized – adjusted to individual goal groups (people from different professions, and business and non-business branches), different needs (i.e. preparations for

exams, courses for strengthening of subject knowledge) and different language functions (i.e. courses intended only for conversation).

The table below displays statistical data available regarding these programs:

	Number of language programs	Total number of hours	Enrolled attendees	Attendees who successfully completed the programs TOTAL	male / female
<b>Programs, which are not publicly acknowledged</b>	<b>2 455</b>	<b>172 038</b>	<b>18 934</b>	<b>15 813</b>	<b>6 853 8 960</b>
English	1 245	80 702	9 121	7 898	3381 4517
Arabic	5	225	52	38	11 27
French	158	31 917	1 858	898	484 414
Italian	202	11 598	1 521	1 246	573 673
Chinese	2	100	9	4	No data
Latin	5	88	47	41	No data
German	614	35 892	4 766	4 205	1740 2465
Portuguese	8	244	57	57	31 26
Russian	56	2 449	266	253	146 107
Spanish	151	8 477	1 171	1 108	472 636
Swedish	1	54	1	1	
Multilingual courses	1	32	11	11	No data
Other languages	7	260	54	53	25 28

Source: Unpublished data from the Statistical Office of the Republic of Slovenia for 2000/2001

Out of 2455 language programs, which are not publicly acknowledged, 2261 programs are general and 212 are specialized.

It is evident from the data that, for all languages also offered in publicly acknowledged programs (with the exception of Italian), there are more attendees and a larger number of performed hours in programs, which are not publicly acknowledged. The largest number of attendees is obtaining education through general language programs, which are not publicly acknowledged. This displays the fact that language schools are adjusting to the needs of the attendees and are adjusting their educational programs according to the demand.

It is worth emphasizing that, in the case of informal language education, a large number of adults acquired the knowledge of cognate Slavic languages (languages of the former SFRY) in the past through a partially formal and mainly informal method, which will be very important in the future. In addition, many adults acquire and enrich their knowledge of different languages through their work. This knowledge cannot be formally proven; therefore, the creation of the European Language Portfolio for Adults, which has been well accepted already during the trial period by the adults and the teachers who are teaching adults, is an important achievement. Particularly welcome are the records on informally acquired language knowledge and linguistic experiences, which can be registered by the language portfolio users, who can thus effectively inform their employers regarding these experiences.



### **6.3. Programs for Increasing the Level of Literacy and Development of Reading Culture**

Slovenian Institute for Adult Education performs three programs, which are intended for increasing of the level of literacy and development of reading culture of adults. It is important to note that the programs are performed in local environments and are thus available to a wider circle of people.

The Slovenian Institute for Adult Education developed (in 2002) two programs for increasing the level of literacy of adults. These programs were based on their experiences and the evaluation of the »Programmes for Enhanced Life Efficiency – UŽU« (1994) program, whose goal was also the improvement of literacy. Furthermore, the findings of an international research on the literacy of adults in Slovenia, which display a lack of literacy of a large number of adult citizens, were also taken into consideration.

Individual programs are intended for different goal groups and are based on their educational needs. They are performed based on the principle of project work, which incorporates four fields included in the programs (basic skills, social skills, lifetime learning and active citizenship). The contents of individual projects are selected from the everyday life of individuals, and include the acquisition of skills needed by the attendees at their workplace, in their family and society.

Programs are performed by specially qualified teachers with the help of volunteers. The work is performed in small groups with two teachers and one volunteer. Both programs are publicly acknowledged.

#### **a) Bridge to Education**

»Bridge to Education« program is intended for less educated adults who wish to continue their education on the high school level or are already obtaining their education. The goal of this program is that the individuals would, by revising basic knowledge and skills, be better prepared in order to more easily master the new teaching material. The program is performed in 100 to 120 hours in the period of three months.

#### **b) Reading and Writing Together**

»Reading and Writing Together« program is intended for less educated parents of children in lower grades of elementary school, who wish to help with literacy and learning, but do not know how. Ultimately, the motivation of the majority of these parents is the improvement of literacy for personal needs. The goal of the program is for the parents to acquire the knowledge and skills corresponding to their needs in order to be able to help their children with literacy in everyday life. The program is performed in the framework of 50 hours, while 25 hours consist of guided individual attendee work. This program is different in the fact that both parents and children participate in the program together.

#### **c) Reading Clubs**

In reading clubs, the attendees read the books of national authors together with the mentor; they discuss these books and share the findings with the local environment in an appropriate fashion. In the school year of 2002/2003, approximately 200 attendees in 20 groups participated in these clubs. The clubs last from one to three months and have, according to

organizers, long-term effects on the reading habits of the attendees. (Source: Slovenian Institute for Adult Education)

#### Plans for the Future:

In addition to the already mentioned plans for the development of new and the renovation of old programs, supplementation of the external knowledge examination system and expansion of the use of European language portfolio for adults, it is necessary to mention the meaning of the assurance of funds for adult language education. The knowledge of languages is simply too important to allow the dependency of learning and teaching on the momentary economic interests of the candidates and employers. Both, in the school systems, as well as in the case of adults, planned funds investments and careful planning of education are crucial. The awareness of the fact that we will need certain experienced experts, who will know certain languages, in many areas in the future, would have to lead to planned learning acceleration of these languages in adult education. At the same time, we cannot forget the promotion of awareness regarding the meaning of language learning, which, in addition to direct financing and co-financing of programs, conditions and accelerates the inclusion of the adults in education.

Furthermore, we have to be aware of the fact that the teaching of adults demands different knowledge and skills than the teaching of children and adolescents. It is a fact that, during their undergraduate education, the teachers cannot prepare for all teaching situations (Skela 2001), which they are going to encounter in their profession (different programs and textbooks, general English and professional English, teaching of children, adolescents, and adults); therefore, we have to view the continuous professional education as a right and a duty of each teacher (Trim 1994: 27). In the »*White Book on Education in the Republic of Slovenia*«, the authors of the chapter on adult education also find that one of the reasons for the problems in adult education is the lack and poor qualifications of human resources in the field of adult education (Krek 1995: 305). Programs for continuous professional education of teachers only exceptionally include the contents dealing with the specialities of adult teaching. In the future, it would be therefore necessary to assure more quality, diverse and regionally dispersed education for teachers who are teaching adults. The development of this field is naturally inevitably conditioned with planned research work, the findings of which can be systematically transferred to everyday practice. The assurance of funds for the execution of research work, formation of theory and later transferring of findings into practice in the form of undergraduate and postgraduate education, and continuous professional education of teachers is necessary for extensive solution of these problems. Thus, we can assure long-term quality teaching of languages on all levels and for attendees of all ages and professions.

#### **6.4. Third Age University**

The Third Age University of Slovenia<sup>37</sup> is a voluntary educational movement, meant for 50+, mostly retired people, but also for elderly workers out of work. It has been established to provide access to culture and education for the elderly and to contribute to changing the social and economic position of the elderly. The Third Age University encompasses 27 »universities« in bigger and smaller cities all over Slovenia. Each Slovenian university organises study circles, lectures, and some of them also summer universities, educational camps, study trips, etc. The Third Age University has different goals to accomplish, be educational or social.

---

<sup>37</sup> [www.univerzazatretjeobd-drustvo.si](http://www.univerzazatretjeobd-drustvo.si)

The activities comprise 31 different fields, among them foreign languages (French courses:8, Italian: 17, Spanish: 6, English: 56, German: 28 courses, Chinese: 2). In the year 2001/2002 3756 students took part in the programme.

## **7. Dimension européenne de l'enseignement et de l'acquisition des langues en Slovénie**

### **7.1. Politique linguistique du Conseil de l'Europe: coopération dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues**

La Slovénie s'implique dans les programmes linguistiques du Conseil de l'Europe depuis 1993 quand nous avons accédé à la Convention culturelle européenne, qui était très importante pour notre petit pays, surtout dans le domaine éducatif.

La promotion de la citoyenneté démocratique en Europe et la défense du riche patrimoine linguistique et culturel de l'Europe sont deux idées-clés de l'action du Conseil.

Les objectifs fondamentaux des politiques d'enseignement des langues menées par le Conseil de l'Europe au cours des 20 dernières années sont plus qu'appropriés. Leur philosophie, qui est très simple, est de faciliter la liberté de mouvement des personnes et des idées en Europe et d'encourager une coopération plus étroite entre les États-membres en donnant à tous l'accès aux installations linguistiques. L'acquisition d'une véritable maîtrise linguistique n'est pas seulement un droit fondamental de chaque citoyen dans nos démocraties mais c'est aussi une vraie nécessité car le monolinguisme n'a pas de place dans la société européenne, s'il en eût jamais.

On accorde une grande importance à la diversification et à l'intensification de l'acquisition des langues de manière à promouvoir le plurilinguisme dans un contexte pan-européen.

On prend de plus en plus conscience du besoin grandissant de donner à tous les Européens les moyens de relever les défis d'une mobilité internationale plus intense et d'une coopération plus étroite, de promouvoir la compréhension mutuelle, de respecter les identités et la diversité culturelle grâce à une communication internationale plus efficace.

#### **7.1.1. Année européenne des langues 2001**

C'est dans ce contexte que le Conseil de l'Europe a organisé l'Année européenne des langues (AEL). La Slovénie y a participé très activement. Outre les buts mentionnés plus haut, il y avait le souhait très fort de conserver et de développer encore la richesse et la diversité de la vie culturelle européenne grâce à une plus grande connaissance mutuelle des langues nationales et régionales, y compris celles qu'on utilise moins; on s'accorde à considérer que les besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle ne peuvent être satisfaits qu'en développant de façon importante l'aptitude des Européens à communiquer les uns avec les autres par-delà les frontières linguistiques et culturelles et que cela exige un effort soutenu, tout au long de la vie, qui doit être encouragé, organisé et financé à tous les niveaux de l'éducation par les organes compétents.

Nous devrions tous avoir conscience des dangers qui pourraient résulter de la marginalisation de ceux qui manquent des compétences nécessaires pour communiquer dans une Europe interactive.

L'AEL a permis de célébrer la diversité linguistique de l'Europe et d'attirer l'attention sur le rôle de l'acquisition des langues pour aider à promouvoir la compréhension mutuelle et la tolérance, ainsi que le respect des identités et de la diversité culturelle.

Dans notre pays, l'AEL 2001 a permis de:

- présenter et diffuser à large échelle le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes et notamment de lancer
- le Portfolio européen des langues et le Cadre européen commun de référence - deux documents sur la politique linguistique dans l'éducation.

### ***7.1.2. Coopération avec la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe s'agissant du Portfolio européen des langues***

Le Cadre européen commun de référence et le Portfolio européen des langues sont les produits de projets transitoires du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement et de l'acquisition des langues étrangères. Parmi les visées fondamentales de ces programmes, outre la création de nouvelles stratégies en faveur de l'interculturalisme, on insiste fortement sur l'enseignement actif et indépendant des langues et l'auto-évaluation des acquis. Le Portfolio vise à être un moyen d'évaluation transparent et de comparabilité internationale qui, malgré des structures de base similaires, correspondra aux particularismes des systèmes éducatifs européens individuels. Cela permettra la mobilité des individus et encouragera en même temps l'acquisition efficace des langues tout au long de la vie.

Le projet-pilote du Portfolio européen des langues (1998-2000) a été guidé par un groupe d'experts du Conseil de l'Europe. Les pays individuels s'y sont impliqués sur la base des progrès déjà faits dans la réforme du système éducatif. Le Conseil de l'Europe s'efforce d'unir différents éléments du processus de réforme dans les pays individuels sous forme de solutions communes et l'introduction d'une dimension européenne dans autant d'environnements différents que possible. Treize pays se sont associés au projet-pilote: l'Angleterre, l'Irlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande, la Suisse, la Slovénie, l'Italie, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Russie dans le but d'étudier des prototypes de portfolios individuels afin d'obtenir un plus grand consensus politique et professionnel pour introduire ce moyen d'auto-évaluation dans les cours de langue.

La Slovénie est l'un des derniers pays à avoir intégré le projet. Durant les deux années de gestion du projet, on a pu extraire assez de données pour résoudre certains dilemmes et vérifier le but et l'emploi du Portfolio. La Slovénie a créé quatre prototypes différents (Portfolio junior, Portfolio primaire, Portfolio des étudiants et Portfolio pour adultes). Tester le Portfolio des langues sur un échantillon de la population scolaire et des adultes en Slovénie correspondait parfaitement aux efforts de la réforme des programmes initiée en 1997.

L'évaluation du Portfolio des langues sur un échantillon de population scolaire, la formation des enseignants et son emploi actuel dans une phase de mise en oeuvre élargie (2000 individus utilisent à présent cet instrument) donne à la Slovénie l'occasion d'évaluer son expérience et sa connaissance des procédures internationalement comparables. La coopération des professionnels slovènes dans un groupe d'experts du Conseil de l'Europe permet simultanément une comparaison de l'efficacité étrangère avec la sienne propre dans l'évaluation des innovations avant leur adoption dans le système scolaire.

### **7.1.3. *Les assistants d'enseignement en langues étrangères***

Les assistants étrangers et les enseignants participent à l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaire et secondaire de Slovénie, ainsi que dans certaines facultés non-philologiques. Depuis 1994, depuis 9 ans, un projet est en cours qui rencontre un vrai succès: la venue d'assistants anglais en Slovénie. Un an plus tard, des assistants français s'y sont joints. Le projet est financé par le ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports, qui publie une offre de postes d'assistants en langue étrangère chaque février ou mars.

Le ministère, en lien avec des institutions étrangères et d'autres experts (professeurs, conseillers de l'Institut national d'Éducation), prépare l'organisation et le contenu du séminaire liminaire destiné aux assistants de langue étrangère au commencement de chaque année scolaire. Ce séminaire dure généralement de 2 à 3 jours.

Le ministère met en oeuvre le projet en lien avec le British Council (bureau de Ljubljana), (Central Bureau for Educational Visits and Exchanges, Londres), le département de la coopération linguistique de l'ambassade de France et d'autres ambassades étrangères.

Le rôle des assistants étrangers dans l'enseignement de la langue étrangère est double: ils aident les enseignants responsables de la méthodologie d'enseignement et assistent les classes dans leurs devoirs; par ailleurs ils incitent les élèves à utiliser une langue étrangère.

Les assistants participent à l'élaboration des examens préparatoires aux examens finaux et à la *matura* (baccalauréat), aux groupes d'études, aux cours de discussion d'une dimension socio-culturelle et interculturelle plus large, à des activités hors-programme liées à l'enseignement de la langue étrangère (journaux de lycée, théâtre, clubs...), à enseigner des disciplines non-linguistiques en anglais et autres.

En coopération avec le British Council de Ljubljana et le ministère de l'Éducation, on a conduit une étude dite de référence, ayant pour but d'évaluer la situation actuelle, et qui devait former la base permettant de maximiser l'efficacité de la future planification du projet.

Compte tenu du fait que les assistants sont pour la plupart des jeunes, leur contact avec les élèves est direct, détendu et sans contraintes. Les jeunes sont très satisfaits et tendent souvent à passer du temps avec les assistants en dehors des cours, ce qui contribue sans doute grandement à leur aptitude à communiquer en langue étrangère et étend en même temps leurs horizons s'agissant de la vie dans un pays étranger. C'est aussi l'un des buts des efforts internationaux déployés sous l'égide du Conseil de l'Europe et l'Union européenne - être ouvert à un espace européen plus vaste, être capable de communiquer dans une Europe multilingue et multiculturelle.

### **7.1.4. *Recommandations concernant la dimension européenne de l'enseignement et d'acquisition des langues***

Le dernier programme linguistique à moyen terme du Conseil de l'Europe "Langues, identités et citoyenneté démocratique en Europe" s'est concentré plus intensément sur les problèmes de politique linguistique (réflexion et analyse politique). Une méthode plus analytique a été adoptée, sur ce qui se passe réellement et pourquoi, ce qui signifie que la précieuse dimension instrumentale pragmatique actuelle doit être complétée par une composante analytique plus forte au sein des activités linguistiques du CDCC. La Slovénie s'est jointe à l'initiative du Conseil de l'Europe "Profil de la politique linguistique éducative" en avril 2003 et c'est dans ce cadre que nous réfléchissons à notre propre politique éducative.

Le rôle joué par la Commission européenne (SOCRATES-LINGUA, COMENIUS), l'UNESCO, les ONG et d'autres dans le domaine linguistique garde toute sa valeur mais le Conseil de l'Europe devrait essayer de s'acquitter de sa tâche de catalyseur de nouvelles idées et de plate-forme de dialogue, de réflexion et d'analyse, en tenant compte du contexte national de la politique linguistique.

L'acquisition d'une véritable compétence linguistique n'est pas seulement un droit fondamental de chaque citoyen de nos démocraties mais c'est aussi une vraie nécessité car le monolinguisme n'a pas de vraie place dans la société européenne s'il en a jamais eue.

La promotion de la citoyenneté démocratique en Europe et le soutien au riche patrimoine linguistique et culturel du continent sont deux des idées-forces du Conseil de l'Europe.

## **7.2. Aperçu de la situation s'agissant de l'impact des activités du programme du CELV**

La Slovénie a été parmi les premiers huit pays à rejoindre l'Accord partiel élargi sur le Centre européen des langues vivantes de Graz et elle a participé très activement à presque tous les événements dès le tout début. Les activités du programme du Centre ont été beaucoup enrichies et améliorées par l'entrée de 25 pays supplémentaires par la suite (33 membres en 2003) car leur expertise et leur expérience dans le domaine de la mise en oeuvre des questions-clés de l'éducation linguistique ont rassemblé les experts.

Selon les rapports des participants slovènes, la plupart de ces événements ont été des sources inestimables s'agissant de la mise en oeuvre pratique de différents aspects de l'enseignement linguistique, du développement de politiques et d'instruments appropriés et enfin de la promotion du multilinguisme, du multiculturalisme et de la diversification des langues. Les objectifs des ateliers ont été surtout atteints en donnant la possibilité d'échanger les informations, expériences et idées dans le domaine des bonnes pratiques, d'acquérir de nouvelles méthodes d'enseignement linguistique et de créer des liens sur la Toile. Des projets de suivi spécifiques dans les ressources multilatérales et bilatérales ont été créés. Les réactions des participants ont été fort positives et les connaissances acquises dans les ateliers jugées très bénéfiques. On a tenu grand compte des points prioritaires dégagés par la discussion, s'agissant de l'enseignement des langues, ainsi que des recommandations résultant des ateliers.

La réforme du programme dans le champ de l'enseignement des langues a suscité quelques événements intéressants particulièrement la Slovénie. Tous les participants aux manifestations ont envoyé les rapports d'atelier aux autorités nationales et ont largement diffusé les résultats (les participants ont organisé des réunions pour les groupes d'étude, en ont rendu compte dans les conférences de langues, ont publié des articles dans divers journaux à caractère éducatif, dans les magazines scolaires, les lettres d'information et les périodiques professionnels).

Depuis 1966, la Slovénie a engagé un processus de réforme éducative, du cours préparatoire au supérieur. Les programmes de langues étrangères dans le primaire sont susceptibles d'une révision qui concerne les fondements conceptuels, les objectifs, les contenus, l'évaluation des compétences, la pédagogie. Tels étaient les points-clés auxquels se sont bien attaqués les ateliers de Graz. Diffuser de bonnes pratiques était l'un des objets principaux des ateliers bien que nous n'ayons pas réussi à créer des réseaux d'experts et des activités de suivi. Certains participants ont été impliqués comme multiplicateurs dans différentes formes d'activités de formation continue d'enseignants. Les sujets des ateliers ont bien reflété la coopération avec la



Division de la politique linguistique du Conseil de l'Europe à Strasbourg, bien qu'il doive s'agir davantage d'activités et d'ateliers, si l'on en croit du moins l'expertise linguistique slovène, en lien avec le Portfolio européen des langues et le Cadre européen commun.

Surtout, les séminaires du CELV nous ont donné de nombreuses occasions inestimables de rencontres interculturelles dont l'effet a été très positif. L'influence du travail considérable du CELV depuis 1994 est manifeste et se reflète de plusieurs façons dans la politique linguistique slovène.

### **7.3. Autres initiatives d'ordre linguistique que le Conseil de l'Europe devrait considérer**

- Le besoin d'un plus grand savoir-faire et d'une plus grande diffusion (envoyer des experts associés au travail des Projets de langues vivantes du CDCC dans les séminaires nationaux ou régionaux) devrait être également l'un des soucis principaux à l'avenir (former les enseignants et évaluer leurs programmes de formation, développer de nouveaux matériels d'enseignement précoce des langues, des examens à différents stades, enrichir les critères d'évaluation, de certification et de lancement du Portfolio européen des langues)
- Les compétences partielles seront essentielles dans les programmes d'établissements secondaires à orientation professionnelle où la réforme du cursus a aussi eu lieu. On donnera la priorité à l'acquisition linguistique non-spécialiste (acquisition des langues-appliquées dans des buts particuliers) dans l'enseignement supérieur
- La coopération avec le Centre européen des langues de Graz, la Commission européenne (LINGUA), les Instituts culturels nationaux et les ONG, tous ayant un rôle bien défini, est aussi importante.
- Tout en tenant compte de la dimension européenne de l'étude des langues, les priorités nationales doivent occuper le premier plan.

## **TROISIEME PARTIE – Questions à traiter**

### **1. Domaines d'activités recommandés dans les documents sur la politique linguistique slovène au sujet de la dimension européenne de l'éducation linguistique**

- Nous devrions nous concentrer davantage sur l'évaluation et la diffusion du PEL et du CEC (Portfolio européen des langues et Cadre européen commun) en nous attachant particulièrement aux implications politiques
- Un instrument de planification politique, le Cadre européen commun de référence, et les guides d'utilisateurs devraient être traduits et adaptés aux besoins des concepteurs de la stratégie
- Il faudrait largement promouvoir une plus grande diversification des langues dans le curriculum et tenir compte des recommandations de l'Année européenne des langues 2001
- Il faudrait largement diffuser parmi les citoyens un document personnel, "le Portefeuille européen des langues"
- Il faudrait promouvoir et célébrer la Journée européenne des langues et la sensibilisation permanente à l'importance de l'acquisition des langues pour le multilinguisme et le multiculturalisme.
- La réforme des programmes devrait exploiter les initiatives précédentes et actuelles pour promouvoir une acquisition des langues plus diversifiée (utilisation des langues et enseignement et acquisition des langues) et promouvoir le développement accru du plurilinguisme et du pluriculturalisme
- La nécessité de développer le savoir-faire et la diffusion des principaux documents restera notre souci principal dans le domaine de l'enseignement et de l'acquisition des langues
- Les aspects/concepts politiques et techniques du développement de la politique linguistique pour toutes les langues doivent être pris en compte (L1, L2, FL, régional, minorité, langues des immigrés). Ce fut l'une des vives recommandations de la Conférence d'Innsbruck en 2000
- Il faut encourager les tables rondes entre les représentants nationaux chargés de définir la politique linguistique et les équipes d'experts du Conseil de l'Europe
- La coopération avec le Centre européen des langues vivantes (GRAZ) doit être renforcée comme étant l'une des plus importantes pour la mise en oeuvre et la diffusion des questions de politique linguistique.

### **2. Questions récurrentes**

- Comment mieux coordonner l'acquisition pré-scolaire de la langue et le programme de l'école primaire?
- Le problème de la diversification linguistique chez les très jeunes enfants.
- Comment sensibiliser les parents, les directeurs d'écoles, les enseignants au plurilinguisme/pluriculturalisme?

## Annexe 1: Foreign language learning in Slovenia: Statistical Data

### PRESCHOOL EDUCATION

#### 1. Additional activities carried out by preschool institution (foreign languages), school year 2002/2003

	Total		Children attending preschool institutions		Children not attending preschool institutions	
	No. of activities	No. of children	No. of activities	No. of children	No. of activities	No. of children
Total	421	4636	414	4609	7	27
<b>ACTIVITIES OF 30 HOURS AND MORE</b>						
FOREIGN LANGUAGES	275	3658	269	3646	6	12
<b>ACTIVITIES OF LESS THAN 30 HOURS</b>						
FOREIGN LANGUAGES	146	978	145	963	1	15

### BASIC SCHOOLS

#### 2. Pupils learning foreign languages within the framework of the time-table, end of school year 2000/01

	Total
<b>Basic schools</b>	
<b>Total</b>	115355
English	96709
German	13410
French	63
Slovenian as language of environment	289
Italian as language of environment	4884
<b>Basic schools with adapted programme</b>	
<b>Total</b>	65
English	64
German	1

#### 3. Pupils attending optional classes, end of school year 2000/01

	Total
<b>Basic schools</b>	
<b>Total</b>	27835
English	13542
Italian	1589
French	325
Latin	644
Hungarian	77
German	11396
Russian	137
Other	125
<b>Basic schools with adapted programme</b>	
<b>Total</b>	250
English	128
Italian	36
German	86

## SECONDARY SCHOOLS

### 4. Pupils and adults learning foreign languages in secondary education programmes, 2000/2001

Foreign language	Foreign language as a compulsory subject		Foreign language as an elective		Foreign language as a non-compulsory subject
	1st foreign language	2nd foreign language	3rd foreign language	Other languages	
<b>Youth</b>					
Total	91739	54601	6788	2510	820
English	74493	8374	445	905	487
German	16860	37561	1369	976	25
French	0	1921	549	0	97
Italian	0	3296	1961	199	69
Spanish	0	300	187	20	92
Hungarian	0	0	0	0	2
Russian	0	31	0	0	33
Old Greek	0	0	0	0	0
Latin	0	0	1793	0	10
Slovenian as language of environment	66	0	35	25	0
Hungarian as language of environment	0	0	47	272	5
Italian as language of environment	320	3118	402	113	0
<b>Adults</b>					
Total	20066	10590	44	67	9
English	13159	3103	16	29	0
German	4958	5533	0	38	9
French	103	339	3	0	0
Italian	1844	1602	25	0	0
Spanish	0	8	0	0	0
Hungarian	0	0	0	0	0
Russian	2	1	0	0	0
Old Greek	0	0	0	0	0
Latin	0	4	0	0	0
Slovenian as language of environment	0	0	0	0	0
Hungarian as language of environment	0	0	0	0	0
Italian as language of environment	0	0	0	0	0
<b>Total</b>					
Total	111805	65191	6832	2577	829
English	87652	11477	461	934	487
German	21818	43094	1369	1014	34
French	103	2260	552	0	97
Italian	1844	4898	1986	199	69

Spanish	0	308	187	20	92
Hungarian	0	0	0	0	2
Russian	2	32	0	0	33
Old Greek	0	0	0	0	0
Latin	0	4	1793	0	10
Slovenian as language of environment	66	0	35	25	0
Hungarian as language of environment	0	0	47	272	5
Italian as language of environment	320	3118	402	113	0

## FURTHER EDUCATION

### 5. Language programmes, realised hours and participants, 2000/2001

Educational programmes	No. of language programmes	Total no. of realised hours	Participants		
			enrolled	who successfully completed the programme	
				Total	Women
<b>TOTAL</b>	<b>4417</b>	<b>306349</b>	<b>34621</b>	<b>30013</b>	<b>17216</b>
<b>Publicly valid programmes</b>	<b>1866</b>	<b>130414</b>	<b>14567</b>	<b>13816</b>	<b>8075</b>
English	901	65637	7029	6695	4059
French	88	5833	629	594	359
Italian	227	14673	1908	1832	1161
Hungarian	3	270	24	19	12
German	561	37790	4153	3900	2078
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	40	3152	391	371	197
Slovenian for foreigners	46	3059	433	405	209
<b>Non-publicly valid programmes</b>	<b>2551</b>	<b>175935</b>	<b>20054</b>	<b>16197</b>	<b>9141</b>
English	1245	80702	9121	7898	4517
Arabic	5	225	52	38	27
French	158	31917	1858	898	414
Italian	202	11598	1521	1246	673
Chinese	2	100	9	4	
Latin	5	88	47	41	87
German	614	35892	4766	4205	2465
Portuguese	8	244	57	57	26
Russian	56	2449	266	253	107
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	11	550	75	67	30
Slovenian for foreigners	33	2397	125	110	52
Spanish	151	8477	1171	1108	636
Swedish	1	54	1	1	
Multi-language courses	1	32	11	11	
Other	7	260	54	53	28
Mother tongue	52	950	920	207	99
<b>General programmes</b>	<b>2339</b>	<b>136452</b>	<b>16976</b>	<b>14389</b>	<b>7945</b>
English	1133	69569	7543	6647	3691

Arabic	5	225	52	38	27
French	136	7253	969	853	400
Italian	188	10988	1385	1128	586
Chinese	2	100	9	4	
Latin	1	64	6		
German	585	34508	4535	3999	2360
Portuguese	8	244	57	57	26
Russian	53	2365	237	236	93
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	7	200	42	40	30
Slovenian for foreigners	24	1778	110	107	49
Spanish	142	7928	1131	1068	598
Swedish	1	54	1	1	
Other	7	260	54	53	28
Mother tongue	47	916	845	158	57
<b>Specialised programmes</b>	<b>212</b>	<b>39483</b>	<b>3078</b>	<b>1808</b>	<b>1166</b>
English	112	11133	1578	1251	826
French	22	24664	889	45	14
Italian	14	610	136	118	87
Latin	4	24	41	41	37
German	29	1384	231	206	105
Russian	3	84	29	17	14
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	4	350	33	27	0
Slovenian for foreigners	9	619	15	3	3
Spanish	9	549	40	40	38
Multi-language courses	1	32	11	11	
Mother tongue	5	34	75	49	42
<b>INSTITUTES FOR ADULT EDUCATION</b>					
<b>Total</b>	<b>1117</b>	<b>71497</b>	<b>10129</b>	<b>9633</b>	<b>6382</b>
<b>Publicly valid programmes</b>	<b>603</b>	<b>45754</b>	<b>5279</b>	<b>4962</b>	<b>3104</b>
English	314	23196	2697	2561	1617
French	25	1655	144	127	79
Italian	76	5419	624	585	383
Hungarian	3	270	24	19	12
German	142	11863	1241	1166	723
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	17	1572	217	200	129
Slovenian for foreigners	26	1779	332	304	161
<b>Non-publicly valid programmes</b>	<b>514</b>	<b>25743</b>	<b>4850</b>	<b>4671</b>	<b>3258</b>
English	228	11655	2332	2263	1503
Arabic	4	180	46	32	21
French	12	666	75	70	45
Italian	30	2099	291	270	189
German	181	8860	1778	1735	1283
Russian	4	118	33	21	16
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	7	200	42	40	30
Slovenian for foreigners	18	618	97	94	50
Spanish	16	1201	107	98	80
Other	1	74	14	13	8
Mother tongue	13	72	35	35	33
<b>General programmes</b>	<b>471</b>	<b>24119</b>	<b>4490</b>	<b>4347</b>	<b>3124</b>
English	215	11227	2232	2168	1500
Arabic	4	180	46	32	21



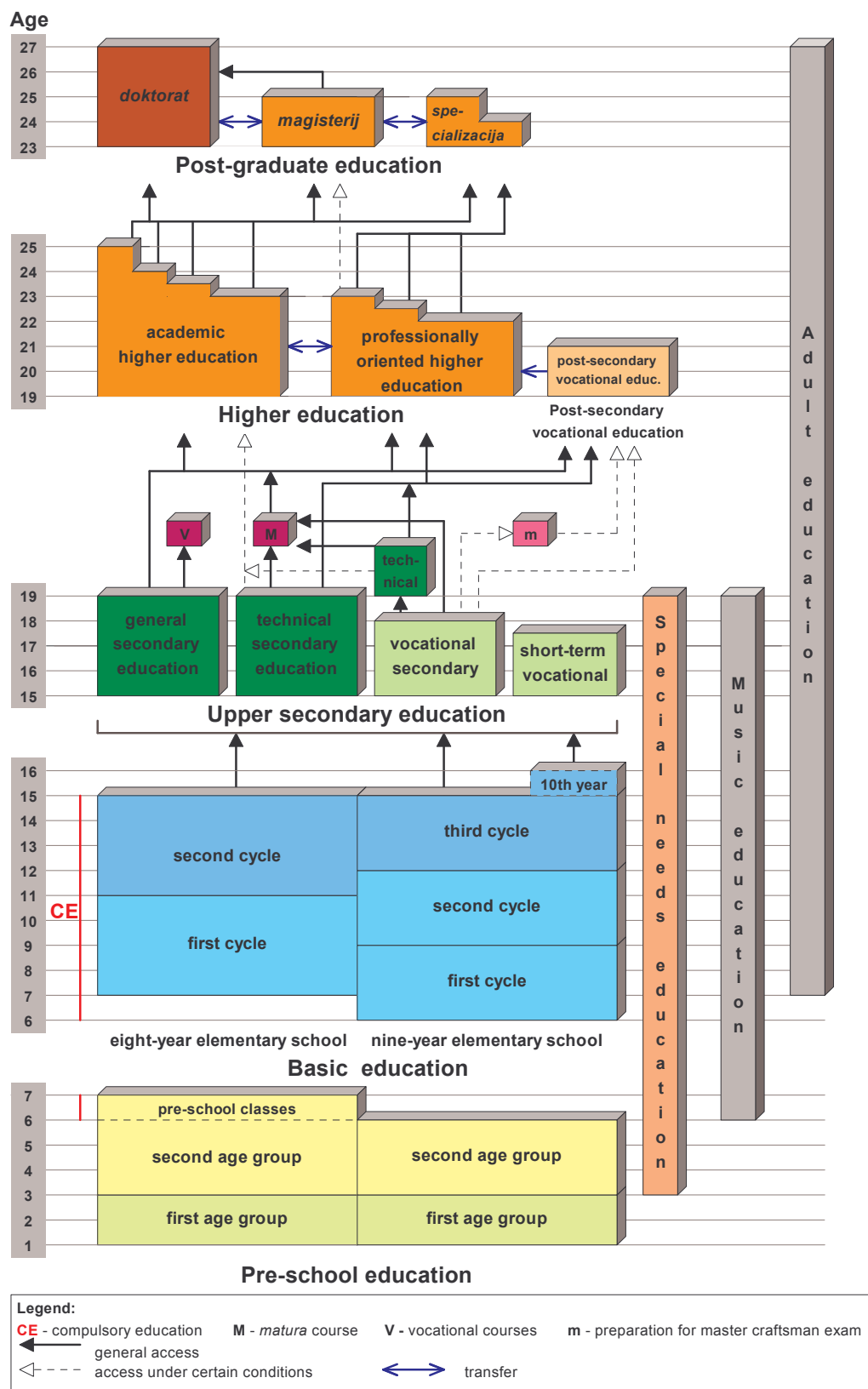
French	10	526	59	57	36
Italian	18	1589	172	167	111
German	171	8475	1685	1642	1256
Russian	1	34	4	4	2
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	7	200	42	40	30
Slovenian for foreigners	15	541	94	91	47
Spanish	16	1201	107	98	80
Other	1	74	14	13	8
Mother tongue	13	72	35	35	33
<b>Specialised programmes</b>	<b>43</b>	<b>1624</b>	<b>360</b>	<b>324</b>	<b>204</b>
English	13	428	100	95	73
French	2	140	16	13	9
Italian	12	510	119	103	78
German	10	385	93	93	27
Russian	3	84	29	17	14
Slovenian for foreigners	3	77	3	3	3
<b>OTHER SPECIALISED ORGANISATIONS</b>					
<b>Total</b>	<b>2713</b>	<b>168962</b>	<b>18548</b>	<b>17632</b>	<b>9273</b>
<b>Publicly valid programmes</b>	<b>1123</b>	<b>72852</b>	<b>8486</b>	<b>8118</b>	<b>4589</b>
English	483	34016	3752	3612	2154
French	60	3908	467	449	280
Italian	140	8601	1212	1182	743
German	397	23467	2780	2603	1296
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	23	1580	174	171	68
Slovenian for foreigners	20	1280	101	101	48
<b>Non-publicly valid programmes</b>	<b>1590</b>	<b>96110</b>	<b>10062</b>	<b>9514</b>	<b>4684</b>
English	774	50495	4661	4535	2310
Arabic	1	45	6	6	6
French	118	6223	738	726	317
Italian	142	7661	916	896	421
Chinese	1	36	4	4	
Latin	4	24	41	41	37
German	342	21239	2165	2092	963
Portuguese	8	244	57	57	26
Russian	25	1116	105	104	42
Slovenian for Serbo/Croatian speaking persons	4	350	33	27	0
Slovenian for foreigners	9	1237	16	16	2
Spanish	126	6772	933	910	489
Swedish	1	54	1	1	
Other	5	170	19	19	10
Mother tongue	30	444	367	80	61
<b>General programmes</b>	<b>1489</b>	<b>87636</b>	<b>8656</b>	<b>8158</b>	<b>3812</b>
English	711	43841	3554	3466	1620
Arabic	1	45	6	6	6
French	115	6111	712	700	316
Italian	141	7621	910	890	420
Chinese	1	36	4	4	
German	328	20512	2061	1994	900
Portuguese	8	244	57	57	26
Russian	25	1116	105	104	42
Slovenian for foreigners	9	1237	16	16	2
Spanish	117	6223	893	870	451

Swedish	1	54	1	1	
Other	5	170	19	19	10
Mother tongue	27	426	318	31	19
<b>Specialised programmes</b>	<b>101</b>	<b>8474</b>	<b>1406</b>	<b>1356</b>	<b>872</b>
English	63	6654	1107	1069	690
French	3	112	26	26	1
Italian	1	40	6	6	1
Latin	4	24	41	41	37
German	14	727	104	98	63
Slovenian for foreigners	4	350	33	27	0
Spanish	9	549	40	40	38
Mother tongue	3	18	49	49	42
<b>UNITS AT SCHOOLS</b>					
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>1220</b>	<b>688</b>	<b>682</b>	<b>402</b>
<b>Publicly valid programmes</b>	<b>10</b>	<b>483</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>55</b>
English	4	180	24	24	21
Italian	4	213	34	29	23
German	2	90	16	16	11
<b>Non-publicly valid programmes</b>	<b>25</b>	<b>737</b>	<b>614</b>	<b>613</b>	<b>347</b>
English	7	207	243	243	132
French	3	104	96	96	48
Italian	2	80	11	10	9
German	8	184	147	147	77
Spanish	3	114	85	85	65
Multi-language courses	1	32	11	11	6
Other	1	16	21	21	10
<b>General programmes</b>	<b>24</b>	<b>705</b>	<b>603</b>	<b>602</b>	<b>341</b>
English	7	207	243	243	132
French	3	104	96	96	48
Italian	2	80	11	10	9
German	8	184	147	147	77
Spanish	3	114	85	85	65
Other	1	16	21	21	10
<b>Specialised programmes</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
Multi-language courses	1	32	11	11	6
<b>UNITS AT COMPANIES ETC.</b>					
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>55206</b>	<b>3029</b>	<b>1698</b>	<b>897</b>
<b>Publicly valid programmes</b>	<b>130</b>	<b>11325</b>	<b>728</b>	<b>667</b>	<b>327</b>
English	100	8245	556	498	267
French	3	270	18	18	
Italian	7	440	38	36	12
German	20	2370	116	115	48
<b>Non-publicly valid programmes</b>	<b>271</b>	<b>43881</b>	<b>2301</b>	<b>1031</b>	<b>570</b>
English	171	14279	1058	708	444
French	17	24412	847	6	4
Italian	2	120	26	26	14
German	42	3049	183	142	57
Russian	27	1215	128	128	49
Slovenian for foreigners	6	542	12		
Spanish	1	84	8	8	2
Mother tongue	5	180	39	13	2
<b>General programmes</b>	<b>212</b>	<b>15010</b>	<b>1076</b>	<b>983</b>	<b>542</b>
English	140	10530	738	668	420
Italian	2	120	26	26	14

German	39	2897	163	140	55
Russian	27	1215	128	128	49
Spanish	1	84	8	8	2
Mother tongue	3	164	13	13	2
<b>Specialised programmes</b>	59	28871	1225	48	30
English	31	3749	320	40	24
French	17	24412	847	6	4
German	3	152	20	2	2
Slovenian for foreigners	6	542	12		
Mother tongue	2	16	26		
<b>OTHER</b>					
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>9464</b>	<b>2227</b>	<b>368</b>	<b>262</b>
<b>Non-publicly valid programmes</b>	<b>151</b>	<b>9464</b>	<b>2227</b>	<b>368</b>	<b>262</b>
English	65	4066	827	149	128
French	8	512	102		
Italian	26	1638	277	44	40
Chinese	1	64	5		
Latin	1	64	6		
German	41	2560	493	89	85
Spanish	5	306	38	7	6
Mother tongue	4	254	479	79	3
<b>General programmes</b>	143	8982	2151	299	202
English	60	3764	776	102	89
French	8	512	102		
Italian	25	1578	266	35	32
Chinese	1	64	5		
Latin	1	64	6		
German	39	2440	479	76	72
Spanish	5	306	38	7	6
Mother tongue	4	254	479	79	3
<b>Specialised programmes</b>	8	482	76	69	60
English	5	302	51	47	39
Italian	1	60	11	9	8
German	2	120	14	13	13

## Annexe 2: The structure of the educational system in Slovenia

### The structure of the education system in Slovenia



## Bibliographie

1. Barle-Lakota, A.; Gajgar, M.; Turk-Škraba, Mira (2001): *The Development of Education*. National Report of the Republic of Slovenia by Ministry of Education, Science and Sport.
2. Brown, H. D. (1994): *Teaching by Principles*. An Interactive Approach to Language Pedagogy. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall Regents.
3. Čok, L. (1996): Model učenja italijanskega jezika za slovensko učno prakso. *Annales*, 8. Koper.
4. Čok, L., Skela, J., Kogoj, B., Razdevšek-Pučko, C. (1999): *Učenje in poučevanje tujega jezika: smernice za učitelje v drugem triletju osnovne šole*. Ljubljana: Pedagoška fakulteta; Koper: Znanstveno-raziskovalno središče Republike Slovenije.
5. Čok, L. (1994): Education in bilingual settings: linguistic complementarity as one of the preconditions for tolerance in Education. In: Schiavi-Fachin, S.: *Lingue, testi e contesti*, (Studi in onore di Nero Perini, vol. 1). Udine, Kappa Vu.
6. Čok, L. (1992): Education précoce des langues. In: Bouchard, R.: *Acquisition et enseignement / apprentissage des langues: actes du VIIIe Colloque international*, Grenoble Lidilem.
7. Čok, L. (1993): Foreign Language Teaching in first and second year of schooling: Tempus 3767 : case study. In: Bolitho, R., Woodham, R.: *Managing change in teacher education : report of proceedings*. [S. l.]: The British Council.
8. Čok, L. (1998): Foreign languages at primary school level: what forms of instruction?. In: Fink, B.: *Modern language learning and teaching in central and eastern Europe: which diversification and how can it be achieved? : proceedings of the second colloquy of the European Centre for Modern Languages, Graz (Austria), 13-15 February 1997*. Strasbourg Cedex: Council of Europe.
9. Čok, L. (1996): Les dossiers dans le cadre du PEC TEMPUS - 3767 : enseigner les langues étrangères et secondes au niveau préscolaire et primaire. In: Schiavi-Fachin, S.: *Activity packs for language teachers*, (Tempus Joint European Project 3767). Udine: Kappa Vu.
10. Čok, L. (1995). Strategies of second language teaching and learning: a case of Italian as second language. In: Čok, L. (ed.). *Learning and teaching languages in pre-school and primary bilingual contexts (age 3/4 - 12/13) : report on workshop 5B = Rapport de l'atelier 5B* Portorož, Slovenia, 4-9 June 1995, (Language learning for European citizenship). Ljubljana: Faculty of Education, Unit of Koper.
11. Čok, L. (1997): L'enseignement de la langue étrangère au niveau précoce est-il un processus d'apprentissage intégré ou représente-t-il un apprentissage à part? In: Calaque E.(ed.). *L'enseignement précoce du français langue étrangère*. Grenoble: LIDILEM, , 30 - 37.
12. *English for Adults*. (1999) Educational programs. Adult Education. Ljubljana: Board of Education of the Republic of Slovenia.
13. Ferbežar, I. in Stabej, M. (2002): Slovene as a second language: infrastructure and language policy. *Strani jezici*. Letnik 32, št. 3/4. 235–243.
14. Ferbežar, I. (1999): Merjenje in merljivost v jeziku. (Na stičišču jezikoslovja in psihologije: nekaj razmislekov). *Slavistična revija*. Letnik 47, št. 4. 417–436.
15. Ferbežar, I. (2002): Slovenščina za tujce, izobraževalni program za odrasle. Jesenšek, M. (ed.): *Evropsko leto jezikov. Sodobna slovenska književnost*. Matija Murko. *Zbornik Slavističnega društva Slovenije*. Ljubljana: Slavistično društvo Slovenije. 200-202.
16. Ferbežar, I. (2003): Dialog med ciljem in metodo. *Jezik in slovstvo*. Letnik 48, št. 1. 31–44.

17. *French for Adults*. (1999) Educational programs. Adult Education. Ljubljana: Board of Education of the Republic of Slovenia.
18. *German for Adults* (1999) Educational programs. Adult Education. Ljubljana: Board of Education of the Republic of Slovenia.
19. Hirci, N. (2003): Prevajanje danes in jutri: delo s sodobnimi prevajalskimi viri in orodji. *Jezik in slovstvo*. Letnik 48, številka 3-4, 89-102.
20. IOŠ - Specialnodidaktična prenova. PeF v Ljubljani in PI v Ljubljani. 1990 - 1992.
21. *Italian for Adults* (1999). Educational programs. Adult Education. Ljubljana: Board of Education of the Republic of Slovenia.
22. Klemenčič, S. (1997). Curricular Renovation of Foreign Language Programs. *Source: Adult Education Findings*, no 3-4. Ljubljana: Faculty of Arts
23. Krek, S. (2003a): Sodobna dvojezična leksikografija. *Jezik in slovstvo*. Letnik 48, številka 1, 45-60.
24. Krek, J. (ed.) (1995). *White Book on Education in the Republic of Slovenia*. Ljubljana: Ministry of Education and Sport.
25. Krek, S. (2003b): Jezikovni priročniki in novi mediji. *Jezik in slovstvo*. Letnik 48, številka 3-4, 29-46.
26. Bešter Turk, M. (2003): Sodobno pojmovanje pismenosti in pouk slovenskega jezika v šolah v Republiki Sloveniji. Krakar Vogel, B. (ed): *39. seminar slovenskega jezika, literature in kulture. Slovenski jezik, literatura in kultura v izobraževanju*. Ljubljana: Center za slovenščino kot drugi/tuji jezik. 57-82.
27. *Modeli izobraževanja ZIFF - Modeli izobraževanja v etnično in jezikovno heterogenih okoljih* (1999). Analiza strukturnih elementov za izbiro modelov izobraževanja v slovenskem etničnem prostoru. Nosilka: dr. Nečak Lük, A.. Raziskovalno poročilo. Ljubljana, Znanstveni inštitut Filozofske fakultete.
28. *Modern Languages: Learning, Teaching, Assessment. A Common European Framework of Reference* (2001). Cambridge. Cambridge University Press.
29. Nacionalno šolstvo ZRS - Nacionalno šolstvo in šolstvo narodnosti v narodnostno mešanih okoljih Slovenske Istre in zamejstva (1997). Nosilka: dr. Čok, L.. Porocilo MŠŠ za leto 1997. ZRS Koper.
30. Nacionalno šolstvo ZRS - Nacionalno šolstvo in šolstvo narodnosti v narodnostno mešanih okoljih Slovenske Istre in zamejstva. Nosilka: dr. Lucija Čok. Poročilo MŠŠ za leto 1997. ZRS Koper.
31. Nečak-Lük, A. et al. (1998): Medetnični odnosi v slovenskem etničnem prostoru. Izsledki projekta. Ljubljana, Inštitut za narodnostna vprašanja.
32. Nečak-Lük, A. et al. (1998): Medetnični odnosi v slovenskem etničnem prostoru. Izsledki projekta. Razdevšek-Pučko, C., Pergar-Kuščer, M., Peček-Čuk, M., Polak, A., Čok, L.: Evropski trendi v izobraževanju učiteljev. *Vzgoja in izobraževanje*, let. 28, št. 6, str. 4-.
33. Nečak-Lük, A. (2003): Language Education policy in Slovenia. Ministry of Education, Science and Sport.
34. Pirih, N. (2001): *Razvoj jezikovne zmožnosti pri usvajanju slovenščine kot drugega jezika*. Doktorska disertacija. Mentor doc. dr. Marko Stabej. Ljubljana: Univerza v Ljubljani, Filozofska fakulteta.
35. Pirih, N. (2003): Napaka v ogledalu procesa učenja tujega jezika. *Jezik in slovstvo*. Letnik 48, št. 2. 17-27.
36. Pisanski, A. (2003): Uporaba novih tehnologij pri jezikovnem pouku. Letnik 48, številka 3-4, 103-112.
37. Pogorelec, B. (1993): Jezikovna politika in jezikovno načrtovanje pri Slovencih - zgodovina in sodobni vidiki. In: Štrukelj, I. (ed.) (1993): Jezik tako in drugače. *Zbornik*. Ljubljana, Društvo za uporabno jezikoslovje Slovenije, 2-17.



38. Pogorelec, B. (1993): Jezikovna politika in jezikovno načrtovanje pri Slovencih - zgodovina in sodobni vidiki. In: Štrukelj, I. (ed.): Jezik tako in drugače. *Zbornik*. Ljubljana, Društvo za uporabno jezikoslovje Slovenije, 2-17.
39. Schlamberger, M. (2002): Projekt Sporazumevalni prag za slovenski jezik. Jesenšek, M. (ed.): Evropsko leto jezikov. *Sodobna slovenska književnost*. Matija Murko. *Zbornik Slavističnega društva Slovenije*. Ljubljana: Slavistično društvo Slovenije. 195-199.
40. Skela, J. (2001): Education of Future English Teachers: critical analysis of current practice. *Source: Adult Education Findings* no. 2. Ljubljana: Faculty of Arts.
41. Skutnabb-Kangass, T.(1981): Bilingualism or not, *Multilinguals Matters* LTD.
42. Stabej, M.(2000): Formalnopravno urejanje statusa slovenskega jezika v Sloveniji. Štrukelj, Inka, (ed.): *Kultura, identiteta in jezik v procesih evropske integracije*. Ljubljana: Društvo za uporabno jezikoslovje. 234–245.
43. Stabej, M. (2003): Jezikovne tehnologije in jezikovno načrtovanje. *Jezik in slovstvo*. Letnik 48, številka 3-4, 5-18.
44. Stern, H. H. (1983): *Fundamental Concepts of Language Teaching*. Oxford: Oxford University Press.
45. TEMPUS 11187 RESPECT, Univerza v Ljubljani, Pedagoška fakulteta v Ljubljani, koordinatorica: dr. Razdevšek-Pučko, C. 1996/97.
46. Trim, J.M.L. (1994): Language teaching in the perspective of the predictable requirements of the twenty-first century. *Source: Applied Linguistics*. Theme edition *Foreign Language Learning*, ed. Grosman, M.: 10 - 31. Ljubljana: Society for Applied Linguistics of the Republic of Slovenia.
47. Učiti drugi/tuji jezik. Kje, koga, kako? (1994). Univerza v LJ, PeF v Ljubljana. ČOK, L. (ed.).
48. Vintar, Š.(2003): Kaj izvira iz jezikovnih virov. Letnik 48, številka 3-4, 77-88.
49. Waldrauch, H., Manolakos, T. (2002): *Muttersprachliche Lehreninnen und Lehreh in Österreich. Statistische Auswertung für das Schuljahr 2001/02. Kurzbericht*. Informationsblätter des Referats für Interkulturelles Lernen. Nr. 5/2002.
50. Zemljarič Miklavčič, J. (2000): Jezikovno načrtovanje slovenščine kot J2/JT v okviru EU. Štrukelj, Inka (ed.): *Kultura, identiteta in jezik v procesih evropske integracije*. Ljubljana: Društvo za uporabno jezikoslovje Slovenije. 260–268.
51. Zemljarič Miklavčič, J.(2002): Jezikovno načrtovanje tečajev slovenščine. Jesenšek, M. (ed.): Evropsko leto jezikov. *Sodobna slovenska književnost*. Matija Murko. *Zbornik Slavističnega društva Slovenije*. Ljubljana: Slavistično društvo Slovenije. 203–205.
52. Zemljarič Miklavčič, J. (1999): Slovenščina kot drugi/tuji jezik. *Zgodovina* : (od začetkov do 1850). *Slavistična revija*. Letnik 47, št. 2. 245–260.
53. Zemljarič Miklavčič, J. (1998): Slovenščina kot drugi/tuji jezik: metode jezikoslovnega opisa. *Uporabno jezikoslovje*. Št. 5. 225–238.